

Numéro thématique

Études sur l'exemple

GRAL

**Université Libre de Bruxelles –
Université d'Europe**

Éditeurs:

Victor FERRY

Benoît SANS

Alice TOMA

**Publicație semestrială editată de:
Muzeul Național al Literaturii Române**

Colegiul de redacție:

Acad. Marius Sala, Vicepreședinte al Academiei Române
Prof. univ. dr. Petre Gheorghe Bârlea, Universitatea „Ovidius”
Constanța, redactor-șef
Prof. univ. dr. Libuše Valentová, Universitatea „Carol al IV-lea”
Praga, Republica Cehă
Prof. univ. dr. Lucian Chișu, Institutul „George Călinescu” al
Academiei Române; Muzeul Național al Literaturii Române,
București
Lector univ. dr. Roxana-Magdalena Bârlea, Academia de Studii
Economice, București
Prof. univ. dr. Cécile Vilvandre de Sousa, Universidad „Castilla-
La Mancha”, Ciudad Real, Spania
Prof. univ. dr. Emmanuelle Danblon, Université Libre de
Bruxelles – Université d’Europe

Secretariat de redacție:

Ileana Tănase

Tehnoredactare:

Mihai Cuciureanu

Redacția: Bulevardul Dacia, nr. 12, București, Cod 010402,

<http://www.mnlr.ro/ro-dice.html>

**DIVERSITÉ ET IDENTITÉ CULTURELLE
EN EUROPE**

**DIVERSITATE ȘI IDENTITATE CULTURALĂ
ÎN EUROPA**

TOME 8/2

**Editura Muzeul Literaturii Române
București, 2011**

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României

Diversité et identité culturelle en Europe/Diversitate și identitate culturală în Europa / Ed.: Victor Ferry, Benoît

Sans, Alice Toma

ISSN: 2067 - 0931

An VIII, nr. 2 – București: Editura Muzeul Literaturii Române
-2011. 171 p.

008(4+498)(063)

TABULA GRATULATORIA

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont pris part aux activités du Groupe de recherche en Rhétorique et en Argumentation Linguistique (GRAL) au cours de cette année académique 2010-2011. Leurs apports, que ce soit par les articles qui composent ce numéro thématique, par un exposé lors de nos séances de travail ou par leur participation active aux discussions, ont contribué à la richesse de ce volume.

SOMMAIRE

Emmanuelle DANBLON

Préface /9

Victor FERRY, Benoît SANS et Alice TOMA

Introduction /11

Sémir BADIR

Saisir l'exemple : une approche sémiotique /14

Loïc NICOLAS

L'exemple ambigu ou la phronèsis du phronimos /27

Alice TOMA

La relation textuelle d'exemplification et l'exemple mathématique /49

François PROVENZANO

L'exemple dans les discours du savoir : trois lectures et une tentative de synthèse /83

Thierry HERMAN

De l'exemple à l'exemplum: réflexions sur leur efficacité rhétorique /96

Victor FERRY

La pertinence de l'exemple historique pour la délibération /120

Benoît SANS

L'histoire par l'exemple et l'exemple de l'histoire : les exemples historiques chez Polybe /138

COMPTE RENDU

Benoît SANS

L. ALBERT et L. NICOLAS, *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*, De Boeck – Duculot, Bruxelles, 2010 /160

Préface

Au cours de l'année académique 2010-2011, le GRAL (Groupe de recherche en Rhétorique et en Argumentation Linguistique) a organisé une série de séminaires portant sur l'exemple. Ce fut l'occasion de développer l'esprit qui anime notre groupe depuis sa création en 2008.

Chaque année, le GRAL organise un séminaire doctoral en rhétorique. Chaque année, nous clôturons le séminaire annuel par l'organisation d'une ou de plusieurs journées d'études, réunissant des spécialistes de renommée internationale.

Nous sommes partis d'une idée simple mais ambitieuse. Il s'agissait de repenser la rhétorique, en remontant à sa source mais en la plaçant dans les cadres de pensée actuels. Nous pensons qu'il est essentiel d'utiliser la réflexion contemporaine pour repenser l'antique discipline. Le dialogue entre tradition et innovation devrait donner à la démarche du chercheur une hauteur de vue et une liberté qui nous paraît essentielle à la découverte. Ainsi, très rapidement un esprit de dialogue entre disciplines s'est installé dans les séminaires du GRAL. De même, un intérêt croisé pour des questions d'actualité (crises, conspirations) et des problèmes théoriques touchant au cœur de la discipline (liens entre narration et argumentation, épistémologie des modèles d'argumentation).

C'est ainsi que le GRAL a eu l'idée de travailler sur l'exemple en lui appliquant sa méthode déjà bien rôdée : regard interdisciplinaire, théorie rhétorique, esprit d'équipe, lecture de textes et réflexion libre. L'exemple touche à tous les genres de la rhétorique : délibératif, judiciaire et épideictique. Il apparaît comme une preuve (technique comme extra-technique) au point parfois de se confondre avec elle. En somme, l'exemple est partout en rhétorique. Choisir de travailler sur un thème aussi vaste nous est ainsi apparu comme un beau défi lancé à l'esprit du GRAL. Ce séminaire 2010-2011 a aussi été l'occasion de resserrer d'anciens liens et d'en nouer

de nouveaux. Thierry Herman qui a fait une année post-doctorale avec moi en 2008 nous reste fidèle et je l'en remercie. Loïc Nicolas, Victor Ferry et Benoît Sans ne cessent de nourrir l'esprit du groupe. Mais cette année a été l'occasion de découvrir les talents de nos amis et collègues liégeois : Sémir Badir et François Provenzano. Enfin, Alice Toma, arrivée de Roumanie, a donné l'idée et offert la possibilité que le présent numéro soit édité. Tous ont apporté leur touche personnelle à ce séminaire sur l'exemple, comme on va s'en apercevoir à la lecture de leurs contributions respectives.

Le séminaire du GRAL sur l'exemple s'est, selon la coutume, clôturé par une journée d'études réunissant un panel de spécialistes (Francis Goyet, Sebastian Mc Evoy, Marc Angenot, Fabrice Clément, Ekkehard Eggs et Alain Rabatel). Leur contribution sera éditée par ailleurs aux Presses Universitaires de Franche-Comté. Les deux ouvrages se répondent et forment un ensemble.

Je suis particulièrement heureuse de la réalisation de ce travail d'équipe, du dynamisme qui ne cesse de croître dans notre groupe de recherche, de la curiosité intellectuelle qui anime tous et toutes, du respect des points de vue, et de la conviction vécue que la connaissance est une source de plaisir à partager. C'est l'esprit qu'on va découvrir dans les pages de ce numéro édité par Victor Ferry, Alice Toma et Benoît Sans.

Emmanuelle Danblon
Responsable scientifique du GRAL
<http://gral.ulb.ac.be>

Introduction

Ce numéro de la revue DICE est consacré à l'exemple. Notre intérêt pour cet objet d'étude provient du fait que l'exemple circule entre les disciplines et les genres de discours sans que personne ne semble être en mesure de le cerner tout à fait. Se pencher sur l'exemple offre alors la perspective d'un défi théorique mais, également, la perspective d'une réflexion sur les contours des genres de discours et des disciplines.

Le volume s'ouvre par un entretien avec le sémioticien Sémir Badir. Cet entretien permet de réfléchir aux enjeux théoriques de la méthode par laquelle l'exemple est abordé, mais aussi sur la valeur épistémologique de l'exemple lui-même. Si le chercheur s'intéresse aux manifestations empiriques de l'exemple, rien ne dit qu'il parviendra à atteindre des caractéristiques de l'exemple *en général*. Si le chercheur se met en quête des éléments qui, par-delà les fonctions et les genres, semblent définitoires de l'exemple, comment éviter que ce modèle ne réduise la diversité du réel ? En d'autres termes, la question est de savoir s'il est possible de trancher entre une approche analytique et une approche synthétique de l'exemple.

L'article de Loïc Nicolas nous place également face à un problème théorique aigu, celui du lien entre un exemple et le concept qu'il est censé illustrer. Nous savons que les concepts peuvent nécessiter l'intervention des exemples pour être plus facilement saisissables et transmissibles. Mais comment envisager la relation entre le concept et l'exemple si l'exemple ne peut être « détachable » du concept, si le concept ne peut être saisi abstraitement mais doit s'incarner sous les traits de l'exemple ? Loïc Nicolas aborde ces questions en étudiant la relation entre le concept de *phronèsis* et l'exemple de Périclès chez Aristote.

Ce cas particulier contraste avec le fonctionnement de l'exemple dans les mathématiques. Alice Toma réalise une étude quantitative des exemples dans des ouvrages didactiques de mathématiques.

L'exemplification est envisagée en tant qu'un type particulier de relation textuelle et sémantique dans laquelle le connecteur joue un rôle essentiel. Alice Toma présente les différentes configurations de la relation entre exemplifiant et exemplifié et établit une typologie qui va de l'illustration jusqu'à l'argumentation. Peut-on y voir un modèle qui pourrait servir d'étalon pour penser l'exemplification dans les autres disciplines ? L'exemple mathématique doit-il plutôt être abordé comme un type d'exemple adapté à un discours spécifique ?

L'idée d'une influence du genre de discours sur la morphologie de l'exemple semble confirmée par l'étude de François Provenzano sur l'exemplification dans les discours du savoir (essai, vulgarisation, discours scientifique des sciences humaines). Il met en évidence les liens entre des caractéristiques de ces genres de discours (qu'il s'agisse de critères formels ou qu'ils relèvent de la fonction sociale des discours) qui déterminent le type d'exemple (lieu, métaphore ou cas) et le fonctionnement de l'exemplification.

Mais plus qu'un outil dans la transmission du savoir, l'exemple peut également être abordé comme un genre à part entière, destiné à l'éducation des citoyens (célébration des modèles de la cité dans le discours épideictique, histoires exemplaires des discours de prédication). La réflexion de Thierry Herman permet de relier ces utilisations antiques et médiévales de l'exemple à leur exploitation dans des discours politiques contemporains. La persistance remarquable de certaines pratiques de l'exemple dans les discours d'hier et d'aujourd'hui pourrait s'expliquer par leur force persuasive, que Thierry Herman situe dans leur capacité à « saturer l'heuristique de la disponibilité », dans leur capacité à jouer de l'inclinaison de notre esprit à raisonner du particulier au particulier.

Une autre pratique sociale courante, déjà repérée par Aristote, est le recours aux événements du passé en tant qu'exemples afin d'orienter les délibérations citoyennes dans le présent. Faut-il y voir une simple utilisation de la force persuasive de l'exemple pour emporter la cause ou peut-on envisager une pertinence particulière de l'exemple historique pour la délibération ? Dans son article, Victor Ferry cherche à situer l'exemple

historique entre utilité et efficacité avant d'analyser l'utilisation qu'en fait Barack Obama dans son discours de State of the Union du 25 janvier 2011.

L'étude de Benoît Sans sur l'utilisation des exemples historiques chez Polybe nous rappelle d'ailleurs que l'histoire, avant d'être la discipline universitaire que l'on connaît aujourd'hui, fut d'abord écrite pour sa finalité pratique et sa fonction sociale (mémoire, éloge et blâme, fournir des *exempla* aux orateurs, permettre aux hommes appelés à gouverner de nourrir leur expérience des réussites et des échecs de ceux qui les ont précédés). Or, si l'histoire écrite par Polybe peut être pensée comme une source de modèles à imiter, elle doit pourtant être distinguée des fables, des poèmes épiques et autres récits inventés. L'exemple est ainsi amené à jouer un rôle dans le dispositif mis en place par l'historien pour assurer de l'authenticité de son récit. Si l'exemple peut faire office de preuve, la question se pose du rapport d'une telle preuve à la validité et à la persuasion.

À la lecture des différentes contributions qui composent ce volume, nous espérons donner au lecteur une idée de la diversité et de la richesse des pistes dans lesquelles peut engager une réflexion sur l'exemple. Ces différents itinéraires auront toutefois en commun d'interroger les modalités de la transmission du savoir, qu'il s'agisse d'éduquer, de persuader ou de disposer à agir.

Les éditeurs

SAISIR L'EXEMPLE : UNE APPROCHE SEMIOTIQUE¹ ENTRETIEN AVEC SÉMIR BADIR*

Entretien préparé par **Victor FERRY & Benoît SANS**
Université Libre de Bruxelles, GRAL

Résumé

Dans cet entretien, nous avons demandé à Sémir Badir (Université de Liège) d'expliquer en quoi consiste une sémiotique de l'exemple. L'approche sémiotique est ensuite située par rapport à une approche rhétorique. Les avantages et les limites des deux approches sont analysés et l'entretien se referme sur les bénéfices d'un dialogue entre rhétorique et sémiotique, dès lors qu'il permet un questionnement de l'épistémologie de chacune des disciplines.

Mots-clés

Sémiotique, exemple, rhétorique, épistémologie, connaissance, interdisciplinarité.

Abstract

In this interview, we asked Sémir Badir (University of Liège) to explain what is a semiotics of example. The semiotic approach is then compared to a rhetorical approach. The advantages and disadvantages of both approaches are analyzed and the interview concludes on the benefits of a dialogue between rhetoric and semiotics, as far as it allows epistemological reflections on each discipline.

Keywords

Semiotics, example, rhetoric, epistemology, knowledge, interdisciplinarity.

Sur la difficulté de saisir l'exemple

La plupart des chercheurs qui se sont penchés sur l'exemple se heurtent à la difficulté d'en donner une définition claire et exhaustive. Avez-vous une hypothèse sur les raisons de cette difficulté à saisir l'exemple ?

* Sémir BADIR est maître de recherches du FNRS à l'Université de Liège. Ses recherches portent principalement sur l'épistémologie sémiotique. Il est l'auteur de *Hjelmslev* (Belles-Lettres, 2000) et *Saussure. La langue et sa représentation* (L'Harmattan, 2001).

¹ L'entretien reprend certains des développements issus de l'article de Sémir Badir, « Sémiotique de l'exemple », *MethIS*, 3, 2011.

Oui. Je suis frappé par la difficulté à saisir l'exemple comme objet. L'exemple et son objet sont comme le recto et le verso d'une même feuille de papier. Or il faut bien que l'exemple soit tenu comme objet d'étude pour recevoir une définition satisfaisante. Les dictionnaires de langue sont éloquents à cet égard. Les catégories à l'aide desquelles ils définissent les mots sont extrêmement générales : les choses, les actions, les moyens, les qualités. Elles correspondent à peu près aux catégories lexicales : substantifs, verbes, adverbes, adjectifs. L'exemple, en tant qu'il est un substantif, demande à être rangé sous la catégorie des choses. Mais il semble que même cela, qui paraît si simple, est contestable. Une action peut être saisie en exemple ! Est-ce à dire qu'une action devient une chose quand elle est prise en exemple ? Je ne le crois pas. Dans les savoir-faire, une action montrée en exemple peut entraîner d'autres, sans qu'on devine d'intention à « chosifier » l'action en question. Et une qualité, un moyen peuvent également servir d'exemple. Avec la locution « par exemple » n'importe quelle partie de discours peut être visée — prédicat, syntagme nominal, complément, proposition. C'est encore plus frappant en anglais parlé courant, où « like » peut être inséré devant n'importe quelle partie de discours, voire devant n'importe quel mot. Il y a ainsi une difficulté à saisir l'exemple dans l'ensemble de ses manifestations parce que l'exemple est potentiellement co-extensif à la totalité du discours et du monde social. Pour revenir au rapport entre exemple et objet, on pourrait commencer par remarquer que l'exemple a lui-même un objet (au sens le plus général du mot : ce qui est là pour nos sens), et que cet objet le manifeste. Dans l'exemple, il faut ainsi distinguer une fonction et un objet. Seule la fonction définit l'exemple. L'objet en est incapable. L'exemple en tant qu'objet est n'importe lequel. Il est un signe absolument arbitraire. C'est cela qui est déroutant.

J'avais eu l'occasion d'étudier précédemment un autre objet paraissant ne pouvoir être défini que par sa fonction. Il s'agit de l'affichage. Ni le format, ni le support, pas davantage la situation ne permettent de délimiter à coup sûr toutes les formes d'affichage (sur le Net, en post it, sauvage, en Power Point, sur une montre LED, etc.). C'est la fonction qui définit l'affichage, à savoir qu'il s'agit dans tous les cas, spatiaux, sonores comme temporels, d'une mise en avant-plan². Néanmoins, il faut bien

² Cf. Sémir Badir, « Intensités d'affichage », *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 2007 [en ligne depuis le 26 juin 2007 : revues.unilim.fr/nas/document.php?id=1565].

admettre qu'on ne peut pas faire l'affichage de n'importe quel objet, sans doute parce que cette fonction d'avant-plan sollicite des caractéristiques matérielles qui ne sont pas compatibles avec n'importe quel objet. Une qualité, par exemple, ne saurait être objet d'affichage. Au contraire, la fonction de l'exemple laisse son objet absolument indéterminable a priori. Cette fonction, quelle est-elle ? Il me semble qu'elle ancre l'exemple dans une pratique qu'on peut qualifier d'épistémique, pourvu que là encore on admette de prêter à ce qualificatif un sens très général, et peut-être ambivalent, puisqu'il permet de rassembler autant les connaissances spéculatives que les connaissances pratiques (sans représentation nécessaire sous la forme de pensées). Un exemple, ça sert à comprendre et à faire comprendre, à apprendre, à montrer une idée, tous actes qui engagent le sujet dans une activité intellectuelle. Evidemment, on ne discerne rien encore dans l'exemple en le qualifiant simplement d'épistémique. Il n'y a, dans cette approche préliminaire, guère plus qu'un memento. De fait, les pratiques épistémiques forment une catégorie aussi peu définissable que ne l'est l'exemple lui-même. Il faudrait aller voir du côté de l'éthologie pour se rendre compte des difficultés qui entourent les pratiques épistémiques. Une mère qui dépèce une antilope devant son lionceau est-elle en train de donner l'exemple ? Est-elle seulement en train de lui apprendre quelque chose ? Ce n'est pas si simple d'en décider. Il faudrait pouvoir se mettre à la place de la lionne, puis à la place du lionceau !

Sur l'exemple en tant qu'objet d'étude

Du point de vue de la rhétorique l'exemple peut-être abordé en ce qu'il est moyen discursif d'atteindre des fins diverses (notamment illustrer, prouver, justifier la prise de décision ou encore inciter à l'imitation). Pouvez-vous expliquer en quoi l'exemple peut-il être un objet d'étude pour le sémioticien et comment il va l'aborder ?

Vous avez de la chance de pouvoir aborder l'exemple en sachant à l'avance ce qu'il est pour vous (un *moyen discursif*) et à peu près à quoi il sert. Le sémioticien, lui, entend ne rien savoir a priori de l'exemple : ni ce qu'il est ni à quoi il sert. La tâche qu'il s'assigne est précisément de pourvoir à cet objet d'étude une forme empirique (dans le jargon sémiotique : une « expression », un « signifiant ») et une signification

générale (un « contenu », un « signifié »). Comment s'y prend-il ? Il commence par étudier les usages discursifs du mot *exemple* pour saisir les configurations formelles de l'objet que ce mot désigne. Il étudie également le réseau sémantique avec lequel ce mot a des airs de famille — *échantillon, modèle, cas remarquable, corpus, illustration, parangon*, etc. — et à travers lequel l'exemple peut être différemment interprété (entre un objet et le mot qui le désigne, le lien n'est pas strictement bijectif). Une telle étude permet d'enregistrer un certain nombre de propriétés inhérentes à l'exemple, relevant soit de l'expression (« ce qu'il est pour vous », c'est-à-dire comment il apparaît) soit du contenu (« à quoi il sert »), notamment cette visée épistémique dont je parlais plus haut. Jusque là, le travail du sémioticien ne diffère pas de celui d'un linguiste qui s'intéresse aux mots de la langue ordinaire, à leur ramification et complexité sémantiques, aux singularités de leur comportement syntaxique et à ce que celles-ci révèlent de leur signification³. Mais ce travail ne constitue pour le sémioticien qu'un préalable indispensable. Sa tâche principale est de rendre compte de ces propriétés à partir d'un modèle théorique, en fonction des questions qu'il se pose à propos de son objet d'étude. Ce modèle théorique a pour lui une vertu explicative, plutôt qu'une valeur purement descriptive, dès lors qu'il répond aux questions posées.

En dire plus sur ces questions me fait passer de la seconde partie de votre question (*comment le sémioticien aborde l'exemple*) à la première partie (*en quoi l'exemple est pour lui un objet d'étude*). Si le sémioticien n'a pas d'a priori sur l'exemple, il n'a pas non plus d'intérêt spécifique à l'étudier, lui plutôt que tout autre objet. Dans mon propre parcours, toutefois, l'exemple est apparu comme un objet sur lequel il fallait que je prête attention. Je me suis spécialisé dans l'étude des rapports qu'entretient la sémiotique avec la théorie de la connaissance, rapports tout faits de paradoxes, à la fois vagues et très étroits. Dans ce contexte, l'exemple a attiré mon attention car il m'est apparu que les théories classiques de la connaissance (de Kant à Granger en passant par Bachelard, Popper, Piaget...) lui faisaient peu de place, bien qu'il soit fréquemment employé dans le discours scientifique, toutes disciplines confondues. D'où les deux questions qui me sont venues à propos de l'exemple et auxquelles mon travail a essayé de fournir une réponse : quelle est l'importance de

³ Voir, par exemple, les études de Claudine Normand recueillies dans *Petite grammaire du quotidien. Paradoxe de la langue ordinaire*, Paris, Herman, 2010.

l'exemple dans les discours à finalité épistémique, et pour quelle raison les théories classiques de la connaissance en font si peu de cas ?

Sur la finalité de l'étude de l'exemple

Aristote définissait la rhétorique comme l'étude de ce qui, sur chaque question, est propre à la persuasion. L'étude de l'exemple d'un point de vue rhétorique peut donc conduire à des réflexions sur le fonctionnement de la persuasion et, plus généralement, sur le fonctionnement de la raison pratique (est-il raisonnable d'être persuadé par des exemples ?). Pouvez-vous nous présenter la nature des réflexions auxquelles conduit une approche sémiotique de l'exemple ?

Permettez que, pour vous répondre, je fasse d'abord retour sur votre propre discours. Je remarque que vous faites appel à la raison pratique, tandis que je parle, de mon côté, de « pratiques épistémiques ». On pourrait considérer a priori qu'il s'agit de deux manières de parler de la même chose. En un sens, cela se peut, en effet. La différence des points de vue, toutefois, me paraît éloquente. Vous mettez le pratique sous la dépendance de la raison, de sorte que vous laissez la possibilité d'une raison qui ne soit pas pratique (mais bien « pure », ou « théorique », « logique », « scientifique », etc., selon l'une ou l'autre des théories de la connaissance permettant d'avaliser la distinction entre la raison pratique et une autre raison). Je considère au contraire des pratiques dans lesquelles les pratiques de connaissance demandent à être différenciées d'autres formes de pratiques — pratiques d'action, pratiques passionnelles, etc. Vos réflexions portent donc sur une forme de rationalité, sur ses moyens et ses finalités. Celles du sémioticien que je suis porteront sur une forme de mise en œuvre, d'énonciation, de manifestation, de processus... bref : sur une forme sémiotique. Par ailleurs, dans la question « pratique » à laquelle vous cherchez à répondre — *est-il raisonnable d'être persuadé par des exemples ?* — tout sémioticien entendra des valeurs modales : poser la question du *raisonnable*, c'est interroger le degré de croyance à accorder à une raison ; viser par ce *raisonnable* la *persuasion*, c'est avoir également pour horizon une croyance, portant cette fois sur le savoir ou sur le vrai. Mais, à mon sens, la raison « pratique » (ni plus ni moins que « l'autre » d'ailleurs) peut, et même doit, accueillir d'autres valeurs modales, telles que

le désir, le pouvoir, le faire, ainsi que cette valeur ambiante qu'est l'humeur. Les sémioticiens ont beaucoup travaillé sur les modalités⁴. Ils en ont établi un modèle théorique détaché des actions sur lesquelles elles portent et des pratiques dans lesquelles elles s'exercent. En abordant l'étude de l'exemple, je me fie à ce modèle, c'est-à-dire que je considère qu'il est nécessaire de détacher l'étude de l'exemple de toute imposition modale particulière. Pour un sémioticien, étudier l'exemple, ce n'est pas seulement questionner comment et pourquoi il me fait croire, mais aussi comment et pourquoi il me fait vouloir, le pouvoir qu'il me donne, et ce qu'il me fait faire vis-à-vis de son objet. En outre, je me fie dans mon étude à un modèle du modèle théorique des modalités, à un « méta-modèle », si vous voulez. C'est en fonction de ce méta-modèle que le sémioticien peut chercher à rendre compte de son objet d'étude — pour moi il s'agissait donc de l'exemple — de la même manière que des sémioticiens ont modélisé avant lui d'autres objets (outre les modalités, la sémiotique s'est intéressée aux passions, aux discours, aux pratiques, aux actions, aux images, aux récits, ainsi qu'à une multitude d'objets de portée moins générale), tous ces objets entrant en relation les uns avec les autres. Ceci étant dit, je partage à peu près l'objectif général qui est le vôtre. Je cherche à savoir comment fonctionne l'exemple, et aussi pourquoi il fonctionne ainsi, dans le cadre d'une réflexion générale portant sur les pratiques épistémiques.

Sur l'analyse sémiotique de l'exemple

a) Pouvez-vous revenir brièvement sur votre réflexion qui permet de transposer l'exemple sur un schéma tensif? Qu'est-ce qui dans les caractéristiques de l'exemple relève du signifiant et du signifié? Quelles sont les valeurs qui se dégagent d'un tel schéma pour qualifier les rapports de l'exemple à son objet?

Le schéma tensif est le méta-modèle que j'ai privilégié dans mon étude. Il a été élaboré par Claude Zilberberg⁵. D'autres méta-modèles sont

⁴ Notamment, Cl. Zilberberg, *Essais sur les modalités tensives*, Amsterdam, John Benjamins, 1981 ; J-Cl. Coquet, *Le Discours et son sujet*, Paris, Klincksieck, 1985 ; A.J. Greimas & J. Fontanille, *Sémiotique des passions*, Paris, Le Seuil, 1991 ; P. A. Brandt, *La Charpente modale du sens*, Amsterdam, John Benjamins, 1991.

⁵ Claude Zilberberg, *Éléments de grammaire tensive*, Limoges, Pulim, 2006.

disponibles dans la théorie sémiotique. L'articulation signifiant – signifié, comme l'a théorisée Ferdinand de Saussure, est le plus ancien de ces méta-modèles et il reste aussi le plus connu. La triade indice – icône – symbole, venant de Ch. S. Peirce, est encore abondamment employée et discutée. Le carré sémiotique a longtemps été le signe de reconnaissance de l'école de Paris rassemblée autour de l'enseignement de A. J. Greimas. Tous ces méta-modèles entrent en concurrence les uns avec les autres, et il revient aux théoriciens de la sémiotique de rendre compte de leurs avantages respectifs, de leur compatibilité, de leurs possibilités de conversion, etc. Dans tous les cas, un méta-modèle sémiotique offre un canevas d'analyse pour l'objet mis à l'étude : un peu moins qu'une méthode mais déjà une manière de structurer des résultats. Analyser l'exemple selon le schéma tensif, c'est donc accorder à ce méta-modèle le pouvoir de structurer les résultats de l'examen qui se porte sur lui. En l'occurrence, le schéma tensif permet de considérer que l'exemple va offrir une certaine variété et, comme ce schéma dessine un champ défini par des valeurs limites, il suppose que la variété de l'exemple est saisie par ces valeurs limites. Il se fait en outre que ces valeurs sont valables autant pour l'analyse du signifiant de l'exemple que pour l'analyse de son signifié (observez au passage que j'intègre ici le méta-modèle saussurien au schéma tensif) en ce sens qu'elles interviennent d'une façon homologue sur le rapport existant entre l'exemple et son objet (rapport tendu entre l'identité et la différence) et sur la fonction de l'exemple dans le cadre d'une pratique épistémique (fonction dynamisée par le rapport que l'exemple entretient avec l'usage épistémique de l'objet).

Les valeurs limites permettant de saisir la variété de l'exemple sont, d'une part, l'unicité et la pluralité ; celles-ci rendent compte du fait que certains exemples se présentent en série tandis que d'autres fonctionnent en solo ; ce sont, d'autre part, la proximité et la distance qui est évaluée entre l'exemple et son objet, ainsi qu'entre leurs fonctions respectives. Ces valeurs, dès lors qu'on les croise dans un schéma tensif, offrent une structuration de la variété de l'exemple en quatre formes modèles, que j'ai désignées au moyen de parasyonymes d'*exemple* : le *cas remarquable* (unique et proche), l'*illustration* (unique et distante), l'*échantillon* (composé et proche) et le *corpus d'exemples* (composé et distant).

b) *L'analyse tensive de l'exemple a quelque chose de très abstrait : bon nombre d'exemples rencontrés dans la réalité pratique seraient des*

hybrides des valeurs dégagées qui ne constituent que les limites finies et théoriques de l'utilisation de l'exemple. Quelle est la pertinence d'une approche qui fixe elle-même les bornes d'une réalité difficilement réductible ?

Je sens poindre une critique. Pourtant votre présentation est conforme à mon travail. L'analyse tensivo-dégage bel et bien des valeurs limites, et l'approche sémiotique parvient à fixer de la sorte, par un effort d'abstraction, les bornes d'une réalité que vous reconnaissez n'être pas simple à appréhender. N'y a-t-il pas là matière au compliment plutôt qu'à la critique ? Apparemment pas pour vous ! L'abstraction vous dérange (vous n'êtes pas les seuls), non moins que la réduction. Je ne chercherai pas à m'en défendre, ni alléguer que dans d'autres secteurs disciplinaires l'abstraction et la réduction ne sont pas même des valeurs mais de simples réquisits d'une analyse scientifique.

Deux éléments de réponse, cependant. 1) Le schéma tensivo-dégage, mieux que les méta-modèles sémiotiques précédents, permet de rendre compte de l'hybridation des valeurs qu'il dégage. Les valeurs sont établies selon des relations dynamiques (c'est la raison pour laquelle le schéma est dit « tensivo-dégage ») et des parcours sont prévus allant des unes aux autres. Ces parcours sont ceux de l'implication et de la concession, jalonnés par les transformateurs de valeurs que sont le redoublement, le relèvement, l'atténuation et l'amenuisement. Les cas hybrides ne sont donc pas a priori moins analysables que les cas extrêmes. 2) La pertinence recherchée par mon approche est clairement celle d'un système de l'exemple. Autrement dit, pour être pertinente mon analyse doit pouvoir rendre compte, au niveau de généralité qui est le sien, de tous les exemples rencontrés, de façon à la fois simple et non contradictoire.

Vous aurez observé que la pertinence attribuée à cette analyse est prévue dans le cadre même de mon travail — la réflexivité est un effet récurrent des études sémiotiques. Mes conclusions touchent aux horizons épistémologiques des pratiques dans lesquelles s'inscrivent les fonctions inhérentes aux exemples. Constituer l'exemple en corpus, ainsi que je l'ai fait par l'intermédiaire d'une étude lexicale⁶, prédispose à une analyse en

⁶ Même si j'ai potentialisé l'ensemble de ce corpus, prenant bien soin dans mon article de ne produire aucun exemple. Un exemple d'exemple est impossible à produire dans la visée

système, mue par un paramétrage général (et non pas ad hoc). Mais d'autres saisies de l'exemple également prévues dans mon analyse, engageant d'autres visées épistémiques, demeurent possibles. Celle que votre commentaire donne à penser, en fonction d'une expérience légitimée (celle de la « réalité pratique »), rend nécessaire l'analyse d'exemples particuliers dont il serait difficile, prétendez-vous, d'épuiser la richesse. Ce faisant, vous mettez l'accent sur la diversité des exemples, la complexité de leurs fonctions, la subtilité de leurs usages. Il ne vous surprendra pas que cet horizon épistémologique soit, au côté de l'essentialisme inhérent au cas remarquable, celui qui sollicite le plus de moyens et de fins rhétoriques — en l'occurrence, le recours à l'expérience pratique, l'autorité, les valeurs doxiques de la connaissance (dont fait partie la pertinence).

Ce qu'il m'intéresse de relever ici, parce que cela répond en partie au problème du silence pesant sur l'exemple dans les théories classiques de la connaissance, c'est que, bien que les exemples manifestés soient souvent hybrides au regard du système formel que j'en propose, les horizons épistémologiques de leur emploi servent d'attracteur pour leur réduction à une valeur limite. De fait, les épistémologies ont vocation au monopole. Chacune d'entre elles prétend être la meilleure, au moins au sein d'un secteur disciplinaire donné. Du coup, chaque forme de l'exemple s'instaure en bon usage, contre les usages relevant d'horizons épistémologiques concurrents. Aussi, votre pointe critique ne me surprend guère. D'une certaine façon, je l'espérais. Et observez combien il serait facile, depuis le point de vue de celui qui tient au système, de reprocher à l'approche qui est la vôtre de n'atteindre qu'une variété bien définie d'usages de l'exemple, et de critiquer, si vous finissiez par tenir des propositions générales sur l'exemple, le parti pris sous-jacent à la manière dont votre question (est-il raisonnable d'être persuadé par des exemples ?) aborde chaque exemple particulier. Critique un peu trop facile, en vérité, dès lors que, tel un narrateur omniscient, je compose les répliques de chaque protagoniste. De fait, il n'y a, de mon point de vue, aucune critique à adresser à quiconque ; juste des positions épistémologiques à établir et à intéresser aux réflexions sur l'exemple.

Un mot encore, qui anticipe sur votre cinquième et dernière question. J'ai dit qu'au sein d'un secteur disciplinaire donné chaque

épistémique qui est la mienne car il sera toujours plus l'exemple d'autre chose que de lui-même.

épistémologie cherche à obtenir un monopole. Aussi ne croyez pas que, dans la critique qui affleure sous votre question et que j'ai mise en scène, il y ait le prétexte d'une opposition fatale entre rhétoriciens et sémioticiens. Cette critique, un sémioticien aurait pu me la faire aussi bien. En retour, il me semble qu'il y a des rhétoriciens que la réduction et l'abstraction n'effarouchent pas. Le débat épistémologique innerve la recherche au sein de chaque discipline. Il advient régulièrement toutefois que, pour une période de temps donnée, des tendances épistémologiques marquent des disciplines ou des secteurs disciplinaires et contribuent à leur caractérisation.

c) Vous détaillez séparément chaque terme de la typologie construite à l'aide du schéma tensif, c'est-à-dire l'exemple en tant que cas remarquable, échantillon, illustration ou corpus. Certains traits intéressent le chercheur en rhétorique soucieux de comprendre l'efficacité de l'exemple. Peut-on envisager qu'un même objet soit appréhendé au travers du cas remarquable, de l'échantillon, de l'illustration ou du corpus d'exemples ? Quels seraient les effets persuasifs alors produits ?

On envisage très bien qu'un même objet puisse être considéré à partir de pratiques épistémiques où interviennent des formes différentes d'exemple. Il suffit de se placer à un niveau de généralité élevé. Prenez le cas de la photographie. C'est un objet général qui a pu être abordé à l'aide de toutes les formes d'exemple. Dans *La Chambre claire* Barthes part à la recherche d'une photographie susceptible de représenter, pour lui, l'essence de la photographie⁷. Cette photo (de sa mère, morte peu avant, et alors petite fille), non reproduite dans le livre, est un cas remarquable. À partir d'elle, Barthes saisit le noumène de la photographie : le « ça a été ». Cela n'empêche que soit réuni par ailleurs, dans le même livre, un échantillon varié de reproductions photographiques, à l'occasion duquel sont détaillés, autour de ce noumène, des qualités, des impressions, des concepts. Et Barthes n'a aucun scrupule à reconnaître que cet échantillon a suivi les aléas de son désir⁸. Tout autre est la construction d'une somme historique sur la

⁷ Roland Barthes, *La Chambre claire*, Paris, Le Seuil, Gallimard, Cahiers du cinéma, 1980, p. 114.

⁸ « Cheminant ainsi de photo en photo (à vrai dire, toutes publiques, jusqu'à présent), j'avais peut-être appris comment marchait mon désir, mais je n'avais pas découvert la

photographie : dans ce cas, l'étude établit et met en scène un corpus d'exemples. Ce corpus ne coïncide pas avec le corpus de l'objet, on le comprend sans peine, mais cherche à rendre compte de toutes les qualités de cet objet selon des paramètres relativement objectivables. Quant à l'illustration, elle a lieu si la photographie est considérée parmi une série d'objets (par exemple, dans un ouvrage didactique consacré aux formes de représentation visuelle). Dans ce cas, la photo choisie ne vaut pas mieux, a priori, que n'importe quelle autre ; c'est celle que l'auteur avait sous la main.

Le discours qui se développe à partir de ces différentes formes d'exemple, qu'il soit tenu ou non pour persuasif, aura pour effet de donner à voir ce qu'il faut connaître de l'objet, s'il ne prétend pas donner la forme même de l'objet. Ainsi, à partir du cas remarquable, la photographie est définie dans son essence, sinon comme une essence (la photographie ne serait rien d'autre que le « ça a été », et il se peut qu'ainsi définie on finisse par la faire déborder de ses manifestations ordinairement reçues). À partir d'un échantillon, elle est définie comme une variété ouverte (c'est-à-dire comme une réalité toujours en surplus par rapport à la connaissance qu'on en a). Le corpus aura tendance à permettre l'octroi d'une logique, c'est-à-dire à définir ce qui la manifeste et ce qui ne la manifeste pas (une photographie numérique est-elle encore une photographie ?) et, dans le cadre d'un travail historique, un telos. Enfin, à partir d'une illustration, la photographie reste incommensurable, sa généralité est intacte et ses spécificités non cernées ; dès lors, ni sa réalité ni sa connaissance ne sont atteintes par l'exemple, le discours visant par d'autres biais la connaissance de la photographie.

Sur l'interdisciplinarité entre rhétorique et sémiotique

Vous vous êtes intéressé aux rapports entre sémiotique et rhétorique (notamment dans un ouvrage collectif, co-dirigé avec Jean-Marie Klinkenberg, Figures de la figure. Sémiotique et rhétorique générale). Sur un objet d'étude comme l'exemple, est-il possible d'identifier à quels

nature (l'eïdos) de la Photographie. Il me fallait convenir que mon plaisir était un médiateur imparfait, et qu'une subjectivité réduite à son projet hédoniste ne pouvait reconnaître l'universel » (id., pp. 95-96).

niveaux les deux approches se complètent ou, au contraire, s'engagent dans un dialogue de sourds?

J'entrevois aujourd'hui trois scénarios possibles.

1) La sémiotique est la rhétorique moderne. C'est la position défendue par Jean-Marie Klinkenberg et le Groupe μ depuis les années 60, mais entre temps d'autres sémioticiens (je pense en particulier à Denis Bertrand⁹ et à Claude Zilberberg¹⁰) ont argumenté eux aussi, quoique sur de tout autres bases que le Groupe μ , qu'il n'y a pas de différence essentielle entre la rhétorique et la sémiotique. Bien sûr, cela implique un certain désaccord sur ce qui définit la rhétorique. À partir d'Aristote même, la définition de la rhétorique se prête à l'interprétation, et l'on n'est pas obligé, de toute manière, d'adhérer aux conceptions de la rhétorique forgées par ce philosophe opposé aux rhétoriciens de son temps. On peut envisager en ce sens que le sémioticien soit, idéalement, le rhétoricien de l'époque contemporaine parce que, comme du temps du sophiste, sa conception du savoir s'oppose à la conception philosophique classique. (La sémiotique et la rhétorique sont des anti-philosophies.)

2) La sémiotique est le valet de la rhétorique. C'est ce qu'aurait proposé Barthes¹¹. La sémiotique se met au service des autres disciplines, dès lors qu'elle ne vise aucun objet en propre mais qu'elle développe des modèles et des méthodes pour leur connaissance. Ce scénario-là développe des versions contrastées selon le point de vue. La question qui se pose est celle de la prééminence. Qui précède qui, le valet ou le maître ? Et si le valet précède le maître, n'est-il pas le maître du maître, décidant pour lui des chemins empruntables ? La version édulcorée de ce scénario, sans point de vue, est celle qui fait de la sémiotique et de la rhétorique des compagnons de route, des partenaires, voire des complémentaires. Cette version irénique est à mon avis la moins vraisemblable et la moins intéressante. La recherche a besoin d'être aiguillée. Elle a parfois même besoin d'aiguillon.

⁹ Voir Denis Bertrand, « Sémiotique, philologie et rhétorique : pour une mise en perspective des disciplines du sens », 2009, [en ligne : <http://denisbertrand.unblog.fr/textes-en-ligne/semiotique-et-rhetorique/>].

¹⁰ Voir, notamment, le cinquième et dernier chapitre des *Éléments de grammaire tensive*, op. cit.

¹¹ Cf. Roland Barthes, *Leçon*, Paris, Le Seuil, 1978, pp. 37-38, où Barthes dit de la sémiologie qu'elle a un « rapport ancillaire » à la science, et qu'elle peut « rendre des services » à des sciences particulières.

3) La sémiotique et la rhétorique actuelles, même si elles ont en partage certains objets, adoptent des postures épistémiques trop différentes pour entrer véritablement en dialogue. Sans dramatisation épistémologique, une simple différence dans les accents de recherche peut enrayer le dialogue interdisciplinaire. La sémiotique aurait des ambitions analytiques trop larges pour les rhétoriciens ; la rhétorique, à l'inverse, élaborerait des synthèses trop peu structurées, trop liées aux particularités de ses intérêts et de ses objets aux yeux des sémioticiens. Ce scénario-là, qui est le plus réaliste (le réalisme ayant toujours eu pour moi quelque chose de défaitiste), a au moins le mérite d'indiquer que ce qui se joue en sémiotique comme en rhétorique est une tension entre le général et le particulier, entre l'analyse et la synthèse.

C'est peut-être une déformation due à mes intérêts de recherche mais il me semble, en somme, que la participation immédiatement profitable de la rhétorique à la sémiotique et vice versa se situe à ce niveau épistémologique. C'est à mieux comprendre les intérêts et les croyances qui se jouent dans la pratique épistémique d'autrui que l'on assure et enrichit la sienne propre. Aussi votre questionnaire est-il en soi un accomplissement.

L'EXEMPLE AMBIGU OU LA *PHRONESIS* DU *PHRONIMOS*

Loïc NICOLAS¹

loic.nicolas@ulb.ac.be

Université Libre de Bruxelles, GRAL

Résumé

La présente contribution se donne pour objet de renseigner la notion d'exemple (sa théorie aussi) à partir d'une enquête relative à la *phronèsis* – cette intelligence *de* et *dans* l'action. L'auteur y montre qu'on ne peut penser la *phronèsis* sans exemple, c'est-à-dire sans l'incarner dans celui-là même qui la met en pratique. Mais aussi, qu'en matière d'éducation morale le *phronimos*, figure excellente du jugement droit et du bien vivre, se révèle d'une indéniable ambiguïté. Somme toute, cette réflexion sur la *phronèsis* du *phronimos* donne l'occasion de soulever certaines questions cruciales sur la place de l'expérience, la pratique du jugement et l'apprentissage de la liberté.

Mots-clés

Aristote, exemplarité, expérience, liberté, *phronèsis*, pratique.

Abstract

The present contribution studies the concept and the theory of example starting from an analysis of the *phronèsis* – the intelligence *of* and *in* the action. We show that we cannot think the *phronèsis* without examples, i.e. without incarnating it into the one who puts it in practice. We also prove that – as content of the moral education – the *phronimos*, key figure of right judgment and *eu zèn*, appears of an undeniable ambiguity. This reflexion on the *phronèsis* of the *phronimos* gives the opportunity to raise several crucial questions on the role of the experiment, the usage of the practical judgment and the acquisition of freedom.

Keywords

Aristotle, exemplarity, experiment, freedom, *phronèsis*, practice.

¹ Loïc NICOLAS est chargé de recherches du F.R.S.-FNRS et Docteur en Langues et lettres de l'Université Libre de Bruxelles. Membre du Groupe de recherche en Rhétorique et en Argumentation Linguistique (GRAL), ses travaux portent sur l'épistémologie et la critique de la rhétorique, l'œuvre de Chaïm Perelman, ainsi que sur les rapports entre discours et liberté. Il a récemment dirigé : *Les rhétoriques de la conspiration* (avec Emmanuelle Danblon) et *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours* (avec Luce Albert).

Le but de cet article est d'interroger le statut, la place et la fonction de l'exemple (celui qu'incarne l'homme-mesure, l'homme de bon jugement, le *phronimos* donc) face à la *phronèsis* : d'une part pour la définir, ou du moins la penser, d'autre part pour réfléchir les conditions dans lesquelles s'acquièrent les qualités du « porteur vivant de la norme² ». Qualités par lesquelles il devient dès lors possible de se signaler soi-même – dans son activité de jugement – comme *phronimos*. Afin de renseigner le caractère singulier de cette *sagesse pratique* que les anciens Grecs appelaient *phronèsis*, je me propose d'investir l'ambiguïté³ même de la notion d'exemple et d'engager la discussion à son propos.

Donner un exemple. Donner en exemple

Nous dirons d'abord, en première approximation, que cette notion renvoie à l'exemple que l'on donne pour illustrer, concrétiser ou manifester une loi, une règle, un usage, ainsi que pour préciser son champ d'application. Cet exemple-là joue, sinon le rôle de preuve, du moins de semi-preuve par effet de probabilité. En particulier lorsqu'il se voit rapproché d'un cas nouveau auquel la loi, la règle ou l'usage est censé devoir s'appliquer. À cet égard, il peut aussi bien relever d'une collection ou d'une catégorie dont il est extrait (il s'agit alors d'un objet ou d'un individu parmi d'autres), que manifester l'excellence à l'intérieur de cette collection (il s'agit alors d'un type-excellent). Ainsi, avant qu'il ne récite une oraison funèbre⁴ prétendument apprise auprès d'Aspasie, Socrate, sans la nommer, explique à Ménexène qu'il a eu « *pour maître une femme qui ne manque pas de valeur dans l'art oratoire et qui a formé beaucoup d'excellents orateurs, et en particulier un qui est le premier de la Grèce, Périclès, fils de*

² P. Aubenque, 2004 [1963], p. 41.

³ On consultera à ce sujet : M. Dominicy, 2002, pp. 51-53 et 62-63.

⁴ Il s'agit en fait d'un pastiche d'oraison funèbre, tant sur le fond que dans sa forme. Le but de Platon est avant tout de ridiculiser le genre épideictique (celui qui s'occupe des éloges et des blâmes, du beau et du laid au sens moral) et les orateurs qui le pratiquent. Sachant qu'on ne saurait, selon lui, tirer aucune estime à parler devant ceux-là mêmes dont on fait l'éloge (voir notamment *Ménexène*, 235c-235d). Platon qualifie d'ailleurs cet exercice oratoire de « badinage » (236c). C'est pourquoi, on peut se demander sur la portée potentiellement ironique de la référence à Périclès... «habile parleur» (*Protagoras*, 329b) certes, mais mauvais citoyen, mauvais « sage » et, finalement, mauvais politique (*Protagoras*, 320a-320c et 329b ; *Gorgias*, 515b-517a). Nous reviendrons sur ce point dans la suite de l'article.

Xanthippe.»⁵ Ici, Périclès, individu isolé, prélevé parmi tous les « excellents orateurs » formés par Aspasia, constitue le type-excellent aussi bien du disciple de l'oratrice (le seul qui mérite d'être nommé ; le seul qui résiste à l'indistinction du « beaucoup »), que du bon orateur. En d'autres termes, l'exemple de Périclès permet, plus qu'aucun autre, d'attester la règle suivant laquelle Aspasia « ne manque pas de valeur dans l'art oratoire » et, par suite, d'inférer le talent (probable) de Socrate lui-même en ce domaine. Sachant qu'Aspasia, son maître donc, a non seulement donné carrière à « beaucoup » d'orateurs (elle a donc le nombre avec elle), mais qu'elle a formé le meilleur d'entre eux, Périclès.

L'ambiguïté de la notion d'exemple naît de ce qu'elle renvoie également à l'exemple que l'on suit (lorsqu'on prend exemple sur) ou qu'on devrait suivre (= Pierre, dit le professeur, est un exemple pour vous tous). Cet exemple se voit alors élevé au rang de modèle – ou, au contraire, d'anti-modèle. Dans ce dernier cas, l'individu (ou le comportement) qui tient lieu d'exemple constitue, justement, un contre-exemple, suivant lequel il importe d'agir tout à l'inverse. Dès lors, le modèle (Pierre le fort en thème ou Paul l'homme courageux) forme un exemple dont il convient de *suivre les pas*, de refaire les mêmes gestes, d'accomplir les mêmes efforts, de consentir les mêmes sacrifices, pour rentrer dans la règle, voire se l'approprier : devenir un autre Pierre ou un nouveau Paul. Il en va ainsi d'Aristote lorsqu'il convoque Diomède et Hector, deux figures homériques, pour exemplifier le courage civique⁶, cette médiété emprunte de noblesse et de vertu « *par rapport aux choses qui inspirent de la confiance et à celles qui inspirent de la crainte* »⁷. Suivre les pas, cela veut bien dire imiter, ou du moins s'inspirer, s'attacher un même parcours, une même pratique, une même façon de voir ou d'agir. Et ceci dans la mesure où ce parcours, cette pratique, cette façon de voir ou d'agir, est (ou rend) exemplaire dans le respect de la règle en question. On comprend alors que dans le domaine du beau et du laid au sens moral, c'est-à-dire dans celui des actions qui sont dignes d'éloges (ou de blâmes) : donner *un* exemple et donner *en* exemple, c'est-à-dire inviter à le *suivre*, fonctionnent de concert sur le plan normatif. Il s'agit, avant tout, d'administrer un contenu d'actions à accomplir ; de choses à faire.

⁵ Platon, 2002 [1967], *Ménexène*, 235d-236a, p. 297.

⁶ Aristote, 1994 [1959], III, 11, 1116a 20-30, p. 153.

⁷ *Ibid.*, 1116a 10-13, p. 152.

Du singulier à l'universel et vice versa

D'ailleurs, comme le rappelle très justement Marc Dominicy, Aristote utilise le terme de *paradeigma* (du verbe grec *deiknunai*, « montrer » ; d'où *para-deigma*, « ce qui est [propre à être] montré », « ce qui se montre (para-) auprès de ») tant : (1) pour qualifier ce qu'il conçoit comme l'induction de la rhétorique par laquelle s'opère le passage « de la partie à la partie, du semblable au semblable », et donc le rapprochement de deux termes (faits, situations, personnes, etc.) dont « l'un est plus connu que l'autre »⁸, que (2) pour signaler l'idée de modèle (au sens artistique). Dès lors le Stagirite met-il en regard⁹ le *spoudaios*, l'homme de valeur, le *valeureux* – accomplissement des qualités physiques et des aspects les plus nobles de l'homme grec¹⁰ –, et le *kalos*, l'homme beau : celui « dont le peintre, partant d'un réel disparate, compose le corps à la fois "impossible" et "persuasif"¹¹. » Comprenons alors qu'il y a dans le *paradeigma* (exemple-argument ou exemple-modèle¹²) une saisie de l'universel, ou du général, dans un singulier représentatif aussi bien de lui-même que d'une généralité qui le dépasse. Singulier capable, lorsqu'il s'agit d'engager un auditoire à l'action, de susciter un désir de ressemblance ; une identité. L'exemple donne l'exemple, il montre son propre chemin, et invite à faire corps avec lui. À ce titre, sa vocation est bien l'universel auquel il

⁸ Aristote, 1967 [1938], I, 1357b 26, p. 82. Cette mise en relation d'un particulier avec un autre particulier permet alors l'évocation implicite (le plus souvent du moins) d'une loi générale. J'invite à consulter l'excellente étude qu'Emmanuelle Danblon a consacré au *paradeigma* (2002, pp. 195-199).

⁹ On comparera pour cela deux passages. L'un tiré de la *Poétique* (1969 [1932], 1461b 11-15, p. 73) où Aristote précise que les hommes peints par Zeuxis sont peut-être introuvables et impossibles dans la réalité, mais qu'en tout état de cause, ce dernier « les peint en mieux, car il faut que le *paradeigma* [ce qui doit servir d'exemple, le modèle donc] l'emporte sur ce qui est. » Et l'autre de la *Politique* (2002 [1971], 1281b 10-15, p. 75) dans lequel le philosophe souligne que les hommes de valeur, à l'image des hommes beaux et des peintures d'art, ont quelque chose qui, tout à la fois, les rapproche et les distingue de la foule constituée d'individus épars, puisqu'ils accomplissent la réunion « en un seul être d'éléments [exemplaires, donc particulièrement beaux, nobles, vertueux, etc.] disséminés ça et là. »

¹⁰ Voir P. Aubenque, 2004 [1963], pp. 45-48.

¹¹ M. Dominicy, 2002, p. 62.

¹² Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans la suite de l'article. Je m'appuierai alors sur le *Traité de l'Argumentation* de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca.

conduit. C'est pourquoi dans le genre épictétique, genre moral par excellence, l'exemple-modèle renvoie tout autant à l'être incarné (doué d'émotions particulières) sur lequel le discours s'appuie, qu'à tout un chacun, c'est-à-dire potentiellement à soi-même en tant qu'auditeur. J'ai abordé cette question dans un autre article auquel je me permets de faire référence¹³.

Prendre l'inimitable en exemple

Somme toute, ce qui m'intéresse ici est d'abord d'interroger un tel processus dans le cadre de la *phronèsis*. Je partirai pour cela d'une question simple : le *phronimos* exemplaire, le grand « prudent » (au sens grec), est-il, pour autant, un exemple à suivre ? En d'autres termes, peut-on s'en faire un « modèle » ? Question simple en apparence, à laquelle, intuitivement, nous répondrions que l'homme de bon jugement mérite, plus qu'aucun autre, d'être pris en exemple. D'ailleurs, comment ne pas vouloir lui ressembler et, partant, savoir juger comme lui ? Or, je vais m'efforcer de montrer qu'il demeure, à l'égard de la *phronèsis*, une impossibilité aussi bien théorique que pratique de s'appuyer sur l'exemple que l'on donne – aussi *exemplaire* soit-il – pour déterminer l'usage ou l'extension d'une norme d'action ; pour faire siennes les conditions de son application. Dans la mesure où le *phronimos* est précisément inimitable : homme d'une situation particulière ; d'un *kairos* face auquel il invente la « droite règle » (*orthos logos*) qu'il suit. Droite règle qui reste intransmissible – on ne peut pas la reproduire, ni la transposer dans un autre contexte, une autre situation – alors même qu'elle vaut, au moment de son application, pour les autres que lui. En intelligence avec le *logos* (la raison), manifestation d'une excellence humaine (rien qu'humaine), son critère de jugement n'est pas arbitraire.

Tout cela veut-il dire, pour autant, que l'exemple convoqué ne vaut rien ; qu'il est sans objet, ou simplement décoratif ? Tout à l'inverse. Ainsi que nous le verrons, il est impossible de réfléchir la *phronèsis* sans se fonder sur celui-là même qui l'incarne en personne. Le *phronimos* (l'exemple que l'on en donne) demeure la condition d'être et de pensée de la *phronèsis*. En revanche, on ne saurait tirer de cet exemple incarné les règles d'application d'une *phronèsis* qui, justement, résiste à toute généralisation hors du *kairos* qui l'a rendu possible. Du reste, si le *phronimos* montre bien quelque chose, il ne s'agit ni d'un contenu (doctrinal, moral, philosophique, etc.), ni d'une

¹³ L. Nicolas, 2009, notamment pp. 120-122, 134-136.

procédure, ni d'un savoir au sens intellectuel du terme... tout au plus signale-t-il une certaine voie. Mais la voie qu'il montre, justement, n'est pas celle qu'il suit et par laquelle il « *déclôt l'avenir dans le présent même de son action* »¹⁴. Sa voie propre n'appartient qu'à lui seul, et ne peut, par définition, faire exemple. Comprenons alors qu'il invite celui qui le prend en exemple à découvrir *sa* voie par lui-même ; à devenir son propre critère de jugement.

C'est d'ailleurs ce qui fait dire à Pierre Aubenque que la *phronèsis* est une connaissance pratique « *plus riche de disponibilité que de contenu, plus enrichissant[e] pour le sujet que riche d'objets clairement définissables* »¹⁵. En fait, si le contenu à transmettre n'est pas riche, cela veut bien dire qu'il est pauvre, ou du moins précaire, insaisissable, flou. N'y voyons pourtant rien de péjoratif. Il ne s'agit pas d'une lacune, mais d'une condition propre à l'invention du critère ; propre à « *l'ajustement du "déjà-vu" et du "pas encore"* »¹⁶. En effet, pour se faire inventeur, pour voir, d'un seul coup d'œil, ce qui est juste ; mettre à jour ce qui demeure disponible lorsque l'occasion s'en présente, il importe de s'initier, c'est-à-dire de commencer *par soi-même*.

De l'impossible phronèsis en général

Avant d'aller plus loin, il importe de regarder ce qu'on entend ou, plus exactement, ce qu'on pourrait entendre par *phronèsis* – sachant qu'il n'y a pas beaucoup de sens à penser celle-ci dans l'abstrait, nous le verrons bientôt. Indiquons d'abord que la complexité de la notion et les ambiguïtés liées à sa traduction nous incitent à conserver sa forme grecque. Traduire par « prudence », comme le font beaucoup (Jules Tricot, Pierre Aubenque, Gil Delannoi, Francis Goyet, etc.), présente certes l'avantage d'une proximité phonique issue de reprises successives (gr. *phronèsis* → lat. *prudencia* → fr. prudence), mais aussi le risque de rapprochements indus avec la pusillanimité, la retenue, l'inaction. Rapprochements qui sont en contradiction avec ce qu'il est convenu d'entendre dans cette « prudence »-là. Dès lors, s'il s'agit bien de « prudence », celle-ci est d'abord et avant tout grecque : sans grand rapport avec ce qu'a projeté en

¹⁴ D. Panzani, 1997, p. 35.

¹⁵ P. Aubenque, 2004 [1963], p. 60.

¹⁶ D. Panzani, 1997, p. 35.

elle la tradition morale de l'Occident moderne. De même, vouloir en faire un « empirisme », une « habileté », ou encore une variété de « ruse » – fut-elle guidée par une intelligence spéciale –, en l'associant à la *mêtis*¹⁷, contourne le problème du sens sans nullement le régler. Problème que pose également la traduction équivoque de *phronèsis* par « sagesse » défendue par R. A. Gauthier et J. Y. Jolif¹⁸. Cette traduction pourrait se justifier à condition de préciser (1) qu'il s'agit d'un type bien particulier de sagesse : à savoir la sagesse *pratique*, celle qui se déploie dans et par l'action délibérée. Et (2) que de nombreux « sages » (aussi savants et âgés soient-ils¹⁹) n'ont pas les qualités du *phronimos*.

Finalement, en associant la *phronèsis* à la « sagesse », sinon à la « grande âme », on prend le risque d'orienter notre propre conception de celui qui l'incarne en un sens chrétien anachronique, profondément marqué par l'idée de péché²⁰. Or, l'éthique d'Aristote ignore tout du péché, de la

¹⁷ C'est l'option choisie par M. Detienne et J.-P. Vernant (1974) qui attribuent à l'une et à l'autre les mêmes qualités ; la même portée irrationnelle en somme. *Phronèsis* et *mêtis* ont alors partie liée et tendent à se confondre. Dans ses *Audaces de la prudence* (2009, p. 519-528) Francis Goyet cherche au contraire à distinguer ces deux notions, et redonne à la *phronèsis* sa dimension de « rationalité du mouvant » (p. 523).

¹⁸ Voir la traduction qu'ils donnent (avec introduction et commentaire) de l'*Éthique à Nicomaque* : 1970 [1958-1959] (4 vol., 2 tomes). On se reportera tout spécialement au premier volume.

¹⁹ Le sage, pas plus que le *phronimos* (Aristote, 1994 [1959], VI, 9, 1142a 1020, pp. 295-296), ne saurait être une jeune personne. Le passage du temps façonne le sage tout comme le *phronimos*. Il s'agit bien d'un trait commun à l'un et à l'autre. Toutefois, le sage, du moins tel que nous le concevons, n'est pas à proprement parler un homme d'action, tant s'en faut. Or, un *phronimos* qui n'agirait pas ne serait tout simplement pas un *phronimos*. Je renvoie à Aristote (1994 [1959], VI, 7, 1141b 1-5, pp. 291-292) : « [...] Anaxagore, Thalès et ceux qui leur ressemblent, possèdent la sagesse, mais non la [*phronèsis*], quand nous les voyons ignorer les choses qui leur sont profitables à eux-mêmes, et nous reconnaissons qu'ils ont un savoir hors pair, admirable, difficile et divin, mais sans utilité, du fait que ce ne sont pas les biens proprement humains qu'ils recherchent. »

²⁰ Je remercie Emmanuelle Danblon d'avoir porté mon attention sur cet aspect des choses. M. B. Ingham (2007) montre d'ailleurs comment la lecture stoïcienne de la notion de *phronèsis* a permis le rapprochement chrétien de la figure du sage avec celle du *phronimos*. En fait les « Pères trouvent dans la pensée morale du stoïcisme des textes, un vocabulaire et une structure de pensée qui les aident, dans la tâche doctrinale, à passer de la théologie et de la spiritualité de la Bible à la vie quotidienne de l'agir moral. [...] Chez Ambroise, l'économie du salut sert de programme pour articuler les étapes dans le développement moral et la discussion des vertus. La prudence apparaît comme un élan intellectuel qui exprime un désir de la vérité et de la perfection de la compréhension. La *prudentia* conduit

rédemption et du salut. Ainsi en vient-on, contre l'esprit du texte, à privilégier certaines figures exclusives (Gandhi, pour reprendre l'exemple de Gauthier et Jolif, mais allons plus loin et disons Jésus) face à d'autres (Bismarck, Churchill, Roosevelt, de Gaulle, ou encore Jean Monnet) qui, peut-être, sont tout aussi bonnes. Dès lors, nous verrons pourquoi l'exemple ne saurait procéder d'une définition désincarnée de la *phronèsis* à laquelle il devrait « coller » et apporter confirmation. Mais qu'il forme, au contraire, le *contenu* même de la définition, sa texture, d'où le caractère extrêmement mince et fragile de celle-ci. Définition à laquelle seule la particularité de l'expérience concrète se trouve justement à même de donner corps.

Reprenons ce qu'écrit Aristote au Livre VI de l'*Éthique à Nicomaque* : ni *technè* (art ou technique), ni science, la *phronèsis* « est une disposition, accompagnée de règle vraie, capable d'agir dans la sphère de ce qui est bon ou mauvais pour l'être humain. Tandis que la production, en effet, a une fin autre qu'elle-même, il ne saurait être ainsi pour l'action, la bonne pratique étant elle-même sa propre fin »²¹. La *phronèsis*, poursuit Aristote, ne s'applique pas au nécessaire, mais à ce qui peut faire l'objet de délibérations : le contingent. Lequel concerne toutes les choses susceptibles d'être autrement qu'elles sont, voire de ne pas être²². Elle a pour objet la juste mesure (*sôphrosunè*), la vertu (*aretè*), le bien vivre en général (*eu zèn*), c'est-à-dire les « universels », autant que les « faits particuliers, car elle est de l'ordre de l'action, [sachant que] l'action a rapport aux faits particulier »²³ ; la lecture du Livre VI nous montre combien l'entreprise de définition d'Aristote procède par exclusions successives (*technè*, science, habileté, sagesse, production, vertus intellectuelles, nécessité, etc.). La méthode régressive que suit le Stagirite lui donne l'occasion de faire apparaître et de discuter ce que n'est pas la *phronèsis*, non vraiment ce qu'elle est, ou alors seulement sous l'effet du contraste. Ainsi prend-on conscience de ce que la *phronèsis* reste inaccessible lorsqu'elle n'est pas rattachée à *celui* qui, précisément, l'habite et la met en pratique : le *phronimos*.

l'âme vers Dieu [...] » (pp. 10, 12). On consultera également A. Tosel (1995) et G. Delannoi (1993, pp. 53-65).

²¹ Aristote, 1994 [1959], VI, 5, 1140b 3-8, pp. 285-286.

²² *Ibid.*, VI, 5, 1140a, 30-35, p. 285.

²³ *Ibid.*, VI, 8, 1141b 15-17, p. 292.

En d'autres termes, la *phronèsis* ne peut se concevoir qu'à partir du moment où quelqu'un exprime ce qu'elle est dans l'unicité de son action même. Qu'il en donne un exemple, à savoir lui-même en acte. D'où cette phrase extrêmement éclairante de Pierre Aubenque : « *Tout le monde connaît le phronimos, même si personne ne sait définir la phronèsis* »²⁴. Autrement dit, il est possible d'avoir un exemple en tête, voire l'exemple même de celui qui applique ou plutôt pratique *quelque chose* (en l'occurrence la *phronèsis*) qu'on ne saurait définir par ailleurs. En cela, il y a primauté cognitive de l'exemple sur l'objet qu'il exemplifie.

L'exemple de Périclès

C'est pourquoi Aristote opte pour une procédure qui a de quoi troubler. Il ne réfléchit pas la *phronèsis* par elle-même, ni pour elle-même (en partant d'une essence dont on pourrait dire qu'elle est impossible à saisir), mais par le truchement de son représentant. Pourtant, il ne s'agit pas là d'un pis-aller ; d'un subterfuge ; d'une manœuvre destinée à pallier la faiblesse de la pensée humaine. Au contraire, c'est ici la condition nécessaire pour penser un objet que seul l'exemple est à même de livrer à notre intelligence. En d'autres termes, une *phronèsis* sans *phronimos*, sans exemple incarné, serait tout simplement impensable ou alors inhumaine. Elle n'aurait aucun sens. La « droite règle » que suit le *phronimos* et qui permet de l'identifier comme tel, n'est pas antérieure à l'acte de jugement par lequel il la révèle et la met en pratique. La « droite règle » est bien au cœur de la *phronèsis*, mais elle ne procède pas de sa définition ; laquelle en bornerait des limites introuvables, ou mieux non pratiques et par là-même dangereuses (= impraticables). L'identification du *phronimos* ne découle donc pas de la définition qu'on donne à l'objet (la *phronèsis*) par lequel cet homme-mesure signale son « savoir » pratique. Comprenons alors que l'homme en question n'est pas tel en vertu d'une *phronèsis* qui serait disponible, maîtrisable, mesurable. C'est, à l'inverse, la définition de la *phronèsis* qui, tout entière, découle de l'action qu'accomplit celui qui montre ce qu'elle est dans l'ici et maintenant. Et qui porte en lui sa propre *mesure*. Ainsi, comme le souligne Aristote au point de départ de son étude (chapitre 5, Livre VI), pour « *appréhender la nature de la [phronèsis, il importe de] considérer quelles sont les personnes* »²⁵ qui méritent, selon le

²⁴ P. Aubenque, 2004 [1963], p. 35.

²⁵ Aristote, 1994 [1959], VI, 5, 1140a 24-25, p. 284.

sens commun, de recevoir le nom de *phronimos*. En conséquence de quoi, si la *phronèsis* constitue une capacité de délibérer suivant la « droite règle » et de juger « ce qui est bon et avantageux » pour soi-même et pour les autres dans l'optique d'une « vie heureuse²⁶ » (*eu zèn*), c'est avant tout parce que le *phronimos* est celui qui délibère et qui juge de cette façon-là.

À ce titre, il ne saurait être question de se référer à un *phronimos* abstrait doté d'une « droite règle » qui le serait également. Laquelle se réduirait alors à un simple corpus technique ou savant de choses à connaître, à maîtriser, à reproduire... comme si l'avenir était clos ; comme s'il n'y avait pas lieu d'inventer, chaque fois, les modalités singulières de son action *vertueuse*. Une action qui, dans la recherche du bonheur, du bien vivre ensemble, oriente le sens en assumant l'indétermination des futurs. Partant, considérer les « personnes » auxquelles le sens commun attribue le terme de *phronimos*, implique d'en chercher des exemples. Exemples vers lesquels nous pourrions dès lors nous tourner pour approcher, dans la matérialité même de ce qu'ils accomplissent, une *phronèsis* en acte. À l'évidence, le savoir qu'on pourra tirer de ces exemples-là restera approximatif et précaire. Mais comme l'écrit Gil Delannoï, « *il serait dangereux en matière d'action d'être plus précis, plus affirmatif que possible* ». ²⁷ En cela, procéder par exemple(s) constitue un rempart face à la tentation d'absolutiser un *savoir* qui n'est pas transcendant puisqu'il est ancré dans l'expérience humaine, rien qu'humaine du *phronimos*. Expérience concrète de celui qui agit suivant l'excellence de son critère propre, mais sans prétendre (comme chez Platon) tirer d'une contemplation du monde des Idées, d'une familiarité avec le transcendant, la norme de son action. À ce titre, le « *“savoir” du phronimos [est d'abord] un voir, théôrein, [qui] a trait au bien commun* » ²⁸ ; il forme une aptitude aux « *vues d'ensemble* » ²⁹ par lequel s'accomplit, lorsque le *kairos* s'en présente, la réunion des fins et des moyens à l'intérieur d'une action qui possède sa fin propre. Le prudent n'est pas un calculateur de génie, il ne dispose d'aucun super-ordinateur à la place du cerveau qui lui permette d'effectuer, en un temps record, de savants calculs coûts / bénéfiques, ou de prévoir le monde qui vient. Il n'est le prophète d'aucun avenir connu de lui seul : clairvoyant peut-être, rien de

²⁶ *Ibid.*, VI, 5, 1140a 25-30, pp. 284-285.

²⁷ G. Delannoï, 1993, p. 12.

²⁸ D. Lories, 1998, p. 121.

²⁹ P. Aubenque, 2004 [1963], p. 57.

plus. Il ne procède pas par rationalisation instrumentale, ni en fonction d'une quelconque science abstraite des conséquences et des invariants, mais bien en incarnant sa connaissance forcément parcellaire dans l'*ici* et *maintenant*.

Réfléchir la *phronèsis* en se fondant sur sa mise en pratique, ou plutôt sur des exemples (ponctuels et historiques) de celle-ci, c'est affronter le caractère fondamentalement incertain des choses sur lesquelles elle donne l'occasion d'agir. C'est prendre conscience de la liberté qu'à l'homme de se saisir de ces choses-là, mais aussi de la responsabilité qui lui incombe en personne. C'est aussi mesurer qu'il y a dans la *phronèsis* une souplesse et une dimension d'invention qui la rendent, tout à la fois, difficile à appréhender et, en même temps, capable de s'adapter au « terrain de l'action et de l'utile [sur lequel] il n'y a rien de fixe. »³⁰ On comprend alors que le *phronimos* n'est pas un « instrument » au service d'une sagesse ou d'une science qui le dépasserait de part en part. Au contraire, cet homme-là affronte le monde tel qu'il est ; il se mesure à lui et se lance à la poursuite du mieux avec ses moyens d'homme.

Une singulière exemplarité

Pour Aristote, s'il est possible de dire quelque chose de la *phronèsis*, et de la définir, c'est d'abord parce qu'on estime – à son époque du moins – « que Périclès et les gens comme lui sont des [*phronimos*] en ce qu'ils possèdent la faculté d'apercevoir ce qui est bon pour eux et ce qui est bon pour l'homme en général » ; faculté qui caractérise aussi « les personnes qui s'entendent à l'administration d'une maison ou d'une cité »³¹. En tout état de cause, Aristote tire son étude de la *phronèsis* d'un seul exemple explicitement formulé³² : Périclès. Aux côtés duquel gravitent deux groupes indistincts que sont, d'une part, « les gens comme [Périclès] » et, d'autre part, « les personnes qui s'entendent à l'administration d'une maison ou d'une cité »... dont Périclès, à l'évidence, fait partie. Dès lors, on ne peut manquer d'interroger le fait déroutant que seul Périclès³³ résiste à l'indistinction et mérite, dans l'esprit d'Aristote, d'être désigné en personne. Il me semble qu'on peut écarter l'hypothèse suivant laquelle le Stagirite

³⁰ Aristote, 1994 [1959], II, 2, 1104a 1-5, p. 92.

³¹ *Ibid.*, VI, 5, 1140b 8-9, p. 286.

³² Alors même que le Stagirite donne plus d'un contre-exemple (Thalès et Anaxagore).

³³ Aristote n'en dit rien par ailleurs, et le laisse à l'état de mention.

aurait été pris en défaut ; incapable de fournir plus d'un nom. S'il n'en donne pas d'autres, c'est qu'il n'en a pas d'autres : explication radicale, certes, mais réductrice. Faisons crédit à Aristote de savoir ce qu'il dit et de procéder délibérément : s'il affirme que le sens commun attribue à certaines personnes le nom de *phronimos*, c'est que, d'une façon ou d'une autre, tel est bien le cas.

Partant, l'hypothèse la plus satisfaisante est qu'Aristote dispose d'autres noms, mais ne les convoque pas en discours. Il laisse à chacun le soin de spécifier, en accord avec le sens commun, qui sont « les gens comme [Périclès] », et ceux qui, ici ou là, « s'entendent à l'administration d'une maison ou d'une cité ». À cet égard, deux explications s'offrent à nous : (1) soit Aristote considère qu'il est inutile d'être plus précis ; le nom de Périclès est alors réputé suffisant. Il permet seul d'établir le travail définitionnel entrepris dans l'*Éthique à Nicomaque*. (2) Soit Aristote estime qu'en matière de *phronèsis* il vaut mieux n'être pas trop (ou plus) précis, et qu'il faut donner l'occasion à chacun de partir en quête d'exemples, de les trouver, de les nommer par et pour soi-même. En cela, le nom de Périclès ne fait que donner le ton. Évocateur, il invite d'abord à penser plus loin afin d'incarner la *phronèsis*, en accord, mais aussi par-delà la figure paradigmatique du grand homme d'État ; figure idéalisée et habitée par sa légende. Bien sûr, la place qu'Aristote confère à Périclès est exceptionnelle. Mais ne nous méprenons pas, il s'agit avant tout d'un personnage que la tradition a déjà élevé au rang de type. Symbole de la grandeur d'Athènes, artisan de son expansion économique ; de son effervescence politique et intellectuelle, Périclès porte en lui l'excellence de l'éducation athénienne. Il est censé atteindre, dans cette excellence-là, ce qu'il y a de plus proprement humain aussi bien en lui-même que dans la communauté des Athéniens. Par cet exemple, Aristote introduit « l'expérience proprement politique dans l'expérience morale de l'humanité »³⁴ ; il souligne combien la très haute vertu de Périclès, homme de *logos* et d'action, est exemplaire du *phronimos* en général. Or, comme je l'ai indiqué plus haut, le projet que formule Aristote de mettre en lumière la *phronèsis* en interrogeant ceux qui la pratiquent, et la révèlent en situation, ne saurait se satisfaire de cette généralité.

Je me risque à dire qu'il pourrait y avoir dans la recherche même de l'exemple, dans cette démarche personnelle d'identification du *phronimos*

³⁴ P. Aubenque, 2004 [1963], p. 55.

autre que Périclès à laquelle, implicitement, invite Aristote, une façon non pas d'élaborer un panthéon personnel mais, au contraire, de dénoncer le côté dérisoire d'un tel conservatoire de figures statiques et éternelles. Conservatoire auquel la compréhension de la *phronèsis* reste rigoureusement étrangère. En fait, partir en quête d'exemples confère à ceux-ci un statut vivant et les rattache à un vécu doté d'une dimension critique, auquel confronter sa propre expérience, son propre critère, son propre jugement. En d'autres termes, considérer les personnes qui méritent le nom de *phronimos* ; se demander ce qu'elles font et qui elles sont concrètement, c'est retracer et donc prendre conscience du chemin accompli pour en arriver à incarner la droiture du jugement dans le monde des choses humaines. C'est apprendre à mesurer l'excellence à l'aune de l'humanité qui l'habite ; à l'aune de la nouveauté qu'elle doit sans cesse affronter. Il ne s'agit nullement de substituer cette démarche à sa propre expérience – que rien ne saurait d'ailleurs jamais remplacer –, mais de tirer de la recherche elle-même un sens du précaire qu'il importe de pratiquer par ailleurs.

Un exemple, une illustration, un modèle ?

Du reste, l'ambiguïté même de l'exemple de Périclès au regard de la théorie de l'exemple me paraît remarquable. Elle mérite d'être questionnée, au moins rapidement, sachant que j'ai déjà abordé plusieurs aspects du problème. Rappelons que dans leur *Traité de l'Argumentation*, Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca distinguent trois types d'exemple : l'exemple-argument, l'exemple-illustration et l'exemple-modèle³⁵ – bien qu'ils réservent au seul premier le terme d'« exemple ».

(1) L'exemple-argument permet d'opérer « une généralisation à partir de cas particuliers »³⁶, voire à partir d'un seul cas. La fonction argumentative de ce type d'exemple est d'apporter la preuve et de « fonder » une règle ou une loi – laquelle servira alors à relier des cas particuliers entre eux. Entendons par « fonder », soit que la règle en question découle directement de l'exemple ; soit que ce dernier lui donne consistance ; soit encore qu'il serve à dégager les cas où elle s'applique. Comme le précisent les deux auteurs du *Traité* : « le fait de se contenter d'un seul exemple dans l'argumentation » semble indiquer « que l'on ne

³⁵ Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, 1988 [1958], pp. 471-495.

³⁶ *Ibid.*, p. 471.

*perçoit aucun doute quant à la façon de le généraliser »³⁷. Or, comme nous l'avons vu, si l'exemple de Périclès – le fait que Périclès soit un *phronimos* – permet d'approcher un tant soit peu la « nature » de la *phronèsis*, de rendre celle-ci pensable, on ne saurait dire qu'il donne l'occasion de fonder une « règle » générale. Règle en fonction de laquelle il deviendrait possible d'identifier la *phronèsis* d'un *phronimos* dans les cas ou situations où elle est mise en pratique. Ce qui ne saurait avoir de sens puisque qu'il n'existe, en la matière, aucune règle ou loi externe, c'est-à-dire indépendante de l'homme-mesure – singulier, situé, agissant – qui la produit *par et pour* lui-même en fonction d'un *kairos* unique. Bien sûr, on pourrait objecter que l'exemple de Périclès donne accès à une définition de la *phronèsis* comme disposition pratique permettant d'agir dans la sphère des choses humaines en suivant, pour soi et pour les autres, l'horizon du *bien-vivre*. La « règle » serait là. Il n'empêche que cette définition abstraite ne permet nullement de passer d'un cas particulier à un autre cas particulier ; d'un *phronimos* à un autre *phronimos*. Et ce dans la mesure où, l'un et l'autre ne répondent pas *en pratique* à la même règle, c'est-à-dire au même critère de jugement qui fonde la *phronèsis* en pratique. Alors qu'ils se signalent ensemble comme ayant une « faculté d'apercevoir ce qui est bon pour eux et ce qui est bon pour l'homme en général ». En tout état de cause, on ne peut ranger l'exemple de Périclès dans cette catégorie car il n'est pas *généralisable* et résiste à la typification.*

(2) L'exemple-illustration, quant à lui, « a pour rôle de renforcer l'adhésion à une règle connue et admise, en fournissant des cas particuliers qui éclairent l'énoncé général, montrent l'intérêt de celui-ci par la variété des applications possibles, augmentent sa présence dans la conscience »³⁸. Il vient corroborer ce qui est déjà reconnu par tous. À première vue, l'exemple de Périclès se présente sous les traits d'une illustration, en ce qu'il vise à « frapper vivement l'imagination pour s'imposer à l'attention »³⁹ ; sa fonction étant alors de « faciliter la compréhension [de la *phronèsis* en fournissant] un cas d'application indiscutable »⁴⁰. Partant, cet exemple-là est censé se donner comme un témoignage de la *phronèsis* en acte. Certes. Il n'empêche qu'un problème crucial se pose ici : si nous

³⁷ *Ibid.*, p. 477.

³⁸ *Ibid.*, p. 481.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*, p. 485.

voyons dans Périclès (ou dans tout autre *phronimos*, peu importe) l'illustration de *quelque chose* (que ce soit : une pratique, une façon d'agir, un jugement droit, etc.), cela implique qu'il y ait une connaissance et un accord préalables sur le sens à donner à cette pratique, cette façon d'agir, ce jugement droit. Or, on ne saurait réfléchir la *phronèsis* sans sa mise en exemple ; sans avoir en tête les actions, les jugements de Périclès ou d'un autre. En tout état de cause, la *phronèsis* ne peut faire l'objet d'un accord préalable sur ce qu'elle est, ni sur ce qu'on peut en attendre dans les cas qui relèvent de sa règle – condition pour que l'exemple soit illustratif. En d'autres termes, on ne peut connaître la *phronèsis* et d'abord la penser sans l'exemple qui, théoriquement, devrait l'illustrer. Nous sommes donc confrontés à une aporie.

(3) Enfin, l'exemple-modèle, écrivent Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, est utilisé en matière de conduite et d'éducation morales. Il ne s'agit plus, ni de « fonder ou [d']illustrer une règle, mais [d']inciter à une action qui s'inspire » du modèle proposé. Lequel « indique la conduite à suivre ; il sert de caution à une conduite à adopter »⁴¹. En bonne logique, Périclès devrait pouvoir servir de modèle, à l'image des « personnes ou des groupes dont le prestige valorise les actes ». Sachant que sa valeur est « reconnue au préalable » par le sens commun, elle aurait tout lieu de constituer une « prémisse » de laquelle tirer une conclusion « préconisant un comportement particulier »⁴² dans la droite ligne du sien. Et l'on peut dire que l'imitation de Périclès n'est pas chose impensable : certains de ses comportements, de ses actions, de ses choix sont, à l'évidence, imitables par d'autres l'ayant pris en exemple. En même temps, les développements qui précèdent laissent clairement entendre que Périclès ne saurait, en tant que *phronimos*, homme-mesure donc, servir de modèle... aussi belles et justes soient ses actions. Non seulement il ne le *peut* pas. Mais il ne le *doit* pas, au sens où ce serait aller tout à l'inverse de la *phronèsis*. Le donner ou le prendre en exemple constituerait une grossière erreur de jugement :

« Aristote d'ailleurs ne conçoit pas qu'il puisse y avoir une imitation possible de la *phronèsis* puisqu'elle n'advient que dans l'intelligence pratique de la situation dont elle a la garde »⁴³.

⁴¹ *Ibid.*, pp. 488, 490.

⁴² *Ibid.*, p. 489.

⁴³ D. Panzani, 1997, p. 38.

Prendre Périclès en exemple pour (espérer) juger/agir *comme lui* – alors même que ce n'est pas lui qui juge/agit, et que la situation n'est pas sienne – risquerait de mener à des catastrophes ou à des absurdités. Dans le monde des affaires humaines, il y a une grande différence entre répéter une action et en répéter les effets. S'en faire un modèle, ce serait oublier la contingence et l'indétermination des futurs ; ce serait négliger l'obligation qu'il y a d'inventer, chaque fois, son propre critère (d'action, de jugement, de choix). Critère qu'il importe de définir en fonction du *kairos* toujours singulier auquel il doit répondre. Espérer devenir un *phronimos* en suivant les traces de Périclès ne serait donc jamais qu'illusoire.

Comment devenir un phronimos ?

Que Périclès ne soit pas un modèle propre à être imité ne lui enlève pas, pour autant, sa qualité de *phronimos* – il en reste d'ailleurs un bon « exemple ». Bien sûr, on peut toujours regretter de ne pouvoir imiter l'homme-mesure pour bien juger à son tour – ce serait plus simple et apparemment moins risqué. Mais, comme nous le verrons bientôt, cette impossibilité constitue une occasion unique de faire soi-même le difficile exercice de la liberté, et d'expérimenter celle-ci dans le temps long ; une chance de pratiquer, par essais et échecs, l'incertitude du monde et son absence de nécessité. Le fait de ne pouvoir élever le *phronimos* en modèle demeure un enjeu essentiel pour réfléchir la liberté, mais aussi la responsabilité qui incombe à chacun de travailler, sans relâche, à son perfectionnement. En tout état de cause,

l'« ... homme est un être qui veut le bonheur et ne peut l'atteindre aisément. Il est guidé par une idée du bonheur qui a sa source dans l'imperfection vécue. [...] L'imperfection est révélée par un désir de perfectionner qui suppose que l'individu et la cité sont amendables⁴⁴. »

Or, c'est bien cet enjeu et la dynamique qu'il implique que Platon a catégoriquement refusé de regarder en face – afin de préserver la cohérence du système clos qu'il s'emploie à développer.

⁴⁴ G. Delannoï, 1993, p. 24.

Platon contre Périclès

À ce titre, Platon constate que Périclès⁴⁵ n'a pas été pris pour modèle. En d'autres termes, que ceux qui l'ont côtoyé (ses enfants ; les citoyens d'Athènes) n'en sont pas devenus plus vertueux : n'agissant pas à son image ; ne parvenant pas à suivre ses pas. Le philosophe en conclut que Périclès, à l'évidence, n'est pas un véritable *phronimos* (ni un bon politique, ni un bon citoyen). Au sens où il n'a pas su donner le bon exemple, ni guider ceux qu'il avait à sa suite sur les chemins de la vertu. Ainsi, dans le *Protagoras*, le Socrate du dialogue remarque que « *les meilleurs sont incapables de transmettre à d'autres le talent qu'ils possèdent.* » Il prend alors l'exemple de Périclès dont les enfants n'ont pas été instruits ou touchés par la *phronesis* du père. Périclès les aurait laissé « *courir et paître en liberté, comme des animaux sacrés, pour voir si d'eux-mêmes ils tomb[aient] sur la vertu* »⁴⁶. Cette critique se retrouve également dans le *Ménon*. Dialoguant avec Anytos, Socrate souligne que si Paralos et Xanthippos, les deux fils de Périclès, sont devenus d'excellents cavaliers et ont pu s'exercer « *à la musique, à la lutte et à tout ce qui est du ressort de l'art* »⁴⁷, leur père n'est pas parvenu à leur enseigner la vertu – domaine dans lequel il est censé exceller. Enfin, dans le *Gorgias*⁴⁸ Périclès est dénoncé pour n'avoir pas pris soin des citoyens qu'il avait à sa charge. Lesquels « *par ses soins [ne sont pas devenus] plus justes qu'ils ne l'étaient avant* » mais, au contraire, « *plus féroces* », « *plus injustes et plus mauvais* »⁴⁹. Il est d'ailleurs présenté sous les traits d'un berger incompétent :

« *[U]n gardien d'ânes, de chevaux ou de bœufs serait jugé mauvais s'il était dans le cas de Périclès, si, ayant reçu à garder des animaux qui ne ruaient pas, qui ne frappaient pas de la corne, qui ne mordaient pas, il les avait rendus sauvages au point de faire tout cela. Ne tiens-tu pas [Calliclès] pour mauvais tout gardien d'animaux, quels qu'ils soient, qui, les ayant reçus plus doux, les a rendus plus sauvages qu'il ne les a reçus ?* »⁵⁰

⁴⁵ Sur la critique de Périclès par Platon, et la sévérité dont il fait preuve à son égard, on consultera les pages que F. Châtelet, 1990 [1960] (pp. 278-284) consacre à la question.

⁴⁶ Platon, 2002 [1967], *Protagoras*, 320b, p. 51.

⁴⁷ *Ibid.*, *Ménon*, 94a, p. 365.

⁴⁸ Soulignons toutefois que, dans le *Phèdre*, Platon se montre (un peu) moins sévère contre Périclès que dans les textes cités ici.

⁴⁹ Platon, 2002 [1967], *Gorgias*, 516b-516c, pp. 271-272.

⁵⁰ *Ibid.*, 516a, p. 271.

Pour Platon, Périclès, sorte de *phronimos* à la petite semaine, ne possède qu'une vertu au rabais, voire pas de vertu du tout... il ne peut donc y éduquer personne. Il n'est qu'un habile voire, pire, un demi-habile. Somme toute, Platon rêve d'une cité où le philosophe-roi, les yeux fixés sur le ciel des Idées, pourrait accompagner chacun vers une *phronèsis* qui serait transmissible. Une « sagesse » vers laquelle il guiderait les âmes tel un bon berger, pour les rendre meilleures qu'elles n'étaient avant. Mais, justement, cette *phronèsis* rêvée n'aurait rien de politique, ni surtout de pratique. Elle ne pourrait pas s'adapter au mouvant du monde, ni aux occasions qui se présentent ou qu'il faut susciter. Elle n'aurait pas été éprouvée, ni informée par l'expérience continue de l'incertitude. En fait, si le *phronimos* n'a rien à transmettre de ce qu'il sait, c'est que ce « savoir » pratique qui lui permet d'être ce qu'il est, repose avant tout sur une initiation personnelle ; une confrontation au monde. Seule cette confrontation donne les moyens, selon la belle formule de Goyet, d'apprendre à « maîtriser l'immaîtrisable »⁵¹ ; à tirer quelque ordre du désordre en le réfléchissant.

Prendre le *phronimos* pour modèle, cela implique, par définition, de s'initier à son tour ; d'affronter le réel. Aubenque parle alors de recommencement. Ce qui ne veut pas dire refaire comme, mais *devenir*, au sens de s'accomplir :

« ... la prudence est ce qui ne se transmet pas de père en fils, car il y faut des médiations moins transparentes que celles des discours éducatifs, et moins obscures pourtant que celle de l'hérédité. [...] Le rapport entre la prudence du père et celle du fils n'est pas de l'ordre de la transmission mais de la reprise. C'est au fils de recommencer le père et de devenir vieillard à son tour »⁵².

Devenir vieillard, écrit Aubenque. Bien sûr, l'auteur force un peu le trait, mais l'idée est là : il n'y a que le temps long qui permette d'exercer sa liberté ; de s'engager sur le chemin de l'initiation. Rien n'est acquis ; sans doute le parcours est-il semé d'embûches, mais le jeu en vaut la chandelle. L'effort n'est pas inutile.

Exercer sa liberté, pratiquer l'incertitude

Mais cela suppose de penser le sens des choses humaines comme ouvert sur le champ des possibles, et d'y reconnaître un lieu d'exercice de la

⁵¹ F. Goyet, 2009, p. 44.

⁵² P. Aubenque, 2004 [1963], p. 60.

liberté ; un lieu d'engagement au sein duquel l'humain peut se rendre maître. À cet égard, l'incertitude n'est pas un *moins*, mais une ressource, c'est-à-dire un recours libérateur contre l'asservissement de la nécessité ; contre l'évidence. Car là où il y a nécessité et évidence, écrit Ch. Perelman, il ne peut y avoir « *ni choix, ni mérite ; une machine pourrait d'ailleurs, avantageusement, remplacer, dans de telles circonstances, l'intervention humaine* »⁵³. Dès lors, c'est bien l'ouverture du monde qui donne l'opportunité de s'initier, non pour refermer le monde sur lui-même, mais pour assumer la contingence de ce qui s'y produit. À ce titre, l'initiation en question est une permanente mise en danger. Elle s'apparente à une sortie en mer et forme une occasion, toujours renouvelée, d'éprouver sa propre maîtrise de l'incertitude, autant que de parfaire son apprentissage... interminable. Encore importe-t-il de recevoir les épreuves qui jalonnent le parcours initiatique, comme une chance de pouvoir avancer ; une chance de s'accomplir et d'être libre – c'est-à-dire d'avoir l'opportunité de le devenir.

Devenir libre, devenir *phronimos* : le lien qui unit l'un et l'autre est extrêmement ténu, comme s'il s'agissait d'une seule et même quête. En fait, ces deux efforts d'accomplissement conduisent à s'engager « *dans le temps long, très long, d'un processus, et [de se placer] sous le regard très critique d'un autre jugement* »⁵⁴, c'est-à-dire de mettre son critère à l'épreuve du monde et à l'épreuve des autres. Quoi qu'elle relève bien d'un apprentissage, la *phronèsis* (comme la liberté, du reste) ne consiste pas, pour autant, à suivre pas à pas, en élève discipliné, les prescriptions fixées par d'autres, comme s'il s'agissait de quelque catéchisme à apprendre par cœur puis à appliquer de façon machinale. Je l'ai dit, le but n'est pas de répéter du même, de l'identique, ni d'accumuler frénétiquement des savoir(-faire), mais d'être capable d'invention pour répondre, toujours, à la singularité et à l'incertitude. Savoir diriger son propre jugement « *sans faillir* » ; être capable d'identifier ce qui est opportun et juste, en avoir l'intuition, la bonne intuition même : celle qui mène au bonheur et à la vie bonne. Bonheur qui « *ne dépend pas des règles préétablies* », celles de débutants ou d'écoliers en mal de chemins balisés, « *mais d'une règle supérieure* »⁵⁵. Par cette règle, le *phronimos* fait acte créateur et s'impose comme l'origine de ses propres principes. Adaptée au « mouvant » du

⁵³ Ch. Perelman, 1989, p. 167.

⁵⁴ F. Goyet, 2009, p. 31.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 131.

monde, la règle en question reste à découvrir, à redécouvrir, à recommencer : elle n'est jamais la même. Elle ne vise pas à corriger les défauts de l'esprit, mais à l'orienter dans sa recherche, à guider ses pas vers la lumière de ses espérances et de ses idéaux. Ni « normative », ni « immuable », la règle du *phronimos* est un point d'appui, tout à la fois stable et fragile, pour permettre le passage à l'acte dans un monde ouvert. Finalement, s'initier, c'est apprendre à penser et à pratiquer la règle qu'on se donne ; à la suivre comme un point fixe, tout en assumant la contingence.

Pour refermer cet article, je soulignerai d'abord qu'il n'y a dans celui-ci aucune ambition de régler le sort de la *phronèsis*, encore moins celui de l'exemple. Le parcours proposé invite surtout à réfléchir l'ambiguïté de l'un par rapport à l'autre ; à les éclairer réciproquement. Et il me semble avoir montré combien l'étude de la *phronèsis* pouvait représenter une sorte de laboratoire pour penser l'exemple, la complexité de la notion, les limites de sa théorie. Au terme de mes analyses, j'ai bien conscience de n'avoir fourni que peu de réponses. Je voudrais toutefois proposer une piste de réflexion et de recherche quant à ce nouveau type d'exemple – hybride, incertain, ambigu, insaisissable même – que Périclès a permis d'entrevoir. Ni vraiment illustratif, ni fondement d'une règle générale, ni modèle à suivre, cet exemple oblige à innover. Aussi pourrait-il être fructueux de chercher sa spécificité dans la puissance d'évocation⁵⁶ qui l'habite et qui ouvre tout un monde de potentialités et d'inventions sur lesquelles, justement, repose la *phronèsis*.

BIBLIOGRAPHIE

- ARISTOTE, 1967 [1938], *Rhétorique*, Tome premier, Livre I, trad. M. Dufour, Paris: Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, 1969 [1932], *Poétique*, trad. J. Hardy, Paris: Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, 1970 [1958-1959], *Éthique à Nicomaque*, trad. R. A. Gauthier et J. Y. Jolif, 4 vol., 2 tomes, Paris-Louvain: Nauwelaerts.

⁵⁶ M. Dominicy, 2011.

- ARISTOTE, 1994 [1959], *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Paris: Librairie J. Vrin.
- ARISTOTE, 2002 [1971], *Politique*, Tome II, Livre III et IV, trad. J. Aubonnet, Paris: Les Belles Lettres.
- AUBENQUE, Pierre, 2004 [1963], *La prudence chez Aristote*, Paris: PUF.
- CHATELET, François, 1990 [1960], *Périclès et son siècle*, Bruxelles: Éd. Complexe.
- DANBLON, Emmanuelle, 2002, *Rhétorique et rationalité. Essai sur l'émergence de la critique et de la persuasion*, Bruxelles: Éd. de l'Université de Bruxelles.
- DELANNOI, Gil, 1993, *Éloge de la prudence. Essai, histoire, théorie*, Paris: Berg International.
- DETIENNE Marcel & VERNANT Jean-Pierre, 1974, *Les ruses de l'intelligence. La mètis des Grecs*, Paris: Flammarion.
- DOMINICY, M., 2002, "Les 'topoi' du genre épideictique: du modèle au critère et vice-versa", in: EGGS, Ekkehard (dir.), *Topoi, discours, arguments*, Stuttgart: Franz Steiner Verlag, pp. 49-65.
- DOMINICY, Marc, 2011, *Poétique de l'évocation*, Paris: Classiques Garnier.
- GOYET, Francis, 2009, *Les Audaces de la prudence. Littérature et politiques aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris: Éd. Classiques Garnier.
- INGHAM, Mary Beth, 2007, *La vie de la sagesse. Le stoïcisme au Moyen Âge*, Paris – Fribourg: Éd. du Cerf – Academic Press.
- LORIES, Danielle, 1998, *Le sens commun et le jugement du phronimos. Aristote et les stoïciens*, Louvain-la-Neuve: Éd. Peeters.
- NICOLAS, L., 2009, "La fonction héroïque: parole épideictique et enjeux de qualification", in: *Rhetorica. A journal of the History of Rhetoric*, Berkeley: University of California Press, vol. XXVII, Issue 2, pp. 115-141.
- PANZANI, D., 1997, "La phronèsis : disposition paradoxale (*Éthique à Nicomaque*, VI, 1)", in: CHATEAU, Jean-Yves (dir.), *La vérité pratique. Aristote, Éthique à Nicomaque, Livre VI*, Paris: Librairie J. Vrin, pp. 23-43.
- PERELMAN, Ch., 1989, « Philosophies premières et philosophie régressive » [1949], in: *Rhétoriques*, Bruxelles: Éd. de l'Université de Bruxelles, pp. 153-177.

- PERELMAN, Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, 1988 [1958], *Traité de l'Argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, Bruxelles: Éd. de l'Université de Bruxelles.
- PLATON, 2002 [1967], *Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle*, Paris: GF – Flammarion.
- TOSEL, André (dir.), 1995, *De la prudence des Anciens comparée à celle des Modernes. Sémantique d'un concept, déplacement des problématiques*, Paris: Les Belles Lettres, Annales littéraires de l'Université de Besançon.

LA RELATION TEXTUELLE D'EXEMPLIFICATION ET L'EXEMPLE MATHÉMATIQUE¹

Alice TOMA*

Université Libre de Bruxelles, GRAL/ Université de Bucarest
Cristina-Alice.Toma@ulb.ac.be

Résumé

L'*exemple* est un sujet complexe dont l'étude peut être envisagée de différents points de vue dans le cadre de différentes approches : rhétorique, linguistique, philosophique etc.

Prenant pour point de départ la linguistique, mon article se propose d'étudier un cas particulier d'exemple, l'*exemple mathématique*, dans une perspective textuelle.

Pour bien circonscrire l'analyse qui suit, l'article procède, dans un premier temps, à une brève présentation de son cadre théorique et des concepts opérationnels, tout en insistant sur les différentes acceptions de l'*exemplification*. Dans un deuxième temps, on examine d'une manière textuelle quantitative les exemples mathématiques avant de passer à une analyse textuelle fine des marques d'exemplification basée sur la méthode de la *lecture analytique*. On finit avec les principaux résultats de l'analyse et les perspectives que ceux-ci font apparaître.

Mots-clés

Texte scientifique, linguistique textuelle, lecture analytique, relation textuelle, exemple mathématique.

Abstract

The *example* is a complex topic that can be approached and studied from various points of view and within several different frameworks: rhetorical, linguistic, philosophical etc. With linguistics as a starting point we study the *mathematical example*

* Cristina-Alice TOMA, lecteur à l'Université de Bucarest et à l'Université Libre de Bruxelles; elle est docteur en Philologie et docteur ès lettres; elle a publié des volumes, des articles et des études en Roumanie et à l'étranger. Elle fait partie du réseau pan latin de terminologie REALITER ; de TERMILAT, TERMROM, RITERM, SSL, SBL et de listes et groupes de recherche et discussions scientifique CLTA, GRAL, Terminometro, HDG.

¹ This work was supported by the strategic grant POSDRU/89/1.5/S/62259, Project "Applied social, human and political sciences. Postdoctoral training and postdoctoral fellowship in social, human and political sciences" cofinanced by the European Social Fund within the Sectorial Operational Program Human Resources Development 2007-2013.

from a textual point of view, and as a particular case of the *example*. We start with a short presentation of the general theoretical framework and the operational concepts employed in our analysis, while insisting on the various meanings of *exemplification*. In a second step we examine the mathematical examples using quantitative textual tools before proceeding to a fine textual analysis of the marks of exemplification based on the method of *analytical reading*. We conclude by summarizing the main results of the analysis and discussing the prospects they reveal.

Keywords

Scientific text, textual linguistics, analytical reading, textual relation, mathematical example.

1. L'exemple et l'exemplification – une relation textuelle

Le domaine d'étude de ma recherche est l'*analyse textuelle* et la stratégie pour aborder les phénomènes textuels pertinents est la *lecture analytique*. Conformément à la théorie textuelle, le texte est un « espace des opérations mentales », ayant une « architecture complexe ». Pour pouvoir décrire les aspects compositionnels de cette architecture, il faut partir du texte concret, analyser en détail un certain « mouvement textuel », mettre en évidence la variété de ses emplois et les classer (fréquence, position, longueur, marqueurs, autres caractéristiques; regarder les problèmes de « bonne construction textuelle ») pour pouvoir finalement réaliser un schéma général qui montre la hiérarchie des « mouvements » et leur proximité dans l'architecture textuelle (Manzotti et al. 1992).

Parmi les trois étapes postulées par la lecture analytique – l'analyse du texte, l'analyse détaillée d'un « mouvement textuel » et la construction du schéma général hiérarchique – je vais me concentrer sur la deuxième en passant à la loupe la relation d'exemplification.

D'une manière plus large, je définis la *relation textuelle* – et, en particulier, l'*exemplification* – comme une structure de trois segments textuels : la partie gauche, le « relationneur » et la partie droite de la relation – structure qui a la fonction d'assurer la continuation (cohérence) textuelle. Le sens global du texte (en tant que résultat de plusieurs relations reliées, à leur tour, entre elles) ou du fragment de texte (qui résulte de la concaténation des trois segments qui constituent une relation) est assuré par le bon fonctionnement de l'action relationnelle, à savoir, l'adéquation

réciproque des trois parties de la structure. En termes syntaxiques, dans un exemple classique, la succession des trois² segments revient à :

Exé [exemplifié] + par exemple + Exnt [exemplifiant]

Entre l'*exemplifiant* et le fragment de texte auquel l'exemple fait référence (l'*exemplifié*) il y a une relation d'*exemplification*. La littérature de spécialité (cf. Manzotti 1995) distingue cinq aspects de l'exemplification : l'exemplification en tant que phénomène (linguistique) textuel ; l'exemplification en tant que phénomène (linguistique) grammatical ; l'exemplification en tant que phénomène (rhétorique) argumentatif ; l'exemplification en tant que type textuel et genre littéraire ; l'exemplification en tant que problème pratique, de la théorie de la composition et de l'interprétation.

1.1. L'exemplification en tant que phénomène (linguistique) textuel

Dans une première acception, une acception relative, l'exemplification est l'opération discursive (le passage du **p (Exé)**, un cas général, à **q (Exnt)**, un cas particulier). Je propose une distinction supplémentaire, entre l'opération ou l'action discursive et la relation textuelle. Le processus sous-jacent à l'opération discursive est la déduction. Cette relation n'est pas une relation « inter propositionnelle » (entre « états de choses »), mais une relation entre segments de texte.

En tant que phénomène textuel, « *l'exemplification, en effet, est une des "actions linguistiques" particulières qui sont classifiées soit comme tenant de l' "organisation", soit comme tenant de la "construction" textuelle : donc une action avec laquelle celui qui écrit détermine progressivement l'architecture complexe du texte.* » (Manzotti 1995 : 52).

L'exemplification constitue, à l'intérieur d'un texte, la liaison nécessaire entre « *un cas particulier et un cas général* » (Manzotti 1995 : 49). La marque du passage exemplificatoire apparaît soit au début du passage exemplificatoire, soit à l'intérieur de celui-ci, soit à sa fin. L'exemplification est suivie d'un retour à un degré plus haut de généralisation qui est relié au

² Un des trois segments de la structure relationnelle peut manquer dans certains cas. Il est intéressant de pouvoir établir les conditions dans lesquelles l'action relationnelle peut être remplie, malgré le fait que la structure relationnelle ne contient pas les trois éléments.

fragment exemplifié. L'exemplification peut être *simple* ou *complexe*, c'est-à-dire, constituée d'un ou plusieurs exemples.

(1) Signe d'appartenance. Élément *dans* un ensemble : par exemple $3 \in \mathbf{N}$ et $\pi \in \mathbf{R}$. On écrit indifféremment $\pi \in \mathbf{R}$ ou $\mathbf{R} \ni \pi$. (Harpe 2004 : 20).

Dans l'exemple ci-dessus la marque d'exemplification *par exemple* précède le passage « exemplificatoire », l'Exnt étant $3 \in \mathbf{N}$ et $\pi \in \mathbf{R}$. La partie générale, l'Exé *Élément dans un ensemble* est reprise dans le passage qui suit l'Exnt et enrichie avec le symbole introduit dans l'Exnt. Je constate qu'à l'aide de l'exemple on introduit un sens supplémentaire au signe d'appartenance, à côté de « dans », à savoir « contient ».

L'exemplification a, dans un sens intuitif, une fonction illustrative et justificative.

(2) Une application $\alpha : X \rightarrow Y$ est dite [...] *bijective* si α est à la fois injective et surjective. EXEMPLES. [...] (iv) $\delta :]0, \infty[\ni 'appartient' t \rightarrow t^2 \in]0, \infty[$ [est] *bijective*. (Harpe 2004 : 23).

Dans cet exemple, X et Y ont une valeur précise, à savoir $]0, \infty[$. La même chose pour α qui devient $\delta t \rightarrow t^2$. De cette façon, (iv), un Exnt, illustre l'Exé, la propriété d'une application d'« être bijective ».

Les deux exemples précédents mettent en évidence l'utilisation des marques différentes de l'exemplification : *par exemple* et EXEMPLES. Dans les deux cas, les marqueurs sont spécifiques, car ils identifient d'une manière univoque une relation comme étant une exemplification. Il y a aussi des situations où les marqueurs utilisés pour construire la relation sont non spécifiques, car ceux-ci peuvent introduire une classe plus ample de relations ; ils expriment normalement d'autres relations, mais ils peuvent marquer aussi une exemplification (par exemple, *ainsi*).

Pour le texte mathématique la marque privilégiée semble être *Exemple(s)*. La marque *ainsi* n'introduit normalement pas un exemple mathématique :

(3) On définit la *composition* de ∞ et β

$X \rightarrow Z$ $\beta\alpha : x \rightarrow \beta(\alpha(x))$.

Ainsi, $\beta\alpha$ est bien la composition dans l'ordre indiqué par le diagramme

$X \xrightarrow{\alpha} Y \xrightarrow{\beta} Z$. (Harpe 2004 : 22).

Dans l'exemple ci-dessus *ainsi* introduit une sorte de reformulation et non pas une exemplification.

Quand l'exemplification est une séquence textuelle plus grande, le marqueur de l'exemplification est remplacé par une proposition entière, ayant pour prédicat (ou pour argument) un des termes de la famille lexicale de l'*exemple*.

(4) Après un nombre fini de telles étapes, on obtient un système dont la solution est 'évidente'. Les trois exemples qui suivent illustrent l'algorithme. (Le lecteur exigeant trouvera sans doute – à juste titre – notre description trop vague ; une formulation plus satisfaisante viendra en son temps, peut-être dans un cours de programmation.) EXEMPLE 1. [...]. (Harpe 2004 : 15).

La phrase *Les trois exemples qui suivent illustrent l'algorithme* introduit un ensemble d'exemples qui constitue l'Exnt d'une longueur d'environ deux pages. L'Exé lui aussi est d'une quantité significative (environ deux pages) qui décrit la méthode de Gauss utilisée pour résoudre les systèmes linéaires.

1.2. L'exemplification en tant que phénomène (linguistique) grammatical

L'analyse grammaticale de l'exemplification s'occupe des aspects de la sémantique lexicale et de la sémantique et pragmatique de la phrase (de l'énonciation). Souvent, du point de vue syntaxique, l'exemplification se présente comme une apposition accompagnée des expressions qui indiquent le caractère exemplificatif. Du point de vue sémantique l'exemplification fait partie de la famille des « cas particuliers », s'opposant à la spécification, comme le démontre le raisonnement suivant.

Si l'on limite l'apposition à ses occurrences nominales, on peut utiliser le raisonnement par réduction à l'absurde pour établir la liaison sémantique (seulement !) de l'exemple à son antécédent. On vérifie rapidement avec Emilio Manzotti³ qu'il ne s'agit pas d'une spécification, mais plutôt d'un

³ « L'idea della specificazione, in primo luogo. Essa, confrontata all'evidenza di coppie di contrastante accettabilità come (1/5) e (1/5'), si rivela subito insufficiente, anche se nulla impedisce a rigore la ripresa esemplificativa di una entità singola (cfr. (1/5'')) :

(1/5) Ho comprato un giornale stamattina : il *Corriere*

(1/5') Ho comprato un giornale stamattina : il *Corriere*, ad esempio

(1/5'') Comprale un giornale : il *Corriere*, ad esempio.

« cas particulier » parmi plusieurs cas généraux (v. 1/5^{''}) ou d'un rapport élément – ensemble (v. la non acceptabilité du 1/5^{'''}).

La relation d'exemplification et son marqueur méritent une analyse plus fine pour établir leur contribution à la sémantique et pragmatique de la phrase.

1.3. L'exemplification en tant que phénomène (rhétorique) argumentatif

L'exemplification argumentative est l'acception absolue du terme. Elle consiste dans le passage d'un cas particulier à un autre cas particulier, tout en tenant pour vrai un principe général par rapport auquel les cas retenus comme exemples sont des mises à jour particulières, vraies, utiles ou nécessaires du passé conjointement connu par les locuteurs – l'orateur et son public. La technique à la base de l'exemplification est l'analogie. Quintilien parle d'une histoire mentionnée à l'appui d'une idée. Aristote précise que le rapport qui relie les deux composants de l'analogie dont un est suffisamment connu (d'où sa notoriété) est l' « induction rhétorique ».

Emmanuelle Danblon étudie d'une manière approfondie les mécanismes logiques de l'exemple rhétorique et la place qu'y occupe le *paradeigma* - un argument spécifique pour le genre délibératif, dont le but est d'aider l'auditoire à prendre une décision. Le *paradeigma* « *relèverait plutôt de l'abduction, mode de raisonnement quasi-immédiat, parfois interprété comme une illumination esthétique.* » (Danblon 2004 : 188). L'exemple rhétorique privilégie une pensée narrative ; les inférences logiques sont des abstractions et des décontextualisations de certaines anciennes représentations narratives. L'exemple rhétorique est un événement marquant pour la communauté et par sa forme narrative il réfute un éventuelle critique ; par sa conception déterministe du monde il ressemble au mystique. La force persuasive de l'exemple rhétorique ne prend pas en compte le fait que l'événement raconté soit réel ou fictionnel. L'exemple rhétorique mime une oralité primaire, cognitive, au sein d'une oralité secondaire et, sans revendiquer une valeur explicative, il acquiert une valeur persuasive.

(1/5^{'''})Ho comprato tre giornali, stamattina : il *Corriere*, ad esempio » (Manzotti 1995 : 54-55).

L'exemple est, dans la rhétorique antique, une technique d'argumentation basée sur l'analogie qui consiste dans « *la liaison des affirmations particulières* » (Manzotti 1995 : 55). L'exemple est une sorte d'induction⁴.

L'exemple est un moyen, un argument, par l'intermédiaire duquel on admet pour vrai un fait tout en le comparant avec un autre fait dont la vérité est bien connue. Il assure ainsi une sorte particulière d'induction d'un cas particulier à un autre cas particulier. Le mécanisme de l'induction est très bien donné dans ce qui suit :

« *Dunque, da una proposizione p_0 vera o ammessa per vera si conclude per via d'esempio alla verità o utilità o necessità di altra proposizione p_1 sulla base di 'somiglianze': proprietà comuni (e di una certa evidenza) a p_0 e p_1 – sulla base cioè di un principio generale di cui sia p_0 sia p_1 sono istanze. Nelle accezioni discusse sopra un esempio p_i serviva a corroborare una asserzione generale p di cui p_i era un caso particolare ($p = \{p_i\}$). Qui, per contro, si rimane all'interno del paradigma relativo allo specifico esempio menzionato, dando per scontata la validità dell'asserzione generale. Una volta assunta la definizione di esempio come argomentazione da caso particolare a caso particolare, si apre il campo a tutta la varietà di manifestazioni che la tradizione giuridica ha debitamente riconosciuto e commentato; si avranno così gli 'argomenti' (o 'esempi') a pari, a contrario, a fortiori, ecc. » (Manzotti 1995 : 57).*

1.4. L'exemplification en tant que type textuel et genre littéraire

L'exemple en tant que type ou genre textuel (littéraire) se caractérise par une structure, une fonction et un contenu spécifique. La définition nous montre clairement le rôle de cette exemplification :

« *Un exemplum consiste essenzialmente nella narrazione all'interno di un testo (predica, ecc.) di un fatto – storico o similstorico – che illustri in modo particolarmente icastico, in positivo o in negativo, una verità generale dell'ordine del morale, colpendo l'immaginazione dei destinatari e fissandosi nella loro memoria come memento per comportamenti futuri. » (Manzotti 1995 : 58).*

⁴ « L'esempio è così una "induzione retorica", cioè una induzione di tipo particolare, che non fa passare da uno/ più casi singoli ad una generalizzazione, ma piuttosto da uno/ più casi singoli ad un altro caso particolare per il tramite di una generalizzazione implicita (= induzione). » (Manzotti 1995 : 55).

1.5. L'exemplification en tant que problème pratique, de la théorie de la composition et de l'interprétation

Dans la construction du texte, l'exemplification interagit avec d'autres « mouvements » (la justification, la particularisation) et organise la transmission de l'information, ayant un rôle important au niveau didactique, par exemple. Elle est :

- une pause « physiologique » de la communication ; elle assure l'abaissement du flux informationnel et du raisonnement ; elle permet la compréhension et le souvenir de l'idée du texte.

- un instrument de « copie » ; elle assure le passage des cas particuliers à la généralisation ou, à l'envers, elle constitue l'illustration des affirmations générales.

Mais l'exemplification, mal utilisée, peut conduire à une difficulté d'interprétation du texte. Ainsi, quand on fait le passage d'un ou plusieurs exemples (non marqués comme tels) à la généralisation qui est basée sur ceux-ci, il est difficile de séparer la généralisation de ses exemples cataphoriques. De même, quand l'exemple est relié à deux ou plusieurs idées générales, il est difficile pour le lecteur de fragmenter l'exemple en deux parties correspondantes à chacune des deux généralisations.

L'utilisation claire de l'exemplification impose des étapes obligatoires⁵. Or, selon le corpus, il apparaît que les mathématiques utilisent toujours la structure ternaire de l'*exemple*.

(5) L'ensemble \mathbf{Q} des nombres rationnels, contenant par exemple -2 , $\frac{3}{4}$, $11 \frac{1}{2}$. (Harpe 2004 : 19).

Dans l'exemple précédent l'Exnt est composé de trois membres -2 , $\frac{3}{4}$ et $11 \frac{1}{2}$, ce qui n'atteint pas la clarté de l'exemplification. La marque explicite, *par exemple*, ainsi que le pluriel présent dans l'Exé *des nombres* sont des indices qui permettent une lecture correcte de la relation d'exemplification, tout en comprenant facilement l'exemple triple. D'ailleurs il s'agit ici d'un cas assez simple. Mais, même quand les exemples sont plus complexes, ce n'est pas aux dépens de la clarté. Un des moyens pour y aboutir est la

⁵ « Teme come quelli a cui si è accennato sono tappe obbligate non solo verso una (ancora tutta da scrivere) 'stilistica della costruzione testuale', ma anche, accanto allo studio di analoghi movimenti testuali, in generale dell'educazione logica, di quell'arte del pensare razionale' che è il denominatore comune di ogni disciplina. » (Manzotti 1995 : 63).

prolifération des marqueurs d'exemplification. Par exemple, pour donner des exemples d'application de la méthode de Gauss, l'auteur combine la marque phrastique *Les trois exemples qui suivent illustrent l'algorithme* avec la marque habituelle qui apparaît devant chaque partie de l'Exnt, accompagnée d'un nombre qui élimine toute possible ambiguïté.

2. L'exemplification mathématique – une étude quantitative

L'*exemplification*, ou, plus simplement, l'exemple, est une des plus fréquentes relations mathématiques. Les exemplifications apparaissent parsemées⁶ tout au long du texte mathématique.

En parcourant les cours universitaires (v. *Sources textuelles*) je découvre un grand nombre d'exemplifications – 137. Cette constatation confirme l'intuition selon laquelle les mathématiques, étant très abstraites, utilisent des moyens pour diminuer ce degré élevé d'abstraction et pour se rendre plus facilement compréhensibles. L'exemplification est un de ces moyens.

L'exemplification est annoncée par diverses marques : *exemple, exemples, exemple + nombre, par exemple, comme, problème, et parmi... citons*. Ces marques ont des fréquences d'utilisation différentes. Il reste à savoir si une certaine marque est constamment reliée à un certain type d'exemplification. Par contre, une chose évidente est que les marques les plus utilisées sont *par exemple* et *exemple + nombre*, avec respectivement, 51 et 50 emplois; la classe de fréquence moyenne est formée par *exemple* et *exemples* avec respectivement 19 et 12 emplois; les marques d'exemplification les moins fréquentes sont *comme* (1 emploi), *parmi... citons* (1 emploi) et *problème* (2

⁶ L'inventaire des marques de l'exemplification, selon les auteurs :

comme : Bell 1939 non ; Bortolotti 1991 non ; Bourbaki 1970 non ; Bourbaki 1985/4?(134Ex) (Bourbaki 1985: 39) *comme* ; Grifone 1990 non ; Harpe 2004 non ; Ronga 2004 non

un simple problème : Bell 1939 (135Ex) (Bell 1939: 37) *un simple problème* ; Bortolotti 1991 non ; Bourbaki 1970 non ; Bourbaki 1985 non ; Grifone 1990 non ; Harpe 2004 non ; Ronga 2004 non

autre problème : Bell 1939 (136Ex) (Bell 1939: 37) *autre problème* ; Bortolotti 1991 non ; Bourbaki 1970 non ; Bourbaki 1985 non ; Grifone 1990 non ; Harpe 2004 non ; Ronga 2004 non

parmi ... citons : Bell 1939 non ; Bortolotti 1991 non ; Bourbaki 1970 ; (137Ex) (Bourbaki 1970 : AI. 1) *parmi ... citons* ; Bourbaki 1985 non ; Grifone 1990 non ; Harpe 2004 non ; Ronga 2004 non

emplois). Dans une première analyse il nous semble que *par exemple* a le rôle d'introduire des exemples immédiats qui apportent des classifications nécessaires pour la continuation du raisonnement. Les exemples numérotés répondent au besoin de rigueur et au besoin de multiplier les schémas cognitifs, de les reprendre plusieurs fois pour les exercer et pour les rendre plus accessibles. Une des raisons pour laquelle les occurrences de *Exemple* et *Exemples* sont moins fréquentes est leur impossibilité de multiplication ordonnée des cas. Souvent, *exemples* est associé avec *exemple + nombre*. Les marques de fréquence basse sont plutôt des choix contextuels propres aux auteurs.

Selon les auteurs, la répartition des marques d'exemplification est assez uniforme⁷.

⁷ *Exemple* : Bell 1939 – 0 exemplifications ; Bortolotti 1991 – 7 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 1 exemplification ; Bourbaki 1985 – 0 exemplifications ; Grifone 1990 (51 pages) – 1 exemplification ; Harpe 2004 (30 pages) – 6 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 4 exemplifications ;
exemples : Bell 1939 – 0 exemplifications ; Bortolotti 1991 – 0 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 2 exemplifications ; Bourbaki 1985 – 0 exemplifications ; Grifone 1990 (51 pages) – 1 exemplification ; Harpe 2004 (30 pages) – 5 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 4 exemplifications ;
exemple + nombre : Bell 1939 – 0 exemplifications ; Bortolotti 1991 – 0 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 2 exemplifications ; Bourbaki 1985 – 0 exemplifications ; Grifone 1990 (51 pages) – 19 exemplifications ; Harpe 2004 (30 pages) – 16 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 14 exemplifications ;
par exemple : Bell 1939 – 0 exemplifications ; Bortolotti 1991 – 0 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 9 exemplifications ; Bourbaki 1985 – 0 exemplifications ; Grifone 1990 (51 pages) – 11 exemplifications ; Harpe 2004 (30 pages) – 13 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 18 exemplifications ;
comme : Bell 1939 – 0 exemplifications ; Bortolotti 1991 – 0 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 0 exemplifications ; Bourbaki 1985/4 ? – 1 exemplification ; Grifone 1990 (51 pages) – 0 exemplifications ; Harpe 2004 (30 pages) – 0 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 0 exemplifications ;
un simple problème : Bell 1939 – 1 exemplification ; Bortolotti 1991 – 0 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 0 exemplifications ; Bourbaki 1985 – 0 exemplifications ; Grifone 1990 (51 pages) – 0 exemplifications ; Harpe 2004 (30 pages) – 0 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 0 exemplifications ;
autre problème : Bell 1939 – 1 exemplification ; Bortolotti 1991 – 0 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 0 exemplifications ; Bourbaki 1985 – 0 exemplifications ; Grifone 1990 (51 pages) – 0 exemplifications ; Harpe 2004 (30 pages) – 0 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 0 exemplifications ;

Une comparaison de l'emploi de l'exemplification entre les auteurs est soutenable pour les quatre derniers où la quantité du texte de mon corpus est relativement égale. On constate que l'emploi de l'exemplification est relativement constante d'un auteur à l'autre, sauf qu'il augmente avec le passage des années 1970 vers les années 2000 : Bourbaki 15 emplois ; Grifone 32 emplois ; Harpe 36 emplois ; Ronga 40 emplois. Une explication possible de ce phénomène est la volonté d'ouvrir les mathématiques à un plus large public.

La dissémination des exemplifications dans les textes du corpus est relativement homogène d'une page à l'autre et, surtout d'un texte à l'autre⁸.

parmi ... citons : Bell 1939 – 0 exemplifications ; Bortolotti 1991 – 0 exemplifications ; Bourbaki 1970 (40 pages) – 1 exemplification ; Bourbaki 1985 – 0 exemplifications ; Grifone 1990 (51 pages) – 0 exemplifications ; Harpe 2004 (30 pages) – 0 exemplifications ; Ronga 2004 (44 pages) – 0 exemplifications

⁸ *exemple* : Bell 1939 non ; Bortolotti 1991 (1Ex) - (7Ex) (Bortolotti 1991: 3-6) *exemple* ; Bourbaki 1970 (8Ex) (Bourbaki 1970 : XIII) *exemple* ; Bourbaki 1985 non ; Grifone 1990 (9Ex) (Grifone 1990: 6) *l'exemple* ; Harpe 2004 (10Ex) (Harpe 2004 : 10) *dans cet exemple*, (11Ex) (Harpe 2004 : 12) *Exemple*, (12Ex) (Harpe 2004 : 20) *EXEMPLE*, (13Ex) (Harpe 2004 : 22) *Considérez l'exemple ou*, (14Ex) (Harpe 2004 : 22) *EXEMPLE*, (15Ex) (Harpe 2004 : 30) **Exemple fondamental** ; Ronga 2004 (16Ex) (Ronga 2004 : 16) *L'exemple suivant*, (17Ex) (Ronga 2004 : 16) *Un autre exemple d'*, (18Ex) (Ronga 2004 : 19) *Un exemple de*, (19Ex) (Ronga 2004 : 19) *Un exemple plus substantiel*

exemples : Bell 1939 non ; Bortolotti 1991 non ; Bourbaki 1970 (20Ex) (Bourbaki 1970 : AIII. 93) *exemples*, (21Ex) (Bourbaki 1970 : AIII. 99) *exemples* ; Bourbaki 1985 non ; Grifone 1990 (22Ex) Grifone 1990: 10) *exemples* ; Harpe 2004(23Ex) (Harpe 2004 : 7) *EXEMPLES*, (24Ex) (Harpe 2004 : 7-12) *EXEMPLES* (NB titre), (25Ex) (Harpe 2004 : 21) *EXEMPLES*, (26Ex) (Harpe 2004 : 23) *EXEMPLES*, (27Ex) (Harpe 2004 : 30) *EXEMPLES* ; Ronga 2004 (28Ex) Ronga 2004 : 1) *Voici d'autres exemples*, (29Ex) Ronga 2004 : 2) *Quelques exemples d'*, (30Ex) Ronga 2004 : 20) **5.1 Exemples d'**, (31Ex) Ronga 2004 : 33) **5.5 Exemples de**

exemple + nombre : Bell 1939 non ; Bortolotti 1991 non ; Bourbaki 1970 (32Ex) (Bourbaki 1970 : AI. 1) *Exemple. - 1*, (33Ex) (Bourbaki 1970 : AI. 1) 2) ; Bourbaki 1985 non ; Grifone 1990 (34Ex) Grifone 1990 : 7) *exemple 1*, (35Ex) Grifone 1990 : 7) *exemple 2*, (36Ex) Grifone 1990 : 8) *exemple 3*, (37Ex) Grifone 1990 : 8) *exemple 4*, (38Ex) Grifone 1990 : 8) *exemple 5*, (39Ex) Grifone 1990: 11) *exemple 1*, (40Ex) Grifone 1990: 13) *exemple 1*, (41Ex) Grifone 1990: 13) *exemple 2*, (42Ex) Grifone 1990: 14) *exemple 3*, (43Ex) Grifone 1990: 14) *exemple 1*, (44Ex) Grifone 1990: 15) *exemple 2*, (45Ex) Grifone 1990: 17) *exemple 1*, (46Ex) Grifone 1990: 17) *exemple 2*, (47Ex) Grifone 1990: 17) *exemple 3*, (48Ex) Grifone 1990: 18) *exemple 4*, (49Ex) Grifone 1990: 24) *exemple 1*, (50Ex) Grifone 1990: 28) *exemple 1*, (51Ex) Grifone 1990: 28) *exemple 2*, (52Ex) Grifone 1990: 28) *exemple 3* ; Harpe 2004 (53Ex) Harpe 2004 : 7) *EXEMPLE 1*, (54Ex) Harpe 2004 : 8) *EXEMPLE 2*, (55Ex) Harpe 2004 : 8) *EXEMPLE 3*, (56Ex) Harpe 2004 : 8)

Pour une analyse systématique et rigoureuse j'utilise une grille qui comprend des informations sur le type de texte où l'exemple apparaît, la position des trois composants de la relation (la partie gauche, la marque et la partie droite), sur leur ponctuation, sur leur comportement syntaxique, sémantique et discursif. Les marques d'exemplification que j'ai choisi pour cette analyse sont : *exemple*, *exemples*, *exemple + nombre* et *par exemple*.

EXEMPLE 4, (57Ex) Harpe 2004 : 9) *EXEMPLE 5*, (58Ex) Harpe 2004 : 10) *EXEMPLE 6*, (59Ex) Harpe 2004 : 10) *EXEMPLE 7*, (60Ex) Harpe 2004 : 11) *EXEMPLE 8*, (61Ex) Harpe 2004 : 15) *EXEMPLE 1*, (62Ex) Harpe 2004 : 16) *EXEMPLE 2*, (63Ex) Harpe 2004 : 16) *EXEMPLE 3*, (64Ex) Harpe 2004 : 17) *EXEMPLE 4*, (65Ex) Harpe 2004 : 30) (i), (66Ex) Harpe 2004 : 30) (ii), (67Ex) Harpe 2004 : 30) (iii), (68Ex) Harpe 2004 : 30) (iv) ; Ronga 2004 (69Ex) Ronga 2004 : 1) (1), (70Ex)-(73Ex) Ronga 2004 : 2) (2)-(5), (74Ex) Ronga 2004 : 2) (1), (75Ex)-(79Ex) Ronga 2004 : 3) (2)-(6), (80Ex) Ronga 2004 : 12) **Exemple 3.5**, (81Ex) Ronga 2004 : 25) **Exemple 5.5**, (82Ex) Ronga 2004 : 31) **Exemple 5.12**

par exemple : Bell 1939 non; Bortolotti 1991 non ; Bourbaki 1970 (83Ex) (Bourbaki 1970 : VIII) *par exemple*, (84Ex) (Bourbaki 1970 : IX) *par exemple*, (85Ex) (Bourbaki 1970 : IX) *par exemple*, (86Ex) (Bourbaki 1970 : IX) *par exemple*, (87Ex) (Bourbaki 1970 : XII) *par exemple*, (88Ex) (Bourbaki 1970 : AIII. 210) *par exemple*, (89Ex) (Bourbaki 1970 : AIII. 210) *par exemple*, (90Ex) (Bourbaki 1970 : AIII. 212) *par exemple*, (91Ex) (Bourbaki 1970 : AIII. 214) *par exemple* ; Bourbaki 1985 (?) ou 1984 non; Grifone 1990 (92Ex) Grifone 1990 : 1) *par des exemples*, (93Ex) Grifone 1990 : 3) *par exemple*, (94Ex) Grifone 1990 : 3) *par exemple*, (95Ex) Grifone 1990: 11) *par exemple*, (96Ex) Grifone 1990: 11) *par exemple*, (97Ex) Grifone 1990: 13) *par exemple*, (98Ex) Grifone 1990: 13) *par exemple*, (99Ex) Grifone 1990: 15) *par exemple*, (100Ex) Grifone 1990: 15) *par exemple*, (101Ex) Grifone 1990: 22) *par exemple*, (102Ex) Grifone 1990: 30) *par exemple* ; Harpe 2004 (103Ex) Harpe 2004 : 13) *par exemple*, (104Ex) Harpe 2004 : 13) *par exemple*, (105Ex) Harpe 2004 : 17) *par exemple*, (106Ex) Harpe 2004 : 17) *par exemple*, (107Ex) Harpe 2004 : 18) *par exemple*, (108Ex) Harpe 2004 : 19) *par exemple*, (109Ex) Harpe 2004 : 20) *par exemple*, (110Ex) Harpe 2004 : 20) *par exemple*, (111Ex) Harpe 2004 : 20) *Par exemple*, (112Ex) Harpe 2004 : 21) *par exemple*, (113Ex) Harpe 2004 : 27) *par exemple*, (114Ex) Harpe 2004 : 29) *par exemple*, (115Ex) Harpe 2004 : 30) *par exemple* ; Ronga 2004 (116Ex) Ronga 2004 : 1) *par exemple*, (117Ex) Ronga 2004 : 2) *Par exemple*, (118Ex) Ronga 2004 : 3) *Par exemple*, (119Ex) Ronga 2004 : 4) *Par exemple*, (120Ex) Ronga 2004 : 4) *Par exemple*, (121Ex) Ronga 2004 : 5) *par exemple*, (122Ex) Ronga 2004 : 7) *Par exemple*, (123Ex) Ronga 2004 : 7) (*par exemple*, (124Ex) Ronga 2004 : 7) *Par exemple*, (125Ex) Ronga 2004 : 16) *par exemple*, (126Ex) Ronga 2004 : 18) *Par exemple*, (127Ex) Ronga 2004 : 24) *Par exemple*, (128Ex) Ronga 2004 : 24) *Par exemple*, (129Ex) Ronga 2004 : 31) *Par exemple*, (130Ex) Ronga 2004 : 41) *Par exemple*, (131Ex) Ronga 2004 : 42) *Par exemple*, (132Ex) Ronga 2004 : 44) *Par exemple*, (133Ex) Ronga 2004 : 44) *par exemple* ;

2.1. Le type de texte

Ce premier critère, le type de texte, permet l'identification des marques qui sont spécifiques pour le langage mathématique (*exemples*, *exemple + nombre*), par rapport aux marques qu'on rencontre, en général, en langue commune (*exemple*, *par exemple*). La fréquence de quatre marques analysées dans les deux types de textes pris en compte dans mon corpus, le texte mathématique proprement-dit (les théorèmes, les propositions, leurs démonstrations, les définitions, les exemples) et le texte méta-mathématique (les notes historiques, les commentaires méta-textuels), est la suivante: *exemple* (19) : 90% (math) et 10% (méta-math) ; *exemples* (12) : 100% (math) et 0% (méta-math) ; *exemple + nombre* (51) : 100 % (math) et 0% (méta-math) ; *par exemple* (51) : 63% (math) et 37 % (méta-math).

Le tableau illustre ces résultats :

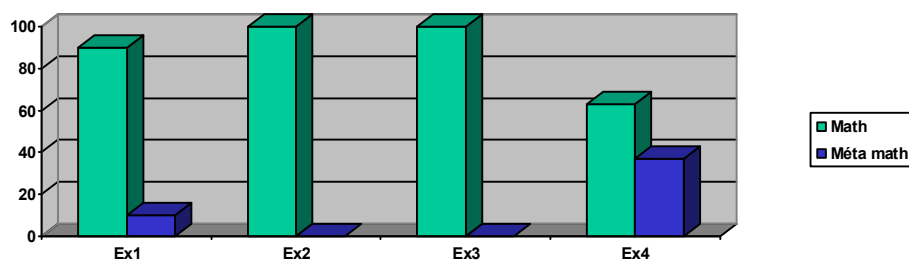


Tableau I

2.2. La place dans l'énoncé

Le critère de la place dans l'énoncé nous permet de distinguer les marques d'exemplification qui ouvrent un énoncé des marques qui se trouvent à l'intérieur d'un énoncé. Les résultats issus du corpus sont: *exemple* (19) : 100% (début), 0 (à l'intérieur de l'énoncé); *exemples* (12) : 100% (début), 0 (à l'intérieur de l'énoncé); *exemple + nombre* (51) : 100% (début), 0 (à l'intérieur de l'énoncé); *par exemple* (51) : 33% (début) et 67% (à l'intérieur de l'énoncé).

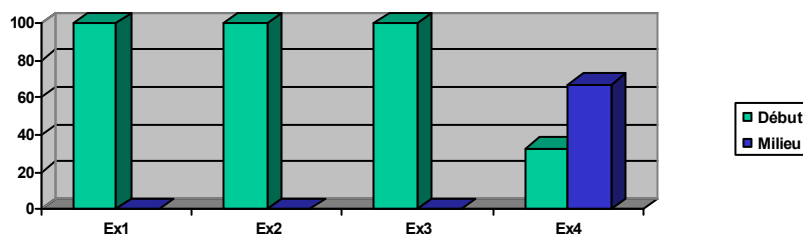


Tableau II

Les marques spécifiques aux exemples mathématiques ouvrent normalement les énoncés, tandis que les autres n'ont pas un comportement régulier par rapport à leur position dans l'énoncé.

2.3. La position relationnelle

J'ai défini la relation d'exemplification – et une relation textuelle en générale – comme une chaîne de trois éléments : l'Exé, la marque et l'Exnt. L'ordre de ces trois éléments peut varier. Pour l'exemple mathématique, j'ai vérifié si les quatre marques analysées respectent le canon de la relation ou pas. Les résultats obtenus sont les suivants : *exemple* (19) : 0 (la marque précède l'Exé et l'Exnt), 100% (la position canonique, entre l'Exé et l'Exnt) ; *exemples* (12) : 50% (la marque précède l'Exé et l'Exnt), 50% (la position canonique, entre l'Exé et l'Exnt) ; *exemple + nombre* (51) : 0 (la marque précède l'Exé et l'Exnt), 100% (la position canonique, entre l'Exé et l'Exnt) ; *par exemple* (51) : *exemple + nombre* (51) : 0 (la marque précède l'Exé et l'Exnt), 100% (la position canonique, entre l'Exé et l'Exnt).

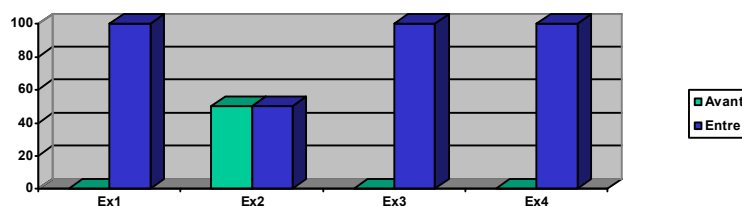


Tableau III

Toutes les marques de l'exemple mathématique ont en général un comportement de vrais connecteurs qui se placent entre les segments reliés.

2.4. La ponctuation

Les études récentes de linguistique textuelles accordent une importance spéciale au ponctuant dans le texte – comme en témoignent une série de thèse de doctorat provenant de l’Université de Bâle, sous la direction d’Angela Ferrari. Le comportement des ponctuant ne reste pas sans signification dans le cas des marques d’exemples mathématiques.

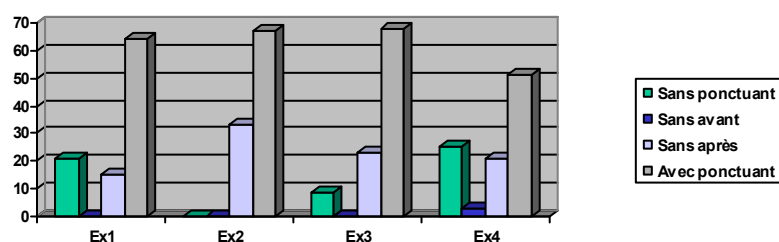


Tableau IV

Ainsi, les quatre marques peuvent être accompagnées d’un ponctuant avant, après ou aussi bien avant qu’après leur occurrence dans le texte. Parfois tout ponctuant manque : *exemple* (19) : 21% (sans ponctuant), 0% (sans ponctuant avant), 15% (sans ponctuant après), 64% (avec double ponctuant); *exemples* (12) : 0% (sans ponctuant), 0% (sans ponctuant avant), 33% (sans ponctuant après), 67% (avec double ponctuant); *exemple + nombre* (51) : 9% (sans ponctuant), 0% (sans ponctuant avant), 23% (sans ponctuant après), 68% (avec double ponctuant); *par exemple* (51) : 25% (sans ponctuant), 3% (sans ponctuant avant), 21% (sans ponctuant après), 51% (avec double ponctuant).

En général, les marques d’exemplification sont mises en évidence par la ponctuation. Si l’on combine les ponctuants, alors, le plus fréquent est le cas de la combinaison entre un point avant la marque et un autre point après la marque d’exemplification.

2.5. Le langage naturel vs le langage artificiel

Le langage mathématique est un langage scientifique qui, au fil son développement historique, a privilégié de plus en plus l’apport d’un langage différent de la langue commune, un langage que certaines études appellent *langage artificiel* (v. Marcus 1970). Un exemple de langage artificiel est

l'alphabet grec utilisé d'une manière précise pour certaines notations. La composante artificielle dans le langage mathématique participe de manière active à la construction de l'architecture relationnelle textuelle. Dans le cas de l'exemplification, la présence du langage artificiel dans le corpus est ainsi : *exemple* (19) : 0% (artificiel Exé et Exnt), 0% (artificiel Exé), 52% (artificiel Exnt), 48% (naturel Exé et Exnt) ; *exemples* (12) : 0% (artificiel Exé et Exnt), 0% (artificiel Exé), 58% (artificiel Exnt), 42% (naturel Exé et Exnt) ; *exemple + nombre* (51) : 0% (artificiel Exé et Exnt), 0% (artificiel Exé), 76% (artificiel Exnt), 24% (naturel Exé et Exnt) ; *par exemple* (51) : 9% (artificiel Exé et Exnt), 0% (artificiel Exé), 15% (artificiel Exnt), 76% (naturel Exé et Exnt).

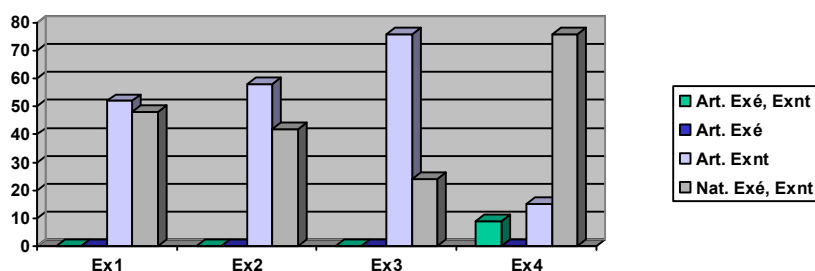


Tableau V

L'exemplification est le plus souvent l'endroit de la « traduction » du langage naturel en langage artificiel et vice versa. L'exemple mathématique n'a pas une marque artificielle spéciale, mais pourtant la marque numérique mélange dans son corps le langage naturel et le langage artificiel.

2.6. Le fonctionnement micro et macro textuel

Pour étudier la portée de la marque d'exemple mathématique je reprends la distinction entre *intra phrastique ou syntaxe interne* et *au-delà de la phrase ou syntaxe externe*. Il s'agit d'une distinction contestée par les partisans de la linguistique intégrale (cf. Eugeniu Coseriu), mais acceptée par les partisans de la linguistique textuelle (cf. Emilio Manzotti). La distinction est utile pour mon étude, car elle permet de saisir l'étendue textuelle de l'exemplification. Le comportement des marques de l'exemple est donné par les chiffres qui suivent : *exemple* (19) : 74% (micro), 26%

(macro) ; *exemples* (12) : 50% (micro), 50% (macro) ; *exemple + nombre* (51) : 0% (micro), 100% (macro) ; *par exemple* (51) : 100% (micro) et 0% (macro).

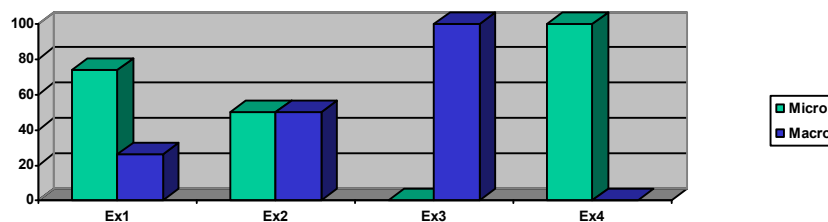


Tableau VI

Au niveau du fonctionnement textuel phrastique, on remarque la spécialisation de la marque *exemple + nombre* pour le niveau textuel et celle de la marque *par exemple* pour le niveau phrastique.

3. Les introducteurs de l'exemple mathématique – une étude qualitative

Je passe en revue, tour à tour, les types de marqueurs d'exemplification qui apparaissent dans chaque texte du corpus. Je regroupe les relations par les marques d'exemplification repérées dans le corpus, dans l'ordre suivant : *exemple*, *exemples*, *exemple + nombre*, *par exemple* et les autres marques moins fréquentes.

3.1. Exemple

Exemple est une marque de fréquence moyenne. Cette marque apparaît au début de l'énoncé et elle est souvent séparée par des ponctuations (;, .) du reste de la phrase. Ce fait s'associe à un rôle réduit de la marque dans la microstructure textuelle (la marque est isolée dans le texte du point de vue syntaxique) et à un rôle important de la marque dans la macrostructure textuelle. La marque assure le passage du langage naturel au langage artificiel. Le plus souvent ce passage relie le théorème à une de ses applications ou une propriété à son illustration. Il est intéressant de noter que le passage du langage naturel au langage artificiel est accompagné du passage du plus abstrait vers le moins abstrait, fait qui est contre-intuitif.

Je constate une relative uniformité quantitative de la répartition de cette marque d'un auteur à l'autre. Autrement dit, on enregistre environ 5

apparitions de cette marque pour chaque auteur. Par contre, ce qui fait la différence entre les auteurs est l'utilisation déterminée ou pas du nom *exemple*. Tandis que Bortolotti n'ajoute pas d'article auprès du nom *exemple*, Grifone use d'un emploi déterminé défini et Ronga d'un emploi déterminé indéfini. Harpe préfère la détermination de type adjectival. Ce qui frappe est la constance de chaque auteur dans l'utilisation d'un certain type de détermination. Cela dépend de la relation syntaxique qui lie l'exemple au reste du texte (cf. les exemples ci-dessous (6) et (7)). Le type d'exemplification est le même, mais le degré d'intégration de la marque d'exemplification dans la phrase varie d'un cas à l'autre.

Le plus souvent l'exemple apparaît dans des énoncés assertifs. Mais si l'exemple apparaît avant la définition qu'il illustre, l'énoncé est impératif :

(6)

Attention : $\alpha^{-1}(y)$ n'est en général pas un point de X ! Considérez l'exemple où $\alpha : \mathbb{R} \rightarrow \mathbb{R}$ est l'application donnée par $\alpha(t) = t^2$; alors $\alpha^{-1}(-1)$ est l'ensemble vide, noté \emptyset , alors que $\alpha^{-1}(1) = \{-1, 1\}$ est un sous-ensemble à deux points de \mathbb{R} .

La marque en soi n'a pas de rôle au niveau macro textuel – elle ne relie pas des grandes parties du texte. Mais l'exemplification joue un important rôle discursif. L'Exé et l'Exnt ont, ensemble, des dimensions significatives, environ une demi-page. Plus précisément, il ne s'agit pas d'un rôle syntaxique, mais d'un rôle pragmatico-sémantique. La marque *exemple* apparaît parfois dans des constructions impératives qui rendent plus visible l'action d'exemplification : $\alpha : X \rightarrow Y$, $\alpha(x)=y$; $\alpha^{-1} : Y \rightarrow X$, $\alpha^{-1}(y)=x$.

Au niveau du raisonnement logique, *considérer l'exemple* est une marque polyphonique qui introduit la mineure dans un syllogisme de type abductif :

Majeure (certaine): α est une fonction

mineure (probable) (Exnt): α^{-1} parfois non fonction

Conclusion (probable) (Ext): α^{-1} probablement fonction

L'inverse d'une fonction n'est pas toujours une fonction.

L'exemplification a une valeur démonstrative, pas seulement illustrative.

(7)

Equations intégrales de Volterra

D'abord on va étendre un peu les possibilités d'applications du théorème 4.1.

Proposition 4.4 Soit X un espace métrique complet et $T : X \rightarrow X$ une transformation telle qu'il existe un entier positif N tel que la N -ième itérée T^N de T soit contractante. Alors T admet un et un seul point fixe ω , et $\forall x \in X, \lim_{n \rightarrow \infty} (T^n(x)) = \omega$.

Preuve: On peut appliquer 4.1 à T^N , et donc T^N possède un unique point fixe ω , et $\lim_{n \rightarrow \infty} T^{n \cdot N}(x) = \omega, \forall x \in X$. Mais alors:

$$T^N(T(\omega)) = T^{N+1}(\omega) = T(T^N(\omega)) = T(\omega)$$

et on voit $T(\omega)$ est aussi point fixe de T^N , donc $T(\omega) = \omega$. Ce point fixe de T est unique, car tout point fixe de T est aussi point fixe de T^N . Il reste à voir que $\omega = \lim_{n \rightarrow \infty} T^n(x), \forall x \in X$. Soit donc $x \in X$; on sait que $\lim_{k \rightarrow \infty} T^{k \cdot N}(T^\ell(x)) = \omega, \ell = 0, \dots, N-1$ et donc

$$\forall \varepsilon > 0 \exists K_\varepsilon^\ell, \ell = 0, \dots, N-1 \text{ tels que } k \geq K_\varepsilon^\ell \Rightarrow d(T^{k \cdot N}(T^\ell(x)), \omega) < \varepsilon ;$$

posons $K_\varepsilon = \sup \{K_\varepsilon^0, \dots, K_\varepsilon^{N-1}\}$. Alors, si $n \geq N \cdot K_\varepsilon$, par division euclidienne n peut s'écrire de façon unique sous la forme :

$$n = k \cdot N + r \quad , \quad \text{avec } 0 \leq r \leq N-1$$

et $n \geq N \cdot K_\varepsilon \Rightarrow k \cdot N + r \geq N \cdot K_\varepsilon \Rightarrow k \geq K_\varepsilon - r/N \Rightarrow k \geq K_\varepsilon$, puisque k est entier et $r/N < 1$, et donc

$$d(T^n(x), \omega) = d(T^{k \cdot N}(T^r(x)), \omega) < \varepsilon \quad .$$

q.e.d.

Un exemple de transformation non contractante, dont un itéré est une application contractante : on prend l'application linéaire $A : \mathbb{R}^2 \rightarrow \mathbb{R}^2$ de matrice $\begin{pmatrix} 0 & 100 \\ 0 & 0 \end{pmatrix}$. A n'est visiblement pas contractante, puisqu'elle envoie le 2-ème vecteur de base sur un vecteur de longueur 100, mais $A^2 = 0$ est tout ce qu'il y a de plus contractant.

(18Ex)

3.2. Exemples

La deuxième marque de l'exemplification que j'analyse, *exemples*, a une fréquence similaire à la première, *exemple*. Cette marque apparaît rarement sans aucun autre déterminant. Elle introduit toute seule un exemplifiant ou, souvent, elle est une prémarque, une anticipation de la marque numérique de l'exemple.

(8)

Intersections et réunions de sous-ensembles

Soient A, B deux sous-ensembles d'un ensemble X .

Réunion : $A \cup B = \{x \in X \mid x \in A \text{ ou } x \in B\}$.

Intersection : $A \cap B = \{x \in X \mid x \in A \text{ et } x \in B\}$.

EXEMPLES. Pour un entier $d \geq 0$, désignons par $d\mathbb{Z}$ le sous-ensemble des entiers rationnels qui sont des multiples entiers de d . Alors

$$2\mathbb{Z} \cap 5\mathbb{Z} = 10\mathbb{Z}$$

$$2\mathbb{Z} \cup 5\mathbb{Z} = \{\dots, -10, -8, -6, -5, -4, -2, 0, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14, 15, 16, 18, \dots\}.$$

EXERCICE. Vérifier que $A \cup (B \cap C) = (A \cup B) \cap (A \cup C)$ et $A \cap (B \cup C) = (A \cap B) \cup (A \cap C)$.

(25Ex)

Comme *exemple*, la marque *exemples* se trouve au début de l'énoncé, et occupe une position standard - à savoir la position centrale à l'intérieur de la relation - partie gauche Exé, marque, partie droite Exnt. La marque *exemples* introduit des cas particuliers Exnt ($2Z \cap 5Z$; $2Z \cup 5Z$) de la Réunion et de l'Intersection (Exé).

La marque *exemples*, si elle n'est pas suivie par la préposition *de*, parfois, se combine avec la marque numérique - un nombre précède chaque élément d'une chaîne d'Exnts. Dans ce cas, il est difficile d'établir si l'on a une relation complexe avec plusieurs Exnt et une marque discontinue - *exemple [...] 1)* - ou si l'on a plusieurs exemplifications ayant le même Exé et le nombre constitue en soi une marque de la relation d'exemplification (21Ex, 22Ex, 26Ex, 27Ex)

(9)

PROPOSITION 12. — Pour toute matrice carrée inversible X de type (n, n) , l'inverse de X est donnée par la formule

$$(27) \quad X^{-1} = (\det X)^{-1} \cdot {}^t Y$$

où Y est la matrice des cofacteurs de X .

En considérant la transposée de X et en utilisant la prop. 8 de III, p. 95, on obtiendrait les développements de Laplace relatifs à deux ensembles complémentaires de lignes, et en particulier, le développement de $\det X$ suivant une ligne; on a ainsi des formules équivalentes à

$$(28) \quad X \cdot {}^t Y = (\det X) I_n,$$

avec les notations précédentes.

On vérifie aisément que si X est la matrice d'un endomorphisme u d'un A -module libre M de dimension n par rapport à une base $(e_i)_{1 \leq i \leq n}$, ${}^t Y$ est la matrice de l'endomorphisme \bar{u} de M défini par la condition suivante: quels que soient les n éléments x, y_2, \dots, y_n de M , on a

$$\bar{u}(x) \wedge y_2 \wedge \dots \wedge y_n = x \wedge u(y_2) \wedge \dots \wedge u(y_n).$$

On dit que \bar{u} est le *cotransposé* de u (cf. III, p. 169, corollaire).

Exemples. — 1) *Déterminant de Vandermonde.* Etant donnée une suite $(\zeta_i)_{1 \leq i \leq n}$ de n éléments de A , on appelle *déterminant de Vandermonde* de cette suite le déterminant

$$V(\zeta_1, \zeta_2, \dots, \zeta_n) = \begin{vmatrix} 1 & 1 & \dots & 1 \\ \zeta_1 & \zeta_2 & \dots & \zeta_n \\ \zeta_1^2 & \zeta_2^2 & \dots & \zeta_n^2 \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ \zeta_1^{n-1} & \zeta_2^{n-1} & \dots & \zeta_n^{n-1} \end{vmatrix}$$

Nous allons montrer que l'on a

$$(29) \quad V(\zeta_1, \zeta_2, \dots, \zeta_n) = \prod_{i < j} (\zeta_j - \zeta_i).$$

(21Ex)

(10)

Proposition (I.9'.)

F est un sous-espace vectoriel de E si et seulement si :

1. $F \neq \emptyset$.
2. $x, y \in F ; \lambda, \mu \in K \implies \lambda x + \mu y \in F$.

REMARQUE. — Comme on l'a vu au cours de la démonstration, si F est un sous-espace vectoriel, alors F contient nécessairement le vecteur nul.

Exemples fondamentaux de sous-espaces vectoriels

- 1) Droite vectorielle.

(22Ex)

Il y a des cas où la présence de la préposition *de* n'empêche pas la combinaison avec la marque numérique.

(11)

Définition 1.1 (Espace métrique) Un espace métrique (X, d) est un ensemble X muni d'une application $d : X \times X \rightarrow \mathbb{R}$, appelée distance ou métrique, qui satisfait les propriétés suivantes:

- (1) $\forall x, y \in X \quad d(x, y) \geq 0$, et $d(x, y) = 0 \Leftrightarrow x = y$
- (2) $d(x, y) = d(y, x)$ (symétrie).
- (3) $\forall x, y, z \in X \quad d(x, z) \leq d(x, y) + d(y, z)$ (inégalité du triangle).

L'exemple par excellence est bien sûr \mathbb{R}^n muni de la distance euclidienne. Voici d'autres exemples :

(28Ex)

(12)

Définition 1.2 (Espace vectoriel normé) Un espace vectoriel normé $(E, \|\cdot\|)$ est un espace vectoriel E sur le corps $\mathbb{K} = \mathbb{R}$ ou \mathbb{C} muni d'une application $\|\cdot\| : E \rightarrow \mathbb{R}$ qui vérifie:

- (1) $\forall x \in E, \|x\| \geq 0$, et $\|x\| = 0 \Leftrightarrow x = 0$
- (2) $\forall \lambda \in \mathbb{K}, x \in E, \|\lambda \cdot x\| = |\lambda| \cdot \|x\|$, où $|\lambda|$ désigne respectivement la valeur absolue si $\mathbb{K} = \mathbb{R}$ ou le module si $\mathbb{K} = \mathbb{C}$.
- (3) $\forall x, y \in E, \|x + y\| \leq \|x\| + \|y\|$ (inégalité du triangle.)

Si $(E, \|\cdot\|)$ est un espace vectoriel normé, on définit la distance associée à une norme par:

$$d_{\|\cdot\|}(x, y) = \|x - y\|$$

On vérifie sans peine que les propriétés (1) à (3) de la définition de distance sont satisfaites. Par exemple, la symétrie se montre ainsi:

$$d_{\|\cdot\|}(x, y) = \|x - y\| = \|(-1)(y - x)\| = |-1| \|y - x\| = \|y - x\| = d_{\|\cdot\|}(y, x) \quad .$$

Quelques exemples d'espaces vectoriels normés:

(1) Dans \mathbb{R}^n on peut définir plusieurs normes:

- La norme euclidienne : $\|x\| = \sqrt{\sum_{i=1, \dots, n} x_i^2}$, que l'on note aussi $\|x\|_2$.
- $\|x\|_\infty = \sup \{|x_i|, i = 1, \dots, n\}$
- $\|x\|_1 = \sum_{i=1, \dots, n} |x_i|$.

(29Ex)

Dans ce cas, une autre interprétation du nombre est possible : celui-ci est une sorte d'Exnt d'une hyper ou macro-exemplification et une marque de la hypo ou micro-exemplification enchâssée dans la première.

La marque *exemples* a plus souvent des déterminants reliés par la préposition *de*, par rapport à la marque *exemple* qui se limite souvent à l'article. Ce fait assure à la première plus d'indépendance au niveau micro textuel, le niveau de l'énoncé. Par contre, *exemples* acquiert un rôle plus important au niveau macro discursif, dans l'organisation de fragments plus amples de texte. Une preuve dans ce sens est la longueur de l'Exnt qui couvre parfois des pages entières (21Ex, 23Ex, 24Ex).

Une interprétation naturelle de l'exemple (14) est : « l'intervalle est un exemple d'objets fractals ». Cette interprétation nous montre que l'Exé (*objets fractals*) et l'Exnt (*L'intervalle*) n'occupent pas la partie gauche et, respectivement, la partie droite de la marque de relation (*Exemples d'*). Il nous semble que cette réorganisation interne de la relation d'exemplification est le résultat de l'utilisation de la préposition *de*. Au lieu d'une construction syntaxique avec trois énoncés nominaux (« Objets fractals. Exemples. L'intervalle ») coordonnés et dont l'ordre est : « Objets fractals », « Exemples », « L'intervalle », l'introduction de la préposition *de* réunit deux des trois énoncés nominaux dans une seule construction, mais surtout, elle change l'ordre des trois constituants ainsi : « Exemples », « Objets fractals », « L'intervalle ».

3.3. Exemple + nombre

La troisième marque que j'étudie en tant que marque d'exemplification est *exemple + nombre*. Cette marque se place parmi les marques les plus fréquentes dans le langage des mathématiques, à côté de *par exemple*. Mais si j'ajoute à cette première remarque le fait que, souvent, *par exemple* apparaît dans le langage méta-mathématique, alors on arrive rapidement à la conclusion que la marque numérique – si l'on prend pour facteur déterminant la fréquence – est la marque la plus spécifique pour les mathématiques. En regardant sa répartition dans le corpus, on peut ajouter pour les mathématiques modernes, car cette marque est plus fréquemment utilisée par les auteurs de nos jours.

La marque numérique d'exemplification est une marque qui occupe toujours la position standard dans la relation, entre l'Exé et l'Exnt. C'est une propriété qui la rend préférable pour les mathématiques. Elle est d'habitude séparée par des signes de ponctuation du reste de la phrase, fait qui lui diminue le rôle micro-discursif, mais lui augmente le rôle macro-discursif.

La marque numérique n'a jamais de déterminants, qu'ils soient de type article ou adjectif. C'est un indice de sa précision et de son fonctionnement réduit à celui de marque relationnelle.

L'Exé précédant cette marque est une définition, une méthode, une proposition ou un théorème que l'Exnt illustre ou argumente. L'Exé est le plus souvent réductible au nom d'un concept mathématique et, par conséquent, exprimable en langage mathématique naturel. Par contre, l'Exnt

est une sorte de décomposition de ce concept mathématique qui n'est pas exprimable en langage naturel.

Les exemplifications numériques sont une exemplification complexe ; elles forment souvent des séries arrivant jusqu'à 8 éléments successifs (v. Harpe) ayant le même Exé.

3.4. Par exemple

Par exemple, donc et parce que sont considérés comme des connecteurs spécifiqueurs de relations. Ils « *ont comme point commun de souligner une relation de cohérence constructible indépendamment de leur présence, raison pour laquelle je les appelle connecteurs spécifiqueurs. Le terme de "spécificateur" permet de caractériser leur aptitude à signaler une relation constructible dans ses grands traits sans eux, mais particularisée par eux.* » (Rossari 2000 : 42). Les connecteurs spécifiqueurs de relation s'opposent aux connecteurs *producteurs de relations*. Ces derniers imposent « *une relation qui ne repose sur aucune des quatre primitives cognitives à l'origine de leur [Sanders, Spooren et Nordmann 1992] typologie.* » (Rossari 2000 : 83).

Selon Rossari (2000) la relation d'exemplification, indépendamment de l'emploi d'un marqueur, se construit sur un rapport de particularisation/généralisation, qui se réalise de différentes manières : par un mouvement qui va de l'abstrait au concret, d'une pluralité à une singularité, d'une possibilité à une réalisation effective ou, encore, et la liste n'est pas close, d'une indication non spécifique à une illustration. Mais, à notre avis, les rapports mentionnés ci-dessus ne sont pas suffisants pour identifier le type de particularisation, à savoir, l'exemplification, sans l'utilisation de la marque relationnelle.

Exemplifier c'est passer – conceptuellement et dans la linéarité du texte – d'un ensemble exemplifié d'entités désignées de manière complexe à une ou plusieurs entités choisies dans cet ensemble et indiquer que l'on extrait un élément d'un ensemble. Le paradigme de l'Exé constitue des alternatives substantiellement interchangeables avec l'entité sélectionnée (l'Exnt). Le but « perlocutoire » du segment ayant la fonction d'exemplification est de faciliter la tâche du destinataire.

Rossari (2000) propose une formule explicative du fonctionnement de *par exemple* : « *Format des opérations de mise à jour pour par exemple : Dans une forme X PE Y, soit p la proposition sous-jacente à X et q la proposition*

sous-jacente à Y (1) la proposition q mise à jour à partir de Y pose l'existence d'un p et présuppose l'existence d'un ensemble Q contenant p tel que (2) l'existence de Q peut servir de preuve à la mise à jour avec p à partir de X (3) le choix de p ne doit pas empêcher le choix d'un p' alternatif contenu dans Q , si ce p' peut intervenir au service du même type de preuve. » (Rossari 2000 : 70).

Ces deux mécanismes de preuve par inférence scalaire permettent de bloquer trois types d'emplois de *par exemple* : (1) *par exemple* ne peut introduire une spécification, à la différence de certains reformulateurs (2) il est impossible de prouver avec l'un ou l'autre de ces mécanismes qu'une propriété est partagée par une petite quantité d'individus (3) il est impossible de prouver qu'une propriété est partagée par un nombre exact d'individus.

Rossari (2000) dégage deux types d'emplois pour *par exemple*. Le premier est un emploi d'adverbe de phrase avec ellipse syntaxique possible et correspond à deux mécanismes de preuve : la preuve par inclusion totale des ensembles et la preuve par scalarité. « Dans le premier cas, PE impose des contraintes sur le quantificateur de l'ensemble posé dans l'assertion et sur la non catégorisation de l'item pris comme exemple en tant qu'entité appartenant à un sous-ensemble particulier. Dans le second cas, il impose des contraintes sur le choix de l'entité sélectionnée : il doit s'agir d'une entité appartenant à un sous-ensemble d'entités qui possèdent une propriété les rendant normalement inaptes à avoir la propriété de l'ensemble posé dans X » (Rossari 2000 : 78). L'autre emploi est un emploi d'adverbe de phrase sans ellipse syntaxique. « Le mécanisme en jeu est un mécanisme de preuve partielle. Il correspond au schéma existentiel traditionnel : PE introduit une instanciation particulière d'un type sous-spécifié de propriété. La mention de l'instanciation particulière prouve l'existence du type. » (Rossari 2000 : 79).

Du point de vue syntaxique *par exemple* elliptique se combine avec un syntagme nominal, avec un prédicat ou avec une autre construction. En revanche, *par exemple* non elliptique préfère le parallélisme entre l'Exé et l'Exnt.

Sémantiquement, l'élément p que *par exemple* introduit systématiquement une proposition. « La configuration sémantique de PE X est homogène. Elle est caractérisable par trois propriétés qui constituent l'apport du connecteur à la relation de discours (1) On doit reconstruire une proposition (2) Cette proposition fait partie d'un ensemble (3) L'ensemble

dont fait partie la proposition ou la proposition même sert un mécanisme de preuve. » (Rossari 2000 : 82).

*

À côté de *exemple + nombre*, *par exemple* est une des marques d'exemplification les plus fréquentes dans le langage des mathématiques. Si l'exemplification numérique fonctionne généralement au niveau macro discursif, *par exemple* fonctionne souvent au niveau micro-discursif étant un élément de cohésion immédiate. Ce qui approche *par exemple* d'*exemple + nombre* au niveau de leur position dans le texte est le fait que toutes les deux marques occupent la deuxième position à l'intérieur de la relation. En revanche, elles se différencient par leur position à l'intérieur de l'énoncé. Tandis qu'*exemple + nombre* est placé au début de l'énoncé, *par exemple*, dans la majorité des emplois, est situé au milieu de l'énoncé. Il nous semble que cette position est reliée au fait que *par exemple* joue plutôt un rôle micro textuel et non pas un rôle macro-textuel.

Le fonctionnement local de *par exemple* est soutenu aussi par le manque de signes de ponctuation qui apparaissent à proximité. Ainsi, parmi 51 exemplifications avec *par exemple*, 25 ne sont pas isolées à droite (11), à gauche (2) ou des deux côtés (12). En plus, aussi bien l'Exé que l'Exnt sont des petits segments de texte, quelques lignes, voire quelques mots.

L'exemplification affecte, en tant que Exé, le plus souvent, un SN (syntagme nominal) qui est soit OD, soit sujet S. Parfois, ce syntagme nominal n'est pas intégré syntaxiquement, étant soit un titre, soit un sous-titre. La partie la plus importante de l'Exé est, dans quelques cas, un verbe.

L'Exnt est très varié du point de vue morphosyntaxique. La fonction syntaxique d'apposition (Appos) – identifiée par E. Manzotti comme prototypique, définitoire pour l'exemplification occupe une place importante, mais elle n'est pas majoritaire dans le cas du langage mathématique, en général et du *par exemple*, en particulier. Ce fait est peut-être le résultat de la présence du langage artificiel pour lequel il est difficile de trouver une fonction syntaxique.

La sémantique des parties gauche et droite varie plus ou moins, entre le pluriel et le singulier, le non déterminé et le déterminé, la classe et son représentant ou encore un élément et son remplaçant.

Il nous reste à analyser en détail chacune de ces situations pour établir quelle est la contribution définitoire de *par exemple* dans le texte et quelles

sont les propriétés de la relation d'exemplification déterminées par d'autres facteurs contextuels.

3.5. *Autres exemplifications : comme, problème, parmi... citons*

Il est très rare que l'exemplification soit introduite par une marque qui ne contient pas le mot *exemple* (v. *Annexe – autres marques*). Ceci arrive dans les textes plus vieux et dans des passages qui sont méta mathématiques.

3.6. *Quelques aspects linguistiques de l'exemplification*

L'analyse de l'exemplification est concentrée sur l'exemplification (phrasale) du constituant et sur la sémantique et la pragmatique des connecteurs. Ceci nous permet de faire la distinction entre l'*exemplification* et d'autres types de relations apparentées : la *particularisation* et la *justification*.

L'exemplification est une relation établie : soit entre des fragments d'un texte (des énonciations), soit entre des constituants d'une phrase.

Les mathématiques utilisent les deux types d'exemplification. Si les exemplifications des énonciations sont plus fréquentes par rapport aux exemplifications des constituants d'une phrase, c'est parce que l'exemplification apparaît pour illustrer des concepts mathématiques très complexes dont la description nécessite un grand espace énonciatif.

En général, en langue commune, le premier énoncé d'une exemplification est une assertion, une question ou un ordre. Dans un texte mathématique, l'ordre n'apparaît jamais. Le deuxième énoncé de l'exemplification peut être, lui aussi, une assertion, une question ou un ordre. Mais les divers types syntaxico-sémantiques ne se combinent pas aléatoirement à l'intérieur d'une même exemplification⁹. L'exemplification, le plus fréquemment, combine les illocutions homologues : assertion et assertion, demande et demande et ainsi de suite.

Les mathématiques préfèrent la combinaison assertion et assertion :

(16) Élément *dans* un ensemble : par exemple $3 < \mathbf{N}$ et $\pi < \mathbf{R}$. (Harpe 2004 : 20).

⁹« Va da sé tuttavia che in tutti questi casi di eterogeneità illocutiva l'esemplificazione vera e propria susiste tra la proposizione asserita dalla principale e la proposizione implicitata assertivamente dalla domanda o dall'ordine esemplificativo. » (Manzotti 1995 : 64).

Le choix de l'assertion n'est pas nécessairement relié à l'exemplification, mais plutôt au texte scientifique.

On fait la distinction, dans le cas d'une exemplification d'une assertion, entre l'illustration (*exemplification illustrative*) et l'exemplification proprement dite (*exemplification argumentative*).

L'exemplification est illustrative quand l'exemple est relié au contenu propositionnel de l'assertion (c'est le cas des définitions, donc le cas le plus fréquent pour le langage mathématique). Je prends l'exemple d'Emilio Manzotti (1995) : « Si pensi a formulazioni del tipo di 'Un anello è per definizione un insieme dotato di *ecc.* – Ad esempio, è un anello l'insieme dei *ecc.*' » (Manzotti 1995 : 65). Pour ce type d'exemplification, le corpus nous offre un nombre important de cas. Par exemple :

(17) **Intersections et réunions de sous-ensembles.** Soient A, B deux sous-ensembles d'un ensemble X . [...] Intersection : $A \cap B = \{x \in X / x \in A \text{ et } x \in B\}$. EXEMPLES. Pour un entier $d > 0$, désignons par $d\mathbb{Z}$ le sous-ensemble des entiers rationnels qui sont des multiples entiers de d . Alors $2\mathbb{Z} \cap 5\mathbb{Z} = 10\mathbb{Z}$ (Harpe 2004 : 21).

Dans ce cas la définition de l'intersection, pour deux ensembles A et B est illustrée par le cas de l'intersection des ensembles $2\mathbb{Z}$ et $5\mathbb{Z}$.

L'exemplification est argumentative quand l'exemple est relié à l'assertion de l'exemplifié, se constituant comme une sorte de justification. Les exemples mathématiques de ce genre sont difficiles à trouver. Ils sont apparemment absents dans notre corpus.

L'exemplification à l'intérieur de la phrase est soit un rapport appositif, l'apposition suivant n'importe quel constituant¹⁰ : sujet, objet, circonstant, soit un rapport de coordination ou de subordination.

(18) Pour désigner une paire d'éléments, on écrit par exemple $(0, 1) \in \mathbf{R}^2$, et il faut noter que $(0, 1) \neq (1, 0)$. (Harpe 2004 : 21).

Dans cet exemple l'Exnt $(0, 1) \in \mathbf{R}^2$ a la fonction syntaxique d'objet direct.

¹⁰ « La relazione di esemplificazione (segnalata da *ad esempio*), se ne potrebbe concludere, non sussiste tra entità, non è cioè una relazione elemento-insieme, ma piuttosto una relazione tra stati di cose – proposizioni – o più esattamente ancora tra enunciazioni, vale a dire tra azioni linguistiche. » (Manzotti 1995 : 66).

Le marqueur de l'exemplification du constituant (*par exemple*) occupe différentes positions par rapport au constituant qui est l'exemple.

3.7. Le marqueur de l'exemplification est-il obligatoire?

Un problème important reste de savoir si la présence d'un marqueur exemplificatif (*par exemple*) est nécessaire, si son apport sémantique est décisif pour la construction de l'exemplification ou si son absence peut être comblée par le contexte.

On fait la distinction, avec Emilio Manzotti, entre l'**action d'exemplification** et la **relation d'exemplification**. La question qui se pose est s'il existe une action d'exemplification sans le marqueur spécifique.

De prime abord, on constate que, si deux segments se succèdent, le premier ayant un caractère plus général et le second étant plus spécifique, alors le marqueur d'exemplification n'est pas nécessaire (par exemple, « Offre-lui des fleurs, des roses. »). Mais « *une action linguistique doit nécessairement être signalée dans les cas où l'absence du marqueur, au lieu d'être neutre, dirige plutôt vers une autre action.* »

(Manzotti 1995 : 67).

Dans le cas de l'exemplification (à l'exception du cas mentionné ci-dessus), l'absence du marqueur (lexical ou paralinguistique) implique une lecture différente du texte : il s'agit d'une « spécification », pas d'un exemple (action qui a pour marqueur spécifique *précisément*). Le texte mathématique – conformément à notre corpus – vient à l'appui de cette affirmation : l'exemplification est toujours marquée.

La spécification se distingue de l'exemplification par l'exhaustivité (elle peut choisir tous les éléments d'un ensemble) et la « non potentialité » (elle n'est pas « potentielle » dans sa première partie).

4. Conclusions et perspectives

L'exemplification ou plus simplement l'exemple est en même temps une action et une relation textuelle. Elle peut être étudiée sous divers aspects : textuel, grammatical, argumentatif, littéraire et pratique.

L'exemplification est composée de trois parties, Exé, marqueur et Exnt. L'analyse textuelle nous montre que tous ces trois composants sont obligatoires, en d'autres termes, tous sont exprimés dans le texte mathématique. Les parties gauche et droite de l'exemplification, l'Exnt et

l'Exé sont soit un constituant de la phrase (il apparaît à l'intérieur de la phrase) soit une phrase entière, ou encore, un bloc textuel plus développé. Dans le premier cas on parle de l'**exemplification phrastique** (sa marque de prédilection étant *par exemple*), dans le second on parle de l'**exemplification textuelle** (sa marque de prédilection étant la marque numérique). Les deux types d'exemplifications sont bien représentés dans le langage mathématique. La réunion de deux ou de plusieurs exemplifications phrastiques ou textuelles simples successives dans le texte mathématique donne naissance à une **exemplification complexe**. Si les mathématiques utilisent l'exemplification complexe, alors le texte contient plusieurs marqueurs. Normalement le premier marqueur de l'exemplification est un marqueur de type phrastique. Après cette marque phrasale le texte est parsemé par les marques de type *exemple + numéro* où le numéro indique la place et la quantité des Exnt-s.

L'Exnt – dans le cas de l'exemplification simple – est, le plus souvent, une apposition qui peut accompagner tout constituant de la phrase : le sujet, l'objet ou le circonstant. Mais il y a des cas où l'Exnt occupe lui-même la place d'un constituant de la phrase. Cette situation semble être une spécificité du langage mathématique.

L'Exé et l'Exnt sont les actes illocutoires du même type ; pour les mathématiques, l'acte prédominant est l'assertion qui répond au caractère porteur de connaissances du texte scientifique. L'exemplification est une argumentation d'un cas particulier à un autre cas particulier. Mais, dans le cas de mathématiques, le plus souvent, l'Exé est plus abstrait, plus général que l'Exnt. En d'autres termes, il s'agit d'une scalarité de l'accessibilité des deux éléments de la relation, pas nécessairement de leur degré de connaissance.

L'insertion de la perspective rhétorique dans l'étude linguistique textuelle de l'exemple mathématique nous permet d'identifier les mécanismes logiques qui fondent l'exemplification. L'exemplification est illustrative et passive quand l'exemple est relié au contenu propositionnel de l'assertion (c'est le cas des définitions, donc le cas le plus fréquent pour le langage mathématique). L'exemplification est démonstrative et participative, polyphonique, quand l'exemple est relié à l'assertion de l'exemplifié, se constituant comme une sorte de justification. Le processus sous-jacent à l'exemplification illustrative est l'induction, tandis que le processus sous-jacent à l'exemplification démonstrative est l'abduction.

Si elle est correctement utilisée, l'exemplification est une 'pause' psychique qui assure un parcours plus facile des textes. Elle est aussi, du point de vue pratique, une sorte de 'multiplication' des raisonnements, car elle reprend le même schéma logique, mais le schéma est couvert d'une autre 'parure'.

SOURCES TEXTUELLES

- BELL 1939 = Bell, E. T., 1939, *Les grands mathématiciens*, Payot, Paris.
- BORTOLOTTI 1991 = Bortolotti, R.; BERNACHOT, C., 1991, *Mathématiques 9ème*, Genève, Département de l'instruction public.
- BOURBAKI 14970 = Bourbaki, N., 1970, *Éléments de mathématique. Algèbre*, Paris: Hermann, pp. vi-xiii, A.I.4-A.I.5, A.III.90-A.III.103, A.III.191-A.III.193, A.III.204-A.III.216.
- BOURBAKI 1984 = Bourbaki, Nicolas, 1984, *Eléments d'histoire des mathématiques*, Masson, Paris.
- GRIFONE 1990 = Grifone, Joseph, 1990, *Algèbre linéaire*, Toulouse: Cepadues-Éditions, pp. 1-51.
- HARPE 2004 = De La Harpe, Pierre, 2004, *Algèbre linéaire*, Genève: Université de Genève, pp. 1-30.
- RONGA 2004 = Ronga, Felice, 2004, *Analyse réelle néo-post-élémentaire*, Genève: Université de Genève, pp. 1-44.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGELONI, Mauro (1999), *L'esemplificazione nei testi scientifici: strategia testuale e segnali linguistici*, Dottorato di ricerca in linguistica, Università degli Studi di Padova.
- DANBLON, Emmanuelle (2004), « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », in Amossy, R. et Maingueneau, D., eds, *Actes du Colloque de Cerisy « Apport de l'analyse du discours : un tournant dans les études littéraires ? »*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, pp.187-198.
- DENDALE, Patrick (2007), *Lexicales. Bibliographie en ligne d'études linguistiques portant sur des unités lexicales du français*, Universiteit Antwerpen.

- DOSTIE, Gaétane (2002), « L'exemplarité de par exemple. Un cas de pragmatization en français québécois », in *Journal of French Language Studies*, 12, 2, pp. 149-167.
- INKOVA, Olga; Beaulieu-Masson A. (2002), « *Plutôt que* : de la comparaison à la substitution », *L'Analisi linguistica e letteraria*, anno XI, pp. 563-594.
- JACOBI, Daniel (1999), *La communication scientifique: discours, figures, modèles*, Grenoble, PUG.
- JEANJAQUET, Jules (1939), « Le problème de Par exemple. Genèse et développement d'un gallicisme » in Sechehaye, Albert e.a. (éds), *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*, Genève, Librairie de l'université, pp. 439-460.
- KLEIBER, Georges (2005), « Comment se 'règle' linguistiquement », in *Cuadernos de Filología Italiana*, 5, pp.99-123.
- MANZOTTI, Emilio (1995), « Aspetti linguistici dell'esemplificazione », in *Versus*, 70-71, pp. 49-114.
- MANZOTTI, Emilio (1993), « L'esemplificazione. Natura e funzioni di un procedimento di composizione testuale », in V. Bonini e M. Mazzoleni (a c. di), *L'italiano (e altre lingue). Strumenti e modelli di analisi*, Pavia: Iuculano, pp 47-98.
- MANZOTTI, Emilio; Zampese, Luciano, (sous presse), *Un avverbio a suo*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ROSSARI, Corinne et al. (2004), *Autour des connecteurs : réflexions sur l'énonciation et la porte*, Berne, P. Lang.
- ROSSARI, Corinne (2003), « Par exemple : une procédure d'exemplification par la preuve », in Combettes, Bernard, Schnedecker, Catherine & Theissen, Anne (éds), *Ordre et distinction dans la langue et le discours. Actes du Colloque international de Metz (18, 19, 20 mars 1999)*, Paris, Champion, pp. 461-478.
- RUDOLPH, Elisabeth (1996), *Contrast : adversative and concessive relations and their expressions in English, German, Spanish, Portuguese on sentence and text level*, Berlin ; New York, W. de Gruyter.
- SABLAYROLLES, Jean-François & BECIRI, Hélène (2005), « Les marqueurs de gloses d'exemplification comme, tel, par exemple dans un corpus de spécialité et dans les exemples du TLFi », in Steuckardt, Agnès & Niklas-Salminen, Aino (éds), *Les marqueurs de*

- la glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 203-216.
- SANDERS, Ted J. (1992), « Toward a Taxonomy of Coherence Relations », *Discourse processes*, 15, pp. 1-35.
- SCHIFFRIN, Deborah ; TANNEN, Deborah; Hamilton, Heidi E. (2001), *The Handbook of Discourse Analysis*, Malden, Le Monnier.
- VINCENT, Diane (1995), « Remarques sur par exemple en français québécois », *Le français moderne*, 63, 1, pp. 152-174.
- VISCONTI, Jacqueline (2000), *I connettivi condizionali complessi in italiano e in inglese: uno studio contrastivo*, Alessandria, Edizioni dell'Orso.

L'EXEMPLE DANS LES DISCOURS DU SAVOIR : TROIS LECTURES ET UNE TENTATIVE DE SYNTHÈSE

François PROVENZANO*

Université de Liège

Francois.Provenzano@ulg.ac.be

Résumé

Cet article discute les apports de trois travaux antérieurs relatifs aux usages de l'exemple dans les discours du savoir, en envisageant trois grandes catégories discursives selon lesquelles se modulent ces usages : l'essai, la vulgarisation scientifique, le discours scientifique des sciences humaines. Ces trois genres de discours laissent apparaître trois pratiques de l'exemple : comme lieu, comme métaphore, comme cas. L'objectif est alors d'identifier les critères qui permettent de situer cette typologie dans un continuum : aux critères formels et sémantiques s'ajoute la prise en compte de la circulation sociale des discours du savoir.

Mots-clés

Rhétorique, exemple, discours du savoir, discours scientifique en Europe, essai, vulgarisation, épistémologie.

Abstract

This paper discusses three previous contributions on the uses of examples in the discourses of knowledge. It focuses on three major discursive categories that shape these uses: essay, scientific popularization, scientific discourse from human sciences. From these three categories emerge three uses of the example: as a topic, as a metaphor, as a case. The purpose is then to replace this typology on a continuum, using formal and semantic criteria, but also considering the social circulation of discourses.

Keywords

Rhetoric, example, discourse of knowledge, scientific discourse in Europe, essay, popularization, epistemology.

I. Introduction

Notre propos portera ici sur ce que Marc Angenot a appelé la « gnoséologie » d'un état de société, ou « *modèle dominant de mise en discours, des schématisations discursives attachées à une fonction cognitive* »¹. Cette gnoséologie – qui s'actualise dans ce que nous

* François PROVENZANO est chargé de cours en sciences du langage et rhétorique à l'Université de Liège. Il a récemment publié *Vies et mort de la francophonie, une politique*

appellerons désormais par commodité diverses formes de discours du savoir – peut être envisagée selon des découpages disciplinaires (le discours des mathématiques, le discours de l’histoire, etc.) ou épistémologiques (le discours inductif, le discours déductif, le discours abductif), mais mérite à nos yeux d’être également décrite en fonction des découpages génériques, qui ne se superposent pas toujours exactement aux deux autres principes de catégorisation que nous venons d’évoquer. La catégorie du genre renvoie en effet à des modes de formalisation du discours définis historiquement et orientés pragmatiquement.

Dans les pages qui suivent, nous discuterons les apports de trois travaux antérieurs² relatifs aux usages de l’exemple dans des discours du savoir qui relèvent de trois genres différents, inscrits dans trois configurations historiques et pragmatiques particulières : *a)* l’émergence de l’essai dans la France de l’entre-deux-guerres, *b)* la vulgarisation « grand public » des sciences dures dans les années 1980 et 1990, enfin *c)* le discours scientifique des sciences humaines aujourd’hui. Chacun de ces genres se caractérise par une certaine pratique de l’exemple, au point que la dénomination uniformisante de cette catégorie textuelle (*l’exemple*) doit plutôt être déclinée en trois manifestations distinctes : *a)* *le lieu* (ou « le bon exemple », figé en un objet culturel disponible), *b)* *la métaphore* (ou l’exemple par analogie), *c)* *le cas* (ou l’exemple qui fait rupture dans un modèle théorique). Nous soutiendrons donc ici l’hypothèse d’une variété d’actualisations historico-génériques de la catégorie de l’exemple, qui peut cependant se laisser décrire de manière assez systématique – c’est du moins le pari de cette discussion croisée. Cette variété historico-générique sera ultimement rapportée à une variété de conceptions de la rhétorique elle-même : la place que prend l’exemple dans tel genre de discours du savoir permet en effet d’éclairer l’architecture générale de l’édifice rhétorique qui soutient ces discours.

française de la langue et de la littérature (Bruxelles, Les Impressions nouvelles, 2011). Il est secrétaire de la revue *Signata – Annales des sémiotiques*. Ses recherches actuelles portent sur la rhétorique et la circulation sociale du discours théorique.

¹ M. Angenot, 1989, p. 177.

² M. Macé, 2005 ; Y. Jeanneret, 1992 ; J.-Cl. Passeron & J. Revel, 2005.

II. Trois lectures

Notre réflexion a pris comme point de départ le discours de vulgarisation, traité par Yves Jeanneret. Or, il nous est vite apparu que ce discours plongeait ses racines dans la pratique de l'essai, telle qu'elle émerge aux frontières extérieures de la littérature. Éclairer cette genèse, comme le fait Marielle Macé, nous a ainsi semblé un préalable utile pour comprendre certains des usages rhétoriques de la vulgarisation, en particulier quant aux exemples. Enfin, si la rhétorique des **discours du savoir** s'est développée avec fruit à partir du corpus des sciences dures (comme l'illustre le travail d'Yves Jeanneret), les analyses relatives aux sciences humaines, plus rares, ont le mérite d'élargir le cadre de la réflexion et de poser la question d'une spécialisation des rhétoriques scientifiques.

1. Le lieu de l'essai

L'article de Marielle Macé se situe sur le terrain d'une histoire littéraire qui se nourrit de l'analyse rhétorique pour saisir plus finement les césures et les continuités dans les corpus qu'elle aborde³. L'auteure montre ainsi que l'essai comme genre s'est toujours construit contre le lieu commun, depuis Montaigne jusqu'à Barthes, mais qu'il résulte aussi d'une conjonction particulière, vécue comme idéale, entre « *l'exercice de la littérature* » et « *celui de la pensée* », dans une France de l'entre-deux-guerres qui voit émerger le paradigme scientifique des sciences humaines⁴. Cette conjonction se manifeste par la mise en place d'une topique⁵ parallèle, ni doxique ni scientifique, caractérisée selon l'auteure par le recours à deux procédés rhétoriques particuliers : la cristallisation, qui consiste à « *étoiler autour d'un mot ou d'une expression tout un discours sur la culture contemporaine* »⁶, et la subjectivation des topiques. Tout l'art paradoxal de l'essayiste consiste à manipuler les lieux communs d'une manière qui n'appartient qu'à lui et qui livre une image unique de son objet. Cette image, précisément parce qu'elle est unique, fonctionne du coup comme un emblème, utilisable et intégrable à son tour dans la mémoire culturelle. Les

³ Pour plus de développements, voir : M. Macé, 2006.

⁴ M. Macé, 2005, p. 36.

⁵ Macé définit ce terme de la manière suivante : « Tout essai réussi met en circulation non seulement des exemples mais surtout de bons exemples, qui valent le général et comblent une idée, et que leurs dérivés successives convertissent en formes doxales ou paradoxales, autrement dit des topiques. » (*Ibid.*, p. 34).

⁶ *Ibid.*, p. 38.

instruments de modélisation ainsi construits par l'essai le sont « à usage unique », mais aussi ouverts à la circulation et à la nouvelle « mémoire ». Tout l'enjeu de ce genre consiste dès lors à construire un « bon exemple » de son objet, pour que celui-ci devienne à son tour un « lieu » à nouveau commun, c'est-à-dire ouvert à l'appropriation dans la culture collective.

Ces nouvelles topiques donnent à l'essai un « tempo » particulier, à mi-chemin entre le déroulement systématique (et lent) des axiomes scientifiques et la fulgurance de l'événement poétique. Par rapport à la science, l'essai s'autorise des accélérations impertinentes, par le biais des topiques qu'il met en place et qui le rapprochent de l'argumentativité indirecte développée par la littérature. En contrepartie, et donc contrairement à la littérature, l'essai ne cherche pas à fuir les lieux communs, mais plutôt à en produire de nouveaux, à prélever des fragments culturels pour les rendre « citables ». Cette question du tempo révèle la véritable spécificité de l'essai, fait d'alternance entre « le temps long de la spéculation et le moment de la cristallisation stylistique et conceptuelle »⁷.

Ce rapport de l'essai à la topique est dicté par un souci de creuser le lien entre le langage et la pensée : les lieux sont en effet les points de jonction entre une forme de pensée et une forme langagière. C'est en somme tout un rapport à la tradition rhétorique elle-même qui est en jeu dans ces réflexions sur l'essai :

*« On ne peut sans doute plus parler, à ce niveau de démantèlement de la technè rhétorique, de "lieu commun", et les balancements de Gourmont comme les complexités de Paulhan obligent à prendre au sérieux ce sentiment d'inadéquation historique du cadre rhétorique ; mais les essayistes semblent en retenir consciemment ou non la leçon : un modèle cognitif et discursif, la liaison indissociable d'une idée et d'une formule, d'un exemple et d'un langage, une question d'usage et de circulation. »*⁸

Alors que la rhétorique est chassée de l'institution scolaire au début du XX^e siècle et refoulée de l'imaginaire littéraire du moment, il semblerait que ce refoulement même ouvre une place à l'essai, qui garde la trace du projet rhétorique en tant qu'articulation culturalisée entre un style de langage et un style de pensée – ici orientée vers l'idiosyncrasie et la citabilité. Pour le dire d'une manière schématique : le genre de l'essai fait de l'exemple un lieu, en

⁷ M. Macé, 2005, p. 44.

⁸ *Ibid.*, p. 39.

même temps que le lieu est la condition de possibilité que l'exemple offre à l'essai.

L'opération de cristallisation, qui est la marque du bon exemple, prend souvent la forme d'un noyau métaphorique, nous dit encore Macé ; l'image de « *l'homme penché* » développée dans la réflexion sartrienne sur Baudelaire⁹ en est... un bon exemple. Or, c'est là un héritage prégnant affiché par le discours de vulgarisation scientifique, qui a fait de la métaphore son procédé d'exposition par excellence. C'est précisément l'objet de l'article d'Yves Jeanneret.

2. *Métaphoriser, vulgariser*

L'auteur est cette fois un spécialiste de l'information, de la communication et des médias, mais sa formation de littéraire le rend sensible aux dimensions poétiques (points de vue, narrativité, etc.) des discours qu'il étudie, notamment le discours de la vulgarisation¹⁰.

L'article commence par dresser ce constat paradoxal : alors que le XIX^e siècle laissait prévoir un triomphe du paradigme scientifique au détriment du paradigme d'écriture littéraire, ce dernier a importé certains de ses procédés dans l'écriture de la science, notamment la métaphore.

Cette figure, rappelle l'auteur, n'est pas qu'un ornement du discours, mais assume des fonctions structurante et cognitive bien connues : elle peut organiser les autres unités textuelles et, surtout, proposer une médiation entre le déjà-connu et le pas-encore-connu. Reprenant les thèses cognitivistes, notamment de Lakoff et Johnson, Jeanneret soutient que le langage métaphorique implique un mécanisme d'analogie, qui fait de la métaphore un véritable outil du raisonnement ou, pour paraphraser Macé, l'une des articulations possibles entre une forme d'expression et une forme de pensée.

L'auteur se saisit alors d'une véritable allégorie didactique – un itinéraire routier scandé par des embranchements successifs – utilisée pour faire comprendre la notion informatique d'*explosion combinatoire* – qui renvoie au nombre énorme de possibilités obtenues après une suite d'alternatives simples. Il dégage de cette allégorie les deux qualités essentielles qui la rendent efficace dans le cadre de la vulgarisation : une adéquation entre les relations conceptuelles du comparant et celles du

⁹ *Ibid.*, p. 44.

¹⁰ Pour plus de développements, voir : Y. Jeanneret, 1994.

comparé¹¹ et une proximité avec l'expérience du lecteur (via l'injection d'éléments pittoresques et, surtout, via l'activité attribuée fictivement au lecteur au sein de la narration métaphorique elle-même)¹².

Ce rapport de proximité avec le lecteur est entretenu également dans la « part militante » que Jeanneret attribue aux allégories didactiques : il s'agit de « *stimuler l'adhésion de l'esprit à la vérité* » et d'« *aller au-delà des apparences* »¹³ – en suivant par là la tradition des premiers vulgarisateurs et ancêtres des Lumières, comme Fontenelle souvent cité dans l'article.

Ce militantisme, cette dimension argumentative, ne sont évidemment pas dépourvus d'effets idéologiques. Les métaphores utilisées livrent une certaine conception de la science elle-même et orientent ainsi idéologiquement la réception du discours. L'opposition entre les lumières de la connaissance et les ténèbres de l'ignorance, la théâtralisation de l'inaccessibilité de la science, l'image mécanique de la montre : chaque métaphore est susceptible de livrer une scénographie de l'acte même de la connaissance et du transfert de connaissance. De la sorte, « *c'est toute une histoire des postures du public (des publics) devant la science qui s'écrit dans le choix des métaphores* »¹⁴.

L'effet idéologique des métaphores peut encore être plus puissant. Jeanneret dénonce les « *dangers de la "surmodélisation"* », en pointant les cas où des concepts scientifiques sont projetés « *dans une expérience triviale et chargée de valeurs éthiques* »¹⁵, comme lorsqu'on utilise un vocabulaire guerrier pour parler des défenses de l'organisme. Poussé à son comble dans la vulgarisation, le langage métaphorique auquel recourt toute

¹¹ S'il définit la métaphore comme une forme de raisonnement, Jeanneret inclut dans cet ensemble des formes expressives qui s'apparentent en réalité à des comparaisons ou des allégories, c'est-à-dire qui explicitent les deux termes de l'analogie posée.

¹² Voici l'extrait commenté, extrait de *Pour la science* de novembre 1984 : « Par une belle soirée d'été, vous traversez la Bretagne pour aller à Brest et vous arrivez soudain à un carrefour dépourvu de panneau indicateur. Devant vous, à gauche, à droite, des champs d'artichauts s'étendent à perte de vue. Sans carte ni boussole, vous pourriez tirer à pile ou face (...) Avec beaucoup de chance et beaucoup de temps, il n'est pas impossible que vous arriviez un jour à Brest, mais vous allez consommer beaucoup d'essence (...) De très nombreux problèmes, nettement plus intéressants que celui-là, se présentent sous la même forme. » (Y. Jeanneret, 1992, pp. 104-105).

¹³ *Ibid.*, pp. 106-107.

¹⁴ *Ibid.*, p. 110.

¹⁵ *Ibid.*

science lui révélerait ainsi, en quelque sorte, son impensé¹⁶. Cet impensé peut parfois libérer sa part la plus nocive lorsque les analogies s'inversent et que l'effet d'évidence et d'autorité impliqué par le discours scientifique s'applique indûment au registre métaphorique.

C'est surtout dans les sciences dures que cette rhétorique de la scientificité se déploie d'une manière franche ; c'est donc logiquement sur ce terrain privilégié que les analystes comme Jeanneret ont cherché à déjouer les prétentions à la neutralité et à l'objectivité d'un discours qui construit sa propre transparence. Or les sciences humaines présentent elles aussi leur rhétorique, à entendre ici comme une intersection entre l'argumentation et l'épistémologie. C'est à cette intersection que Jean-Claude Passeron et Jacques Revel ont situé leur travail¹⁷.

3. Les sciences humaines pensent-elles par cas ?

Les auteurs brossent un tableau assez éclairant de l'histoire des sciences (occidentales), envisagées du point de vue de leur traitement des singularités. Au XIX^e siècle, la démonstration scientifique a imposé un « *modèle fort* » d'administration des preuves, reposant sur la mathématisation des phénomènes naturels et sur l'universalité des procédés de la logique sur lesquels reposait la méthode expérimentale : ce modèle fort est de type hypothético-déductif et le cas singulier s'y réduit à « *un exemplaire substituable par n'importe quel autre, dès lors qu'on pouvait les inclure dans une même catégorie générique* »¹⁸.

Les sciences de l'homme ont dans un premier temps (et en partie) tenté de se couler dans ce modèle de causalité et de preuve fondé sur la logique. L'alternative devint inévitable, entre un « *alignement sur l'idéal nomologique* »¹⁹ des sciences dures et la nostalgie de l'herméneutique d'inspiration philosophique. Mais ces disciplines acquièrent ensuite suffisamment d'autonomie pour poser à leur manière – via les cas – la

¹⁶ Voici ce que dit Jeanneret : « la vulgarisation fait davantage que transmettre un savoir : exhibant les métaphores que recèle le discours théorique, elle participe, selon les termes de Bachelard, à sa psychanalyse. » (*Ibid.*, pp. 111-112).

¹⁷ J.-Cl. Passeron & J. Revel, 2005. Dans un ouvrage précédent, Jean-Claude Passeron explique que sa démarche a pour objectif d'« *explorer les procédures d'inférence propres aux raisonnements par lesquels les sciences sociales étayent leurs explications* » (M. de Fornel & J.-Cl. Passeron, 2002, p. 8).

¹⁸ J.-Cl. Passeron & J. Revel, 2005, p. 37.

¹⁹ *Ibid.*, p. 39.

question du rôle des singularités. En récupérant la tradition de la pensée par cas, qui, parallèlement à la méthode expérimentale dominante, avait continué à caractériser la médecine de diagnostic au XIX^e siècle, elles abandonnaient leurs prétentions universalisantes et renouaient avec ce que Carlo Ginzburg a appelé le « *paradigme indiciaire* »²⁰ : « *construire des intelligibilités générales ou transposables à partir d'un traitement spécifique de singularités* »²¹.

Cette nouvelle définition de la généralisation – qui tient donc compte des limitations imposées par les différences de contexte – a été notamment relayée via la psychanalyse freudienne, avant d'être mise en œuvre dans la plupart des sciences sociales. Aujourd'hui, elle finit par infléchir en retour les sciences formelles elles-mêmes, qui revoient à la baisse les prétentions du paradigme logiciste fort pour accorder davantage d'attention au cas comme manifestation pertinente de la singularité.

Au-delà de cette définition minimale, Passeron et Revel proposent de voir dans le cas ce qui vient rompre la continuité logique, l'habitude herméneutique, les enchaînements prévus par le modèle théorique. Le cas se définit « *dans l'interruption qu'il impose au mouvement coutumier de l'expérience perceptive, comme au parcours prévu d'un discours descriptif, argumentatif ou prescriptif* »²². La locution désormais figée du « *cas de conscience* » illustre bien cette conception, selon laquelle le cas échappe aux instructions routinisées de la casuistique moralisante.

Dès lors qu'il fait problème, le cas « *appelle une solution, c'est-à-dire l'instauration d'un cadre nouveau du raisonnement [...] une autre formulation de la normalité et de ses exceptions [...] C'est [...] l'ensemble des questions dont on l'investit – et dont il est susceptible d'être investi – qui fait le cas.* »²³

Le cas peut être ainsi élaboré précisément pour ouvrir un espace problématique nouveau, selon divers cadres expérimentaux possibles, aux fins sociales et aux moyens logiques spécifiques. Comme l'illustrent les auteurs, les cas étudiés par les commissions de bioéthique ne sont pas les mêmes que ceux produits par Freud dans son travail d'analyse. Le cas est dès lors pris dans une certaine circulation sociale, qui peut le configurer

²⁰ C. Ginzburg, 1980 ; cité dans J.-Cl. Passeron & J. Revel, 2005, p. 15.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*, p. 16.

²³ *Ibid.*, pp. 10-11.

comme une autorité qu'on cite ou une preuve qu'on invoque – certains des cas traités par Freud devinrent célèbres. C'est en cela aussi que le cas diffère de la collection d'illustrations, comme a pu la pratiquer Charcot avec ses sujets cliniques à la fin du XIX^e siècle : celle-ci peut faire voisiner des « *types réguliers* » avec des « *pièces rares* », mais se positionne toujours par rapport à un savoir préalable. Le cas, au contraire, est une construction expérimentale d'une « *énigme à résoudre* »²⁴, dont la résolution peut ensuite éventuellement servir de repère cognitif, comme nouvelle hypothèse de départ utilisable.

Comment procède cette construction ? Passeron et Revel voient dans la narration l'une de ses techniques les plus saillantes :

« *[S]ous des formes diverses, le recours au récit est présent dans toutes les casuistiques juridiques, morales, religieuses. Il sert à exposer une situation, à faire comprendre comment on en est arrivé là, entendons au point qui fait problème ou que l'on constitue en problème.* »²⁵

Ce récit n'a évidemment rien d'une simple reproduction transparente du flux événementiel, puisque le récit du cas sélectionne, ordonne, stylise et donc argumente. À ce point, les auteurs s'interrogent sur la manière dont les sciences sociales construisent leur accès à la vérité : la pensée par cas s'apparente-t-elle à une épistémologie des sciences sociales ? Quelle méthode d'administration des preuves est-elle utilisée par une telle pensée ?

Passeron et Revel opposent une épistémologie « *verticale* », procédant par déduction et induction, à une épistémologie « *horizontale* », qui en accumulant côte à côte des récits de cas met en exergue des traits pertinents, tant sur le plan sémantique que sur le plan des rapports de causalité logique. Cette accumulation horizontale laisse ainsi émerger une forme idéale-typique, qui n'est ni une singularité empirique, ni un principe général abstrait. La saisie comparatiste qui est menée dans ce cadre n'est ni une simple « *comparaison statistique* », ni une « *catégorisation générique* ». L'exemple ici évoqué par les auteurs est celui de la sociologie historique wébérienne, qui s'inspire de la méthode de diagnostic clinique : ces deux démarches scientifiques reposent sur « *une stylisation comparative des cas observés, qui rend les types idéaux ainsi construits disponibles au repérage*

²⁴ C. Ginzburg, 1980 ; cité dans J.-Cl. Passeron & J. Revel, 2005, p. 20.

²⁵ *Ibid.*, p. 24.

des ressemblances et des différences entre de nouveaux cas. »²⁶ Cette épistémologie soulève forcément la question de la preuve, qui nous semble liée plus largement à la question de la réception du discours de l'exemple :

« La spécificité de la preuve en psychanalyse ne tient finalement pas tant à sa rupture (restée implicite) avec la méthodologie de la vérification d'une hypothèse par l'observation réitérée des mêmes faits susceptibles de la valider ou de l'invalider directement, qu'à une difficulté inscrite dans la situation analytique d'observation elle-même. [...] L'incrédule ne saurait être convaincu mais seulement convié à redécouvrir lui-même, "par son propre travail" [dit Freud], l'exactitude d'une telle interprétation [...]. »²⁷

Ces considérations présentent des conséquences importantes quant à la situation rhétorique de la communication savante : dans le cadre d'une pensée par cas, celle-ci ne s'adresse plus à un auditoire universel, mais procède à une spécialisation de la persuasion, qui a pour cadre une « pragmatique de l'interprétation »²⁸. Le cas focalise l'attention sur un parcours singulier de la pensée ; c'est ce parcours lui-même qui constitue la force démonstrative du cas.

Les auteurs identifient ainsi un « glissement du style scientifique de la description et de l'administration des preuves »²⁹. Au-delà de l'opposition entre la généralisation inductive et la nécessité déductive, la production de nouvelles connaissances dépend de la possibilité d'appliquer des concepts à de nouveaux observables, tant dans les sciences exactes que dans les sciences historiques. Or, la pensée par cas est précisément cette étape indispensable de configuration des observables.

III. Tentative de synthèse

L'examen de ces formes et usages de l'exemple dans le discours du savoir nous indiquent, si besoin en était, qu'une catégorie rhétorique comme l'exemple doit être envisagée dans le cadre de pratiques discursives qui, souvent, engagent un positionnement par rapport à la tradition rhétorique elle-même. Pour caractériser l'exemple dans le cadre de ces pratiques, les

²⁶ *Ibid.*, pp. 26-27.

²⁷ C. Ginzburg, 1980 ; cité dans J.-Cl. Passeron & J. Revel, 2005, p. 30.

²⁸ *Ibid.*, p. 31.

²⁹ *Ibid.*, p. 42.

travaux présentés nous semblent identifier divers critères, deux de type formel, un de type sémantique.

Le premier critère formel est celui de la *densité discursive relative*. L'exemple est saisi dans des formes telles que l'emphase, la répétition, l'encadrement narratif, la polyphonie, l'allégorie, etc., qui en dilatent ou en concentrent le point d'application. Dans le cas de l'essai, la tendance est à la densification, qui se manifeste en contraste avec la dominante spéculative (extensive) qui l'encadre. Au contraire, dans le cas de la vulgarisation, la tendance est que l'exemple (métaphorique) sature tout le discours jusqu'à en structurer entièrement la progression. Dans le cas des sciences humaines enfin, la forme de manifestation de l'exemple est celle de l'accumulation des occurrences.

Le second critère formel est celui de l'*autonomie discursive relative* (nous pourrions la désigner comme la détachabilité, ou manipulabilité). C'est sans doute ce critère qui permet de distinguer entre d'une part les trois figures de l'exemple envisagées ici (*le lieu, la métaphore, le cas*) et d'autre part les autres catégories rhétoriques propres au discours du savoir, comme la thèse ou l'axiome. La thèse est démontrable, l'axiome est applicable, mais les exemples (lieu, métaphore ou cas) sont manipulables, c'est-à-dire qu'ils peuvent faire l'objet, en tant que tels, d'une circulation sociale, à des fins d'appropriation, de citation, de mémoire, etc.

Ces fonctions sociales nous introduisent au *critère sémantique*, qui renvoie à la valeur culturelle dont est investi l'exemple et qui se définit en rapport avec la fonction sociale qu'il assume auprès d'une communauté. Dans l'essai, l'exemple s'affiche comme un emblème, à des fins de distinction (l'effet d'idiosyncrasie) ou de mémoire (la citabilité) auprès d'une communauté de lettrés. Dans la vulgarisation, l'exemple produit une connaissance nouvelle, mais aussi un effet idéologique ; dans les deux cas, sa fonction sociale est de proposer une vision du monde à une communauté de profanes. Enfin, dans le discours des sciences humaines, l'exemple fait office de preuve, à des fins de persuasion dans le cadre d'une praxis interprétative propre à une communauté de savants.

L'ensemble de ces propositions peut être systématisé sous la forme du tableau suivant, qui renonce comme on le voit à l'opposition entre « le particulier » et « le général », dans laquelle est souvent pris l'exemple, pour privilégier un continuum de manifestations discursives et de formes de circulation sociale :

Genre	Mode d'actualisation discursive	Critère formel 1	Critère formel 2	Critères sémantiques	Fonction sociale	Communauté visée
Essai	Lieu	Densité	Manipulabilité	Emblème	Idiosyncrasie/ Distinction	Lettrée
Vulgarisation	Métaphore	Extension	Manipulabilité	Idéologie/connaissance nouvelle	Vision du monde	Profane
Sciences humaines	Cas	Accumulation	Manipulabilité	Preuve	Persuasion par la praxis interprétative	Savante
	Axiome		Applicabilité			
	Thèse		Démontrabilité			

Soulignons, en guise de conclusion, que les différents critères combinés pour construire ce continuum correspondent finalement à différentes conceptions de la rhétorique, et de la place qu'y prend la catégorie de l'exemple.

L'exemple est d'abord l'une des techniques de discours utilisées pour la résolution de conflits cognitifs ; sa densité relative en est l'une des *actualisations* possibles. Mais la pratique de l'exemple engage également une conception de la rhétorique comme rapport dialogique de transfert de connaissance ; l'exemple, à cet égard, permet de *théâtraliser* ce rapport, c'est-à-dire d'organiser une certaine répartition des rôles actantiels dans l'échange. Enfin, la rhétorique de l'exemple est aussi une mise en rapport entre un style de langage et un style de pensée ; un rapport que l'exemple contribue à *culturaliser*.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGENOT, Marc, 1989, *Un état du discours social*, Québec : Le Préambule.
- DE FORNEL, Michel & PASSERON, Jean-Claude (dir.), 2002, *L'Argumentation : preuve et persuasion*, Paris : EHESS.
- GINZBURG, Carlo, 1980, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », in : *Le Débat*, 6, pp. 3-44.
- JEANNERET, Yves, 1992, « Le choc des mots : pensée métaphorique et vulgarisation scientifique », in : *Communication et langages*, 93, pp. 99-113.
- JEANNERET, Yves, 1994, *Écrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris : PUF.
- MACÉ, Marielle, 2005, « Figures de savoir et tempo de l'essai », in : René Audet (dir.), *Dérives de l'essai. Études littéraires*, 37-1, pp. 33-48.
- MACÉ, Marielle, 2006, *Le Temps de l'essai. Histoire d'un genre en France au XXe siècle*, Paris : Belin, « L'Extrême Contemporain ».
- PASSERON, Jean-Claude & REVEL, Jacques, 2005, « Penser par cas, ou comment raisonner à partir de singularités », in : Jean-Claude Passeron & Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Paris : EHESS, pp. 9-44.

DE L'EXEMPLE À L'EXEMPLUM : RÉFLEXIONS SUR LEUR EFFICACITÉ RHÉTORIQUE

Thierry HERMAN¹

Université de Lausanne et de Neuchâtel, GRAL

Thierry.Herman@unine.ch

Résumé

Entre l'exemplum modèle et le « par exemple » glissé dans une argumentation, on pourrait voir deux mondes distincts, deux rapports de force. Nous y voyons plutôt un continuum entre deux usages rhétoriques de l'exemple. Cet article vise à mettre en exergue la portée persuasive de l'exemple, que celui-ci ait un rôle de modèle ou d'illustration. Après avoir analysé la force rhétorique des locutions « par exemple », « à l'exemple de » et « l'exemple même », nous observerons différentes utilisations d'exemples dans des genres politiques différents : le discours sur la misère de Victor Hugo, deux discours de guerre de Charles de Gaulle et une affiche populiste suisse. Ce corpus vise à vérifier la pertinence ou la constance de certains traits définitoires dégagés à partir des exempla antiques et médiévaux dans la période contemporaine.

Mots-clés

Rhétorique de l'exemple, exemplum, exemple en politique, locutions sur l'exemple, exemple et persuasion.

Abstract

Between exemplum as a model and "for example" slipped into an argument, one can see two distinct worlds. We rather see there a continuum between two rhetorical uses of the example. This article aims at highlighting the persuasive side of the example, whether this one has a role of model or of illustration. After analysing the rhetorical power of « par exemple », « à l'exemple de » and « l'exemple même » we study different uses of the example in different genres of the political discourse: Discourses on the misery by Victor Hugo, two war discourses by Charles de Gaulle and a Swiss populist poster. This corpus aims at checking the relevance or the constancy of certain defining features emerging from the ancient and medieval exempla in the contemporary period.

Keywords

Rhetoric of the example, exemplum, political example, example marks, example and persuasion.

¹ Thierry HERMAN est professeur associé en rhétorique et argumentation à l'Université de Neuchâtel et maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne dans le domaine des écrits académiques. Docteur en linguistique, il a publié plusieurs articles et chapitres sur des questions de rhétorique et un ouvrage faisant l'analyse des discours de guerre du Général de Gaulle, *Le fil des discours* (Lambert-Lucas, 2008).

I. Introduction

Le paradoxe de l'exemple, à nos yeux, est d'être logiquement nul, mais rhétoriquement puissant. En mettant de côté les cas particuliers d'exemples-modèles, ou *exempla* l'exemple « ordinaire » pourrait passer inaperçu. Il ne ferait qu'illustrer et ne serait jamais conclusif. En sciences dures, l'exemple est réputé anecdotique. Mais l'exemple agit en tapinois. Malgré sa faible puissance conclusive², il est ainsi omniprésent dans la production textuelle ordinaire : la locution « par exemple » apparaît dans 197 articles – souvent à plusieurs reprises – sur un mois de 26 éditions du journal suisse « Le Temps »³. Ceci n'est bien sûr ... qu'un exemple.

Dans cet article, nous voudrions explorer le paradoxe énoncé ci-dessus et plaider pour une forme de continuité entre l'*exemplum* rhétorique, qui tire sa force persuasive en se présentant comme un modèle à suivre, et l'exemple moderne, qui offre une apparence de simple illustration ; autrement dit, loin d'être anecdotique, l'exemple moderne, s'il ne joue certes pas dans la cour de la démonstration, garde une puissance persuasive malgré l'apparence de simple occurrence parmi d'autres possibles conférée par la locution « par exemple ». Nous verrons dans un premier temps quelques manifestations linguistiques de l'exemple, avant de revenir à l'*exemplum* antique et médiéval pour faire émerger quelques réflexions sur la nature de l'exemple. Réflexions à l'aune desquelles on évaluera quelques exemples modernes, de Victor Hugo à l'affichage politique d'un parti populiste. On le voit à l'énoncé de ce plan et de ce corpus, l'ambition de cet article n'est pas un approfondissement sur un des aspects inhérents à l'exemple mais de cartographier la contrée de l'exemple, de rassembler les idées et les réflexions pour nous donner un peu de hauteur de vue avant de saisir des usages plus précis et particuliers de l'exemple, en prenant le risque de l'éparpillement.

Partons de constatations très empiriques. Dans les colloques de linguistique comme dans notre pratique pédagogique d'enseignement universitaire, la place de l'exemple semble, selon notre expérience, centrale. L'exemple, contrairement au sens étymologique (*eximere*, supprimer,

² Notre article ne vise pas à rejeter la capacité de l'exemple à fonctionner comme un argument – c'est même tout le contraire – mais fait allusion au problème de l'exemple en logique : il est forcément inductif donc sujet à caution.

³ Sur l'ensemble du mois de mai 2011. Chiffre obtenu par le moteur de recherche du site « Smd », Schweizer Mediendatenbank.

retirer, mettre de côté), joue un rôle-clé dans ces pratiques. Les étudiants retiennent en général mieux l'exemple que la théorie que l'exemple était censé illustrer, au point que l'on peut se demander si l'exemple, retenu sans problème, n'est pas un moyen de reconstruire la théorie, nonobstant le caractère forcément parcellaire du cas singulier par rapport à la complexité théorique :

« Longue est la route du précepte, disait Sénèque, courte et facile par l'exemple ».

Le paradoxe de l'exemple est de se présenter comme s'il pouvait être mis à part, voire supprimé alors que son absence affaiblit le pouvoir de conviction, y compris didactique, d'un propos : « Rien n'est si contagieux que l'exemple », affirmait La Rochefoucault. Dans un colloque de linguistique, tout idée théorique demande à être exemplifiée au point que dans de nombreux cas, les exemples sont même forgés pour rendre plus claire la théorie.

Comment expliquer le pouvoir contagieux de l'exemple ? À notre avis, le pouvoir rhétorique de l'exemple s'explique par le fait que l'illustration, l'exemple comme le modèle⁴, sature l'heuristique de la disponibilité⁵. En psychologie sociale, il a été démontré, entre autres par Kahnemann et Tversky, que dans nos processus de prise de décision, loin d'être parfaitement rationnels, nous sautons vers ce qui est le plus disponible à notre esprit. On explique ainsi pourquoi des gens se jettent par la fenêtre en haut d'un gratte-ciel en feu : l'heuristique de la disponibilité donne l'équation « Fenêtre = sortie » et, au détriment de la rationalité qui prouve sans l'ombre d'un doute que le bénéfice escompté par cette échappatoire perçue comme providentielle est nul, l'individu pris de panique saute dans le vide. Les exemples, aidés par leur caractère concret, perceptible, à portée d'esprit ont le pouvoir d'occuper l'heuristique de disponibilité. Même imparfait ou discutable, l'exemple, parce qu'il est représentatif, permet de résorber des difficultés de compréhension ou de passer sous silence des cas moins nets ou plus complexes. En ce sens, parce que l'exemple est l'arbre cachant la forêt, l'heuristique de disponibilité est saturé par lui : l'exemple acquiert dès lors un statut d'évidence.

⁴ Nous faisons allusion ici à trois configurations typiques de l'exemple, sur lesquelles se sont penchés Chaïm Perleman et Lucie Olbrechts-Tyteca dans le *Traité de l'argumentation* et sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

⁵http://en.wikipedia.org/wiki/Availability_heuristic

II. Occurrences linguistiques de l'exemple

L'hypothèse que nous voulons traiter dans cet article pose une véritable force de l'exemple, même sous l'apparence d'une illustration accessoire.

Pour entamer la réflexion sur ce point, prenons quelques occurrences de l'expression « par exemple » dans la presse contemporaine suisse.

- (1) « *Malgré les progrès de l'égalité des chances, on est bien obligé de constater que la répartition hommes/femmes tend à varier selon les professions. Nous le constatons chez nous lorsque nous mettons un poste au concours dans la recherche. Nous obtenons beaucoup plus de candidatures masculines que féminines par exemple. C'est l'inverse qui se produit dans le marketing ou les ressources humaines. Sans oublier des exemples plus extrêmes, dans les activités de soins et sur les chantiers par exemple.* » (L'Agefi, « L'émotivité dans la nature des bulles spéculatives », 11 mai 2011)

Dans ce premier exemple⁶, le premier « par exemple » semble tardif, portant vraisemblablement plutôt sur le cas d'un poste au concours dans la recherche plutôt que sur les résultats de cette mise au concours. Dans un contexte assez tendu d'un discours sur l'égalité homme/femme, ce surgissement de « par exemple » en fin de phrase semble fonctionner à l'image de ce que Kerbrat-Orecchioni appelle un « adoucisseur »⁷. Tout se passe comme si le locuteur, prenant conscience d'une affirmation tranchée sur ce qui peut être un signe d'inégalité de genre, s'oblige à atténuer le caractère définitif de l'assertion en précisant que ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il s'empresse d'ailleurs de renverser l'équilibre par une situation où les femmes sont plus nombreuses que les hommes avant de convoquer des « exemples extrêmes » qui répartissent deux cas de figure de manière symétrique. L'exemple (1) nous semble présenter deux aspects intéressants de l'usage de l'exemple en rhétorique : jouer d'une part sur le caractère jamais conclusif et définitif de l'exemple, ce qui permet d'atténuer le poids donné à un propos, et, d'autre part, offrir un exemple spectaculaire

⁶ L'hypothèse du caractère central de l'exemple implique l'aspect vertigineux que l'on peut trouver à exemplifier un discours sur l'exemple...

⁷ C.Kerbrat-Orecchioni, 1992.

– explicitement « extrême » ici – ce qui va lui donner de la force ; l'exemple rhétorique extrême peut figurer comme l'arbre susceptible de cacher la forêt. On pourrait résumer cette tension sous la forme d'un oxymoron : l'exemple est une force fragile. La présence d'un « par exemple » permet de prévenir toute forme d'objection : au final, ce n'est qu'un exemple... Néanmoins c'est probablement cet exemple qui sera retenu.

En ce sens, on comprend que la réflexion sur l'exemple soit d'abord rhétorique. La différence entre les trente pages du *Traité de l'argumentation*⁸ sur l'exemple et sa faible présence dans les théories normatives de l'argumentation est un signe de la dimension persuasive de l'exemple. Dans les approches normatives, l'exemple est souvent traité comme une forme de raisonnement généralisant, source de dangers pour l'argumentation bien fondée : l'exemple n'est au mieux que prototypique, son choix peut être biaisé, il présente une illustration simplifiée sinon simplificatrice d'une réalité autrement plus complexe. Mais en rhétorique, l'exemple fait montre de son efficacité ou comme le dit Fénelon : « *dans tous les âges, l'exemple a un pouvoir étonnant ; dans l'enfance, l'exemple peut tout* ». On trouve ici un écho sans doute de la dimension du modèle conférée à l'exemple. Perelman et Olbrechts-Tyteca, rappelons-le, distinguent dans l'usage de l'exemple, l'**argumentation** par l'exemple qui doit fonder la règle, l'**illustration**, qui « doit renforcer l'adhésion à une règle connue et admise »⁹ et le **modèle** qui doit inciter à l'imitation. À côté de la valeur argumentative et inductive de l'exemple, l'illustration et le modèle ont une valeur plus rhétorique. Nous allons observer dans la suite de notre propos la continuité entre ces deux usages de l'exemple.

À côté de la locution « par exemple », on trouve, moins fréquente, la locution « à l'exemple de ». En voici une occurrence :

(2) *La révolution artistique du début du XXe siècle, anticipant les bouleversements sociétaux qui allaient suivre, contenait en elle cet espoir de rendre meilleur l'humain, à l'exemple de Kandinsky qui, dans son grand traité «Du spirituel dans l'art» de 1911, pensait vraiment que l'art était susceptible d'améliorer l'homme. (L'Express-L'Impartial, 31 mai 2011).*

⁸ L.Olbrechts-Tyteca ; C. Perelman, 1958, pp. 499-534.

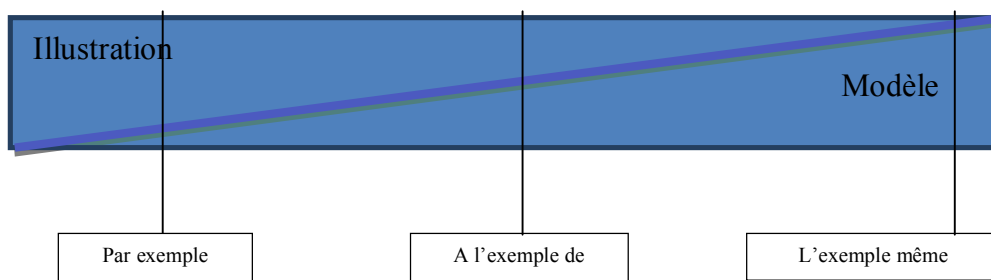
⁹ L.Olbrechts-Tyteca ; C. Perelman, 1958, p.481.

Cette locution se distingue de « par exemple » en assumant son caractère central. Alors que « par exemple » pourrait être présenté comme un choix, une illustration dans la typologie de Perelman, – faussement – arbitraire parmi d'autres possibilités, « à l'exemple de » introduit une illustration nettement plus prototypique proche du modèle si on songe à la figure tutélaire de Kandinsky. La locution permet d'ajouter à la valeur illustrative, qu'elle garde, une connotation de très bon modèle. Cette forme peut encore être radicalisée par l'expression « L'exemple même de » :

(3) *Dépourvu de pétrole, de gaz et de charbon, acheteur de courant nucléaire espagnol, le Portugal était l'exemple même du pays complètement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique.* (24 Heures, 28 mars 2011).

Plus encore que « à l'exemple de », « l'exemple même » est au cœur du prototype et se présente comme insurpassable. Ainsi éclairé, l'exemple élimine toute autre occurrence du même paradigme : ici, tout autre pays que le Portugal aussi dépendant de l'extérieur pour l'énergie se voit relégué comme exemple imparfait. On tend ainsi pleinement à incarner la dimension du modèle selon Perelman et Olbrechts-Tyteca.

En somme, ce rapide parcours linguistique¹⁰ semble bien confirmer notre hypothèse de départ : une continuité entre l'exemple en tant qu'illustration et l'exemple en tant que modèle (ou *exemplum*). On peut représenter cette continuité ainsi¹¹ :



¹⁰ Par curiosité, nous avons aussi observé l'usage du mot « parangon » dans la presse. Curieusement, les parangons sont souvent incarnés par des anti-modèles: « *Je sais qu'il est contrarié. En revanche, il faut qu'il fasse attention à ce qu'il dit, car il se trompe. Il n'est pas le parangon de la liberté d'expression* » (20 Minutes, 1^{er} juin 2011) ou « *Mon curé chez les nudistes reste dans la mémoire collective comme le parangon du navet* » (L'Hebdo, 24 février 2011).

¹¹ Nous n'avons pas choisi d'insérer le cas de l'exemple-argument dans cette continuité qui est sous-tendue par une logique de degré de force dans l'illustration.

III. Réflexions sur l'exemplum antique et médiéval

Dans un numéro des *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-Age, Temps Modernes* (1980) rassemblant les Actes d'une table ronde tenue sur la question de l'*exemplum*, on trouve quelques précisions sur les caractéristiques de l'*exemplum* qui pourraient éclairer l'usage contemporain de l'exemple.

Nous résumerons ici essentiellement deux articles : la présentation générale du volume, qui en offre une bonne synthèse et un article sur l'*exemplum* au Moyen-Âge. Nous dirons deux mots sur un article consacré à l'*exemplum* cicéronien. Le but de ce parcours est de mettre en relief quelques réflexions que nous pourrions tester sur des exemples-*exempla* modernes¹².

Dès la présentation du volume, Jean-Michel David, qui est historien de la politique romaine, pose la question de l'*exemplum* dans une dimension rhétorique : « *L'exemplum, autant qu'un objet en soi, est une situation* »¹³. À bien considérer cette citation, il me semble que l'*exemplum* est bien plus ancré dans une situation – puisqu'il s'agit d'inciter à suivre un modèle¹⁴ – que l'exemple dont la nature d'objet est peut-être plus déterminante que la situation dans laquelle on convoque cet objet. La mobilisation de l'auditoire est bien moindre dans le second cas.

Réflexion n°1 : l'exemple est prioritairement un objet puis s'inscrit dans une situation alors que l'*exemplum* s'inscrit prioritairement dans une situation puis constitue secondairement un objet.

Les caractéristiques de l'*exemplum* repérées par Jean-Michel David sont les suivantes :

¹² A l'origine de cet article, il nous a été demandé de participer à un séminaire de lecture sur l'exemple. C'est la raison pour laquelle cette lecture du volume sur l'*exemplum* occupe une place aussi centrale dans cet article.

¹³ J.-M. David, 1980a, p.9.

¹⁴ De manière surprenante, selon David, la rhétorique antique se préoccupait peu de l'efficacité de l'*exemplum*. Cette dimension pragmatique, apparemment centrée sur l'autorité de l'orateur, n'a été explorée que tardivement sous la plume de Karlheinz Stierle (« l'histoire comme exemple, l'exemple comme histoire » in *Poétique* 10, 1972) et Susan Suleiman (« Le récit exemplaire », in *Poétique* 35, 1977).

- Un appel au passé
- Un but qui est un comportement conforme à un système éthique et moral dont la tradition est le garant
- L'autorité morale de l'orateur qui évoque le passé

David met aussi en lumière la situation de l'*exemplum* selon trois perspectives. Mémoire collective/consensus moral, narration du passé/émotion des vivants, Personnalité de l'orateur/ réceptivité du public. À partir de ces différentes caractéristiques, on peut interroger les liens de l'*exemplum* avec le genre épideictique.

Réflexion 2 : L'*exemplum* a-t-il une valeur épideictique ? Le recours au passé pour inciter à l'imitation, l'appel aux valeurs, le maintien de l'*homonoïa*¹⁵ semblent constituer les caractéristiques premières de ce procédé argumentatif. Même la dimension spectaculaire de l'épideictique, avec le rôle prégnant de l'orateur et la réaction du public-spectateurs, semble convoquée.

David associe aussi l'*exemplum* aux travaux de l'anthropologue Turner et aux procédures de rituels : dans ce travail, Turner parle de « rootparadigms », « des situations dans lesquelles ce sont des modèles généraux de comportement qui servent de matrice à la solution d'une crise ». Cette forte ritualisation rapproche encore plus l'*exemplum* du genre épideictique. En ce sens, note David, l'*exemplum* est un bon document de recherche car il éclaire les logiques sociales du temps où il est employé, il permet de reconstituer les systèmes mentaux d'une époque.

David tient cependant à distinguer *exemplum* antique et *exemplum* médiéval : le premier ne fait appel qu'à l'histoire, s'adresse aux citoyens et les invite à la vertu – David le qualifie d'héroïque (ce qui renforce encore l'épideicticité de la stratégie rhétorique). Le second fait appel au conte et vise l'ensemble du monde chrétien, il le qualifie de narratif ou d'anecdotique.

En comparant *exemplum* antique et médiéval, David se demande comment un système éthique et moral s'inscrit dans les *exempla*. Pour l'*exemplum* médiéval, l'autorité du passé n'est que la caution nécessaire d'un consensus moral déjà partagé alors qu'il a une place plus importante

¹⁵ L'*homonoïa* est une notion grecque que l'on pourrait définir par une forme de communauté des sentiments (Pernot 1993). Pour un développement sur cette question, voir Danblon (2001 et 2002).

dans l'*exemplum* antique et que le système moral se réduit à une somme des comportements exemplaires.

Réflexion n°3 : peut-on dire que le consensus moral est dans le cas antique une conclusion argumentative à tirer et, dans le cas médiéval, une prémisse ? En ce cas, l'*exemplum* antique tirerait plus vers la fable, dont on doit tirer une moralité en conclusion, que l'*exemplum* médiéval où le consensus est déjà là. En somme, le premier fonderait l'*homonoïa*, le second la raviverait.

Dans l'*exemplum* antique, continue David, le héros donne son poids à l'autorité de l'orateur, dans l'*exemplum* médiéval en revanche, c'est l'informateur que l'on cite qui donne du crédit à l'anecdote. Dans les deux cas, il faut que l'orateur ait une autorité reconnue pour avoir le droit à prononcer un *exemplum*. À côté de cette dimension liée à l'ethos de l'*exemplum*, sur laquelle nous reviendrons, David met en évidence le poids du pathos. Tant dans l'*exemplum* antique que médiéval, la rhétorique du pathos est mise en évidence avec l'enjeu de procurer du plaisir à l'auditoire, de lui donner de quoi imaginer en donnant éventuellement à l'*exemplum* une valeur métaphorique.

Dans un autre article du même volume, Jacques Berlioz (« Le récit efficace : l'*exemplum* au service de la prédication (XIIIe-XVe siècles) », 1980 : 113-146) fait une mise au point intéressante et documentée sur l'*exemplum* médiéval. Berlioz montre dans les premiers temps le peu de cas fait de l'*exemplum* jusqu'à la thèse de l'abbé Welter en 1927 qui a imposé le terme. Il souligne que les érudits avant lui y voyaient un support appréciable d'informations sur l'état des mœurs médiévales. L'*exemplum* médiéval est situé dans la prédication des Dominicains et Franciscains et est destinée aux gens simples – *simplices*. Le but, selon les prologues des recueils d'*exempla*, est évidemment l'enseignement et plus largement l'édification pour repousser le mal. L'*exemplum* vise donc un changement de comportement.

Berlioz dresse également une liste de 7 atouts de l'*exemplum* médiéval à des fins de prédication, qu'il nous semble intéressant de reprendre¹⁶.

¹⁶ On prendra garde bien sûr que ces atouts de l'*exemplum* au service de la prédication – dans le but d'obtenir des « gens simples » un comportement digne des modèles qui leur

1^{er} atout : l'univocité. Le sens de l'histoire doit être fixé et toutes les autres interprétations ne doivent pas se faire jour.

Réflexion n°4 : on pourrait analyser dans les *exempla* modernes cette tendance à la stéréotypie ou à la prototypie, le refus ou l'absence de l'ambiguïté – déjà vues dans les expressions du type « l'exemple même de ».

2^e atout : la brièveté. C'est la conséquence logique du 1^{er} atout : plus le récit s'allonge, plus les failles peuvent se multiplier, affirme Susan Suleiman dans l'article cité plus haut.

3^e atout : l'appel à l'authenticité. Si le récit doit conduire à l'application d'une conduite morale, il faut doter les récits de la plus forte autorité possible, donc la Bible.

Réflexion n°5 : dans les *exempla* modernes, quelles sont les stratégies de crédibilisation mises en œuvre ? Est-ce que cela a encore une importance ? Les légendes urbaines par exemple ont une efficacité certaine mais n'émanent d'aucune autorité...

4^e atout : le vraisemblable. Les prédicateurs médiévaux ne condamnent pas des anecdotes fausses, pourvu qu'elles soient vraisemblables.

Réflexion n°6 : Entre l'authenticité du vrai et l'efficacité du vraisemblable, les prédicateurs médiévaux ne peuvent pas trancher... Quelles sont les stratégies pour maximiser le caractère vraisemblable de l'exemple ?

5^e atout : le plaisir. Le caractère divertissant des *exempla* et leur caractère imagé a été très vite reconnu comme intéressant pour réveiller le public dans des sermons. 6^e atout : le caractère métaphorique de

sont proposés – ne se transposent pas forcément de manière transparente à une situation moderne en dehors de cette pratique discursive particulière. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une importante réflexion sur l'efficacité de l'*exemplum* ; en ce sens, comme nous considérons que la rhétorique est un art de l'efficacité discursive, la réflexion sur la dimension rhétorique de l'*exemplum* demeure vivace même si les situations historiques changent.

l'*exemplum*. Pour Berlioz, l'*exemplum* offre une métaphore dynamique, non figée en allégorie ou en symbole. 7^e atout : les prédicateurs du XIV^e siècle ont remarqué que les *exempla* se fixent et s'impriment dans la mémoire plus fortement. Le Christ lui-même emploie *similitudines*, paraboles miracles et *exempla* pour que sa doctrine soit retenue et donc plus efficace. Cet ancrage mémoriel est bien le signe de la saturation de l'heuristique de disponibilité que nous mentionnons plus haut.

Réflexion n°7. Afin de favoriser la mémoire et captiver l'attention, l'*exemplum* est fortement chargé de pathos. Est-ce que les *exempla* modernes utilisent le pathos de manière amplifiée ?

Enfin, nous prendrons au vol une dernière réflexion tirée de ce volume. L'*exemplum* chez Cicéron joue un grand rôle, mentionne David dans son article (1980b) : il ne peut certes être là que pour rappeler un précédent et justifier un raisonnement, mais il peut aussi proposer une identification entre le héros et celui pour lequel on plaide. L'anecdote devient alors modèle. L'*exemplum* n'est pas qu'un moyen de preuve par comparaison, il est aussi l'instant d'une émotion séductrice.

Réflexion 8 : Cela rappelle le triple statut de l'exemple de Perelman : l'exemple qui permet la généralisation, l'illustration et le modèle. Les frontières semblent assez poreuses. L'exemple cicéronien semble également attester d'une forme de continuité entre l'exemple-illustration, l'exemple-argument et l'exemple-modèle.

IV. Quelques exemples modernes au crible des réflexions

Pour mettre à l'épreuve les quelques réflexions dégagées plus haut, nous avons pris un corpus hétéroclite d'*exempla* modernes : le discours sur la misère de Victor Hugo, deux discours de guerre de Charles de Gaulle, une affiche du parti populiste suisse UDC. Ce corpus n'a rien de systématique et d'achevé : il a pour ambition d'interroger des pratiques différentes en des temps et des lieux différents afin de répondre à l'intention fixée plus haut : explorer l'exemple pour en cartographier les points cardinaux. Il s'agit donc d'alimenter une réflexion générale en testant les quelques points relevés dans la lecture faite plus haut de l'*exemplum* antique et médiéval.

Cas 1 : Discours sur la misère

Le Discours sur la Misère, Victor Hugo, 9 juillet 1849

« Je ne suis pas, Messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde, la souffrance est une loi divine, mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. (*Réclamations - Violentes dénégations à droite*)

Remarquez-le bien, Messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. (*Nouveaux murmures à droite*). La misère est une maladie du corps social comme la lèpre était une maladie du corps humain ; la misère peut disparaître comme la lèpre a disparu. (*Oui, oui ! à gauche*). Détruire la misère ! Oui, cela est possible ! Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse ; car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas le fait, le devoir n'est pas rempli. (*Sensation universelle*)

La misère, Messieurs, j'aborde ici le vif de la question, voulez-vous savoir où elle en est, la misère ? Voulez-vous savoir jusqu'où elle peut aller, jusqu'où elle va, je ne dis pas en Irlande, je ne dis pas au moyen-âge, je dis en France, je dis à Paris, et au temps où nous vivons ? Voulez-vous des faits ?

Il y a dans Paris (*l'orateur s'interrompt*)

Mon Dieu, je n'hésite pas à les citer, ces faits. Ils sont tristes, mais nécessaires à révéler ; et tenez, s'il faut dire toute ma pensée, je voudrais qu'il sortît de cette assemblée, et au besoin j'en ferai la proposition formelle, une grande et solennelle enquête sur la situation vraie des classes laborieuses et souffrantes en France. Je voudrais que tous les faits éclatassent au grand jour. Comment veut-on guérir le mal si l'on ne sonde pas les plaies ? (*Très bien, très bien !*)

Voici donc ces faits :

Il y a dans Paris, dans ces faubourgs de Paris que le vent de l'émeute soulevait naguère si aisément, il y a des rues, des maisons, des cloaques, où des familles, des familles entières, vivent pêle-mêle, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, n'ayant pour lits, n'ayant pour couvertures, j'ai presque dit pour vêtements, que des monceaux infects de chiffons en fermentation, ramassés dans la fange du coin des bornes, espèce de fumier des villes, où des créatures humaines s'enfouissent toutes vivantes pour échapper au froid de l'hiver (*Mouvement*).

Voilà un fait. En voici d'autres : Ces jours derniers, un homme, mon Dieu, un malheureux homme de lettres, car la misère n'épargne pas plus les professions libérales que les professions manuelles, un malheureux homme est mort de faim, mort de faim à la lettre, et l'on a constaté après sa mort qu'il n'avait pas mangé depuis six jours. (Longue interruption) Voulez-vous quelque chose de plus douloureux encore ? Le mois passé, pendant la recrudescence du choléra, on a trouvé une mère et ses quatre enfants qui cherchaient leur nourriture dans les débris immondes et pestilentiels des charniers de Montfaucon ! (Sensation)

Eh bien, messieurs, je dis que ce sont là des choses qui ne doivent pas être ; je dis que la société doit dépenser toute sa force, toute sa sollicitude, toute son intelligence, toute sa volonté, pour que de telles choses ne soient pas ! je dis que de tels faits, dans un pays civilisé, engagent la conscience de la société toute entière ; que je m'en sens, moi qui parle, complice et solidaire (*Mouvement*), et que de tels faits ne sont pas seulement des torts envers l'homme, que ce sont des crimes envers Dieu ! (*Sensation prolongée*)

Voilà pourquoi je suis pénétré, voilà pourquoi je voudrais pénétrer tous ceux qui m'écoutent de la haute importance de la proposition qui vous est soumise. Ce n'est qu'un premier pas, mais il est décisif. Je voudrais que cette assemblée, majorité et minorité, n'importe, je ne connais pas, moi de majorité et de minorité en de telles questions ; je voudrais que cette assemblée n'eût qu'une seule âme pour marcher à ce grand but, à ce but magnifique, à ce but sublime, l'abolition de la misère ! (*Bravo ! Applaudissements.*)

Et, messieurs, je ne m'adresse pas seulement à votre générosité, je m'adresse à ce qu'il y a de plus sérieux dans le sentiment politique d'une assemblée de législateurs ! Et à ce sujet, un dernier mot : je terminerai là.

Messieurs, comme je vous le disais tout à l'heure, vous venez avec le concours de la garde nationale, de l'armée et de toutes les forces vives du pays, vous venez de raffermir l'Etat ébranlé encore une fois. Vous n'avez reculé devant aucun péril, vous n'avez hésité devant aucun devoir. Vous avez sauvé la société régulière, le gouvernement légal, les institutions, la paix publique, la civilisation même. Vous avez fait une chose considérable...

Eh bien ! Vous n'avez rien fait ! (*Mouvement*)

Vous n'avez rien fait, j'insiste sur ce point, tant que l'ordre matériel raffermi n'a point pour base l'ordre moral consolidé ! (*Très bien ! très bien ! Vive et*

unanime adhésion). Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre ! (*Bravos à gauche*). Vous n'avez rien fait tant qu'il y a au-dessous de vous une partie du peuple qui désespère ! Vous n'avez rien fait, tant que ceux qui sont dans la force de l'âge et qui travaillent peuvent être sans pain ! tant que ceux qui sont vieux et ont travaillé peuvent être sans asile ! tant que l'usure dévore nos campagnes, tant qu'on meurt de faim dans nos villes (*Mouvement prolongé*), tant qu'il n'y a pas des lois fraternelles, des lois évangéliques qui viennent de toutes parts en aide aux pauvres familles honnêtes, aux bons paysans, aux bons ouvriers, aux gens de cœur ! (*Acclamations*). Vous n'avez rien fait, tant que l'esprit de révolution a pour auxiliaire la souffrance publique ! Vous n'avez rien fait, rien fait, tant que dans cette œuvre de destruction et de ténèbres, qui se continue souterrainement, l'homme méchant a pour collaborateur fatal l'homme malheureux !

Vous le voyez, Messieurs, je le répète en terminant, ce n'est pas seulement à votre générosité que je m'adresse, c'est à votre sagesse, et je vous conjure d'y réfléchir. Messieurs, songez-y, c'est l'anarchie qui ouvre des abîmes, mais c'est la misère qui les creuse. (*C'est vrai ! C'est vrai !*) Vous avez fait des lois contre l'anarchie, faites maintenant des lois contre la misère ! »

Dans ce texte de Victor Hugo, les exemples abondent et sont présentés comme des faits (passage en gras). Passons cet exemple au crible de nos réflexions, que nous reformulons ainsi :

- Réflexion 1 (dorénavant R1) : L'exemple a-t-il comme point focal l'objet alors que l'*exemplum* est centré prioritairement sur la situation ?
- Réflexion 2 (dorénavant R2) : L'*exemplum* est-il épideictique ?
- Réflexion 3 (dorénavant R3) : Quelle est la place du consensus moral : déjà là ou à fonder ?
- Réflexion 4 (dorénavant R4) : Les exempla ont-ils recours à des situations prototypiques ou stéréotypiques ?
- Réflexion 5 (dorénavant R5) : Les *exempla* manifestent-ils une forme d'évidentialité, à savoir la mention d'une source fiable dont est tiré l'exemple ?
- Réflexion 6 (dorénavant R6) : Les *exempla* renforcent-ils linguistiquement leur caractère vraisemblable ou réel ?

- Réflexion 7 (dorénavant R7) : La preuve dominante de l'*exemplum* est-elle le pathos ?
- Réflexion 8 (dorénavant R8) : L'*exemplum* peut-il être classé comme illustration, exemple ou modèle ?

Dans ce premier cas, les différents exemples cumulés ont moins pour but de renseigner les parlementaires sur l'état de la misère que de les pousser à agir. En ce sens, il s'agit bien d'un *exemplum* selon R1. La fascinante répétition entre ce qui a été fait et ce qui devrait encore fait, sans quoi les actes passés n'ont aucune valeur inscrit profondément l'*exemplum* dans une situation que la rationalité collective ne peut admettre. En ce qui concerne R2, la valeur épictétique de l'*exemplum* est peu prégnante. Ce qui domine assez clairement, c'est l'intention délibérative dont nous avons déjà parlé, étant donné qu'il s'agit de prendre une décision pour restaurer un bonheur social menacé¹⁷, mais c'est aussi la teneur pratiquement judiciaire des propos : voici des faits, martèle Hugo. On se trouve dans le registre de la véridicité. Sur le plan de la stéréotypie (R4) et du pathos (R7), ce texte de Hugo livre des exemples prototypiques d'une extrême misère en amplifiant sinon en maximisant les effets pathémiques. Les êtres humains décrits sont réduits à des animaux (« créatures ») vivant dans une atmosphère de décomposition (« fermentation, fange, fumier, cloaques »). Si l'*exemplum* hugolien ne donne aucun signe d'évidentialité (R5) – Hugo ne cite pas ses sources mais son nom même peut être un signe de crédibilité –, la volonté d'assurer la véracité du propos est manifeste. Le mot « faits » est répété cinq fois, dont deux accentués par des présentatifs comme « voici » ou « voilà ». La volonté de marquer clairement (suggestion ; « la volonté de marquer clairement ») le cadre spatial et temporel (« pas en Irlande, pas au Moyen-Âge ») et l'interruption dans le récit des faits pour demander une enquête destinée à établir « la situation vraie » contribuent à assurer que les exemples, même extrêmes ou incroyables, ne sont pas inventés. Enfin, sur le plan de R8, le texte ne se veut pas un exemple permettant de généraliser, ni un modèle. La règle commune est posée : la misère existe – et les exemples viennent l'étayer. On trouve dès lors plus une fonction illustrative dans ces

¹⁷ Sur le plan de R3, il est assez évident que le but est de construire un consensus moral : la misère doit être détruite. L'*exemplum* vise donc à cette étape intermédiaire qui trouvera son aboutissement dans un dispositif légal.

exemples, ce qui manifeste une forme d'écart par rapport aux contours prototypiques de l'*exemplum*.

Cas 2 : Mers el-Kébir

Charles de Gaulle après la canonnade de Mers el-Kébir, 8 juillet 1940

[...] Ensuite, m'adressant aux Français, je leur demande de considérer le fond des choses du seul point de vue qui doit finalement compter, c'est-à-dire du point de vue de la victoire et de la délivrance.

En vertu d'un engagement déshonorant, le Gouvernement qui fut à Bordeaux avait consenti à livrer nos navires à la discrétion de l'ennemi. Il n'y a pas le moindre doute que, par principe et par nécessité, l'ennemi les aurait un jour employés, soit contre l'Angleterre, soit contre notre propre Empire.

Eh bien ! Je dis sans ambages qu'il vaut mieux qu'ils aient été détruits. **J'aime mieux savoir, même le Dunkerque, notre beau, notre cher, notre puissant Dunkerque, échoué devant Mers el-Kébir, que de le voir un jour, monté par des Allemands, bombarder les ports anglais, ou bien Alger, Casablanca, Dakar.** [...]

Dans ce discours gaullien, le navire le plus symbolique de la flotte française est pris comme exemple le plus spectaculaire : son irruption intervient après un « eh bien ! » qui annonce le caractère provocateur de la suite du discours. Plus loin, l'adverbe « même » atteste la force de cette provocation, dont la franchise (« sans ambages ») est douloureuse pour l'auditoire explicite (« m'adressant aux Français »)¹⁸. Peut-on pourtant dire que le Dunkerque coulé soit un *exemplum* ? Sur le plan de notre première réflexion (R1), le navire est au fond un objet parmi d'autres pour illustrer une situation passée mais qui sera surmontée par la suite : c'est donc prioritairement un objet avant d'avoir du sens sur le plan de la situation discursive. En cela, il ne serait pas un *exemplum*. Le Dunkerque figure une forme de modèle épideictique mis en scène par l'adverbe même et les adjectifs qualificatifs, mais sa mention ne fait pas vraiment l'objet d'un éloge ; le Dunkerque fait résonner la fierté française mais l'écho épideictique reste faible. Que le Dunkerque soit un exemple plutôt qu'un *exemplum* se voit aussi dans le parcours cognitif (R3). Il est très clair que le consensus

¹⁸ Pour une analyse serrée de ce texte, se reporter à Herman (2008).

moral est déjà construit : il vaut mieux pour nos valeurs constitutives voir que les navires soient coulés plutôt que de les voir se retourner contre nous-mêmes. L'exemple du Dunkerque vient simplement renforcer ce qui est énoncé comme une profonde conviction. Cela n'enlève rien au caractère prototypique de l'exemple choisi (R4) : on a déjà signalé que linguistiquement, le fait que le Dunkerque soit le *primus inter pares* est évident. L'exemple s'inscrit ici dans une argumentation *a fortiori* : si je préfère voir le Dunkerque coulé, a fortiori les bâtiments moins prestigieux aussi. Fait historique avéré, le Dunkerque coulé ne nécessite aucune trace d'évidentialité ni d'accent d'accentuation de la vérité de l'exemple (R5 et R6). Le pathos (R7) est légèrement amplifié par les adjectifs qualificatifs en rythme ternaire, la répétition du nom du navire, l'adverbe même et la forte période oratoire dans laquelle l'exemple s'inscrit. Enfin, comme on l'a vu avec l'analyse qui précède, le Dunkerque coulé a sans le moindre doute une valeur de pure illustration (R8).

Cas 3 : Le conte de Noël gaullien

Message aux enfants de France de Charles de Gaulle, 24 décembre 1941

Quel bonheur, mes enfants, de vous parler ce soir de Noël. Oh ! Je sais que tout n'est pas gai, aujourd'hui, pour les enfants de France. Mais je veux, cependant, vous dire des choses de fierté, de gloire, d'espérance.

Il y avait une fois : la France ! Les nations, vous le savez, sont comme des dames, plus ou moins belles, bonnes et braves. Eh bien ! parmi mesdames les nations, aucune n'a jamais été plus belle, meilleure, ni plus brave que notre dame la France. Mais la France a une voisine brutale, rusée, jalouse : l'Allemagne. L'Allemagne, enivrée d'orgueil et de méchanceté, a voulu, un beau jour, réduire en servitude les nations qui l'entouraient. Au mois d'août, elle s'est donc lancée à l'attaque.

Mais la France a réussi à l'arrêter sur la Marne, puis à Verdun. D'autres grandes nations, l'Angleterre, l'Amérique, ont eu ainsi le temps d'arriver à la rescousse. Alors, l'Allemagne, dont le territoire n'était pourtant nullement envahi, s'est écroulée tout à coup. Elle s'est rendue au Maréchal Foch. Elle a demandé pardon. Elle a promis, en pleurant, qu'elle ne le ferait plus jamais. Il lui restait néanmoins d'immenses armées intactes, mais il ne s'est pas trouvé un seul Allemand, pas un seul ! pour tirer même un coup de fusil après la capitulation.

Là-dessus, les nations victorieuses se sont séparées pour aller chacune à leurs affaires. C'est ce qu'attendait l'Allemagne. Profitant de cette naïveté, elle s'est organisée pour de nouvelles invasions. Bientôt, elle s'est ruée de nouveau sur la France. Et, cette fois, elle a gagné la bataille.

L'ennemi et ses amis prétendent que c'est bien fait pour notre nation d'avoir été battue. Mais la nation française, ce sont vos papas, vos mamans, vos frères, vos sœurs. Vous savez bien, vous, mes enfants, qu'ils ne sont pas coupables. Si notre armée fut battue, ce n'est pas du tout parce qu'elle manquait de courage, ni de discipline. C'est parce qu'elle manquait d'avions et de chars. Or, à notre époque, tout se fait avec des machines et les victoires ne peuvent se faire qu'avec les avions, les chars, les navires, qui sont les machines de la guerre. Seulement, malgré cette défaite, il y a toujours des troupes françaises, des navires de guerre et des navires marchands français, des escadrilles françaises, qui continuent le combat. Je puis même vous dire qu'il y en a de plus en plus et qu'on parle partout dans le monde de ce qu'ils font pour la gloire de la France.

Pensez à eux, priez pour eux, car il y a là, je vous assure, de très bons et braves soldats, marins et aviateurs, qui auront à vous raconter des histoires peu ordinaires quand ils seront rentrés chez eux. Or, ils sont sûrs d'y rentrer en vainqueurs, car nos alliés, les Anglais et les Russes, ont maintenant des forces très puissantes, sans compter celles que préparent nos alliés les Américains. Toutes ces forces, les Allemands n'ont plus le temps de les détruire, parce que, maintenant, en Angleterre, en Russie, en Amérique, on fabrique d'immenses quantités d'avions, de chars, de navires. Vous verrez un jour toute cette mécanique écraser les Allemands découragés et, à mesure qu'ils reculeront sur notre territoire, vous verrez se lever de nouveau une grande armée française.

Mes chers enfants de France, vous avez faim, parce que l'ennemi mange notre pain et notre viande. Vous avez froid, parce que l'ennemi vole notre bois et notre charbon, vous souffrez, parce que l'ennemi vous dit et vous fait dire que vous êtes des fils et des filles de vaincus. Eh bien ! moi, je vais vous faire une promesse, une promesse de Noël. Chers enfants de France, vous recevrez bientôt une visite, la visite de la Victoire. Ah ! comme elle sera belle, vous verrez !...

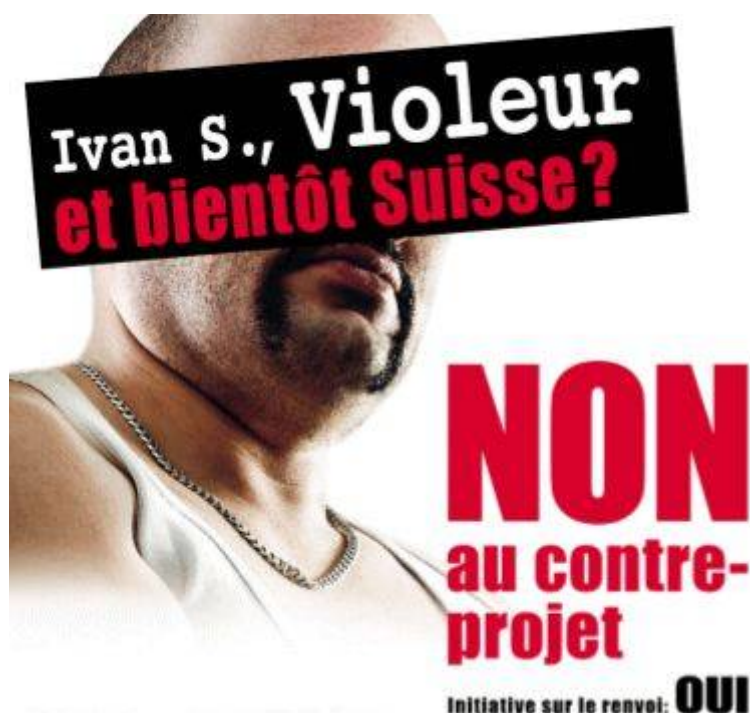
Cette relecture gaullienne des événements¹⁹ depuis la Première Guerre mondiale veut faire comprendre aux enfants la sauvagerie irrationnelle et lâche de l'Allemagne : la situation à l'évidence prime largement sur l'objet (R1). Ce conte un peu particulier manifeste une très forte présence épidiétique (R2) : les formules sont très amplificatoires (« aucune n'a jamais été plus belle, meilleure, ni plus brave ») et le texte porte sur des valeurs présentes à travers l'éloge de la France et le blâme de l'Allemagne. Même si la morale n'est pas dite, le consensus moral est un aboutissement (R3) : de Gaulle vise ici à fonder l'*homonoïa* par opposition à la situation française ; la fonction de modèle qui permet de renforcer les lois sociales du groupe l'inscrit de plain-pied dans la fonction sociale de l'épidictique. Du point de vue des stéréotypes (R4), les rôles des uns et des autres sont poussés jusqu'à la caricature : on tire vers l'extrême les stéréotypes nationaux ; du point de vue de la causalité, il apparaît que l'Allemagne agit non pour un motif précis mais par essence : elle est décrite comme jalouse, rusée, brutale, « enivrée d'orgueil et de méchanceté ». L'orgueil et la méchanceté est d'abord une extension qualifiante de l'Allemagne et non la cause de l'attaque. Sur le plan de l'évidentialité et de l'accentuation de la vraisemblance (R5 et R6), le conte n'est évidemment pas le lieu le plus idoine. Par l'ouverture assez classique du conte – « il y avait une fois » - on est même dans le contraire de la crédibilisation et on ne voit aucune de stratégie particulière pour assurer la véracité du récit, par ailleurs largement partagé dans la mémoire collective (par exemple « vous le savez » joue sur l'évidence partagée). Il est clair que l'*exemplum* offre une saturation du pathos liée aux stéréotypes nationaux qui poussent à la fierté ou au dégoût. La scène de l'Allemagne abandonnant sans honneur les armes et sanglotant en demandant pardon participe de ce rejet pathémique. Illustration, exemple ou modèle (R8) ? Il fait peu de doute que l'*exemplum* tire ici vers le modèle, ne serait-ce que par la personnification des différentes nations voire l'animalisation de l'Allemagne (« ruer », agissant sans rationalité). Nous avons proposé ailleurs de tirer ce récit vers la parabole (Herman 2008).

¹⁹ Au moment de publier cet article, nous prenons conscience que l'insertion de ce texte dans notre corpus n'a rien d'évident. Bien sûr, il serait difficile d'y déceler un véritable exemple. Ce qui nous a poussés à ajouter ce cas aux autres est la dimension cruciale de l'*exemplarité* des actions des « protagonistes » de ce conte. En ce sens, ce conte de Noël peut se lire assez aisément comme un *exemplum*.

Cas 4 : Une affiche populiste

Le parti populiste suisse appelé « Union démocratique du centre » - dont l'appellation allemande de « Schweizerische Volkspartei » est plus conforme à la dimension à la fois nationaliste et populiste du mouvement – utilise de manière extrêmement efficace les ressources du marketing politique. Lors des régulières votations qui ponctuent la vie politique suisse, l'UDC fait systématiquement parler d'elle par des affichages provocateurs. Pratiquement à chaque fois, la campagne de votations est innervée dans les médias par un débat sur les affiches du parti au point de phagocyter toute discussion un peu plus nuancée sur les objets soumis au vote. L'efficacité ne fait donc pas de doute et on trouve auprès de certains politiciens une réaction platonicienne à l'encontre de la rhétorique udéciste qui ne manque pas de saveur.

L'UDC a soutenu une initiative populaire visant le renvoi systématique des criminels étrangers au moyen de l'affiche suivante :



Dans un contexte de votation, cet exemple d'Ivan S. – qui se déclinait avec d'autres exemples de la même eau²⁰ – n'a aucune valeur objectuelle (R1) : le criminel étranger représenté a un rôle d'*exemplum*, entièrement tourné vers la situation du vote. En ce sens, l'affichage conserve une dominante délibérative (R2) : il y a une menace sur le bonheur helvétique et donc on conseille aux citoyens de voter non au contre-projet et oui au renvoi²¹. Toutefois l'épidictique n'est pas loin : la menace se fait sur l'*homoioia* et Ivan S. est représenté comme l'*atopos*²² par excellence (Danblon 2001). Du point de vue du trajet entre consensus moral et exemple (R3), le consensus moral semble plutôt fonctionner en amont : il est inadmissible de naturaliser des étrangers violeurs constitue le consensus contre lequel il y aurait une menace. Difficile de forcer plus le stéréotype que dans le cas « Ivan S. » (R4) : la chemisette, la chaîne, le visage mal rasé et la coupe à ras stigmatisent une figure prototypique du « gros bras » ou du loubard. Le personnage sue l'agressivité tandis que son teint basané et la graphie de son prénom renvoie à l'étranger, selon des techniques d'essentialisation classiques des partis populistes. Comme pour les autres cas vus jusqu'à présent, il n'y a aucune volonté de marquer la source de l'*exemplum* (R5) – et pour cause (cf. note 23). Le caractère caricatural du stéréotype pourrait laisser penser que la vraisemblance (R6) n'est pas cruciale. Pourtant, le prénom avec l'initiale du nom et le bandeau sur les yeux renvoient clairement à un simulacre de fait divers tel qu'il est raconté par les journaux. Le bandeau noir est ajouté par les médias pour protéger la sphère privée, mais la photo montre que l'individu existe bien, que l'on peut se faire une idée de sa corpulence et de son attitude ; la photo est donc en soi un indice de véracité, d'autant plus que, d'ordinaire, les campagnes de l'UDC mettent en scène des dessins caricaturaux. On est donc en droit de se

²⁰ L'assassin « Faruk B. », l'abuseur social « Izmir K. » et le violeur d'enfant « Maurice C. ». Campagne visible sur : <http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/11833578>

²¹ Une particularité de cette votation est liée au double objet : l'initiative UDC et son aménagement dans un contre-projet concocté par différents partis pour contrer l'initiative. Le peuple devait se prononcer sur ces deux objets et dire sa préférence en cas de double oui.

²² L'*atopos*, littéralement celui qui n'a pas de lieu, est la personne qui ne répond pas aux lois ou aux normes de la Cité, qui incarne une forme de monstruosité par rapport à la rationalité collective de l'*homoioia*.

demander si le personnage est réel ou fictif²³. Inutile d’insister sur la dimension pathémique : on joue clairement sur la peur en visant à provoquer un sentiment de révolte : peut-on admettre un *atopos* absolu comme membre de la Cité ? Sur le plan de R8, on peut hésiter entre une forme d’illustration, d’anti-modèle ou d’exemple qui autorise la généralisation : on prend un cas particulier comme membre de tous les criminels étrangers. L’un ne semble pas exclure l’autre...

V. Conclusion

Rassemblons nos réflexions. Dans cet article, tout notre propos consiste à examiner différentes occurrences linguistiques ou iconiques de l’exemple et de l’*exemplum* sous un angle strictement rhétorique. Autrement dit, nous n’avons jamais cherché à savoir à quelles conditions l’exemple pouvait être fort sur le plan argumentatif de l’induction. Cette interrogation sur l’efficacité rhétorique de l’exemple conduit à poser une forme de continuité entre l’illustration, l’exemple-argument et le modèle, tout en proposant l’idée – qui serait à confirmer par d’autres études – que même la forme faible de l’illustration (introduite avec « par exemple ») emprunte au modèle le fait d’être au centre des regards, d’occuper une forme d’heuristique de disponibilité.

Les différents cas observés peuvent être schématisés sous la forme d’un tableau en lien avec les réflexions que l’on a dégagées à partir des *exempla* antiques et médiévaux :

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8
	Objet d’abord (-), Situation d’abord (++)	Epidictique	Création du consensus moral	Stéréotypes / Prototypes	Evidentialité	Accentuation de vraisemblance	Pathos	Illustration / Exemple / Modèle
V. Hugo, Misère	+	--	++	+	--	++	++	Ill.
Ch. de Gaulle, Mers el-Kébir	--	-	--	+	--	-	-	Ill.
Ch. de Gaulle, Conte	++	++	+	++	--	--	+	Mod.
UDC, Ivan S.	++	+	-	++	--	+	++	?

²³ Selon la *Tribune de Genève*, « Ivan S. » serait un comédien ayant incarné dans une série télévisuelle un bandit mexicain. La photo a été achetée par l’agence de publicité de l’UDC (Goal, à Zurich) dans une banque de photographies « istockphoto » ; l’auteur de la photographie s’est d’ailleurs plaint de l’utilisation faite de son cliché Cf : <http://archives.tdg.ch/TG/TG/-/article-2010-10-3112/le-photographe-qui-a-realise-le-cliche-du-faux-voleur-critique-son-utilisation-ivan-s>.

On se gardera bien d'établir à partir d'un nombre aussi restreint d'exemples des conclusions tranchées, mais on peut dégager une synthèse de nos réflexions dans le but d'alimenter des recherches plus approfondies. R1 semble désigner une différence qui semble pertinente entre exemple et *exemplum*. L'hypothèse de la forte présence d'épidictique (R2) dans l'exemple semble devoir être rejetée. Si on compare R1 et R3, il semble qu'on ne puisse pas faire de lien direct entre *exemplum*/exemple et la préexistence d'un consensus moral. De la même manière, entre R1 et R8, il est difficile d'établir un lien entre l'*exemplum*, tel qu'il est défini par (R1), et le modèle (R8) ou entre l'exemple et l'illustration. Le stéréotype hyper pathémique (R4 et R7) semble être un trait définitoire de l'*exemplum* : l'exemple choisi est à chaque reprise un élément extrême parmi des types possibles dont l'orateur fait résonner les aspects propres à susciter l'émotion. Si aucune conclusion définitive ne peut être avancée en ce qui concerne l'authenticité des exemples (R5), il semble en revanche assez clair que la question de la mention des sources (R4) n'est plus du tout aussi cruciale que dans l'*exemplum* antique ou médiéval. Voilà qui ouvre des perspectives pour des études en sciences sociales ou politiques, voire pour traiter la question des rumeurs et légendes urbaines...

BIBLIOGRAPHIE

- BERLIOZ, Jacques, 1980, « Le récit efficace : l'*exemplum* au service de la prédication (XIII-XVe siècles) », in *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-Age, Temps Modernes* : pp.113-146.
- DANBLON, Emmanuelle, 2001, « La rationalité du discours épидictique », in Dominicy M. et Frédéric M., *La mise en scène des valeurs*, Paris-Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- DANBLON, Emmanuelle, 2002, *Rhétorique et rationalité*, Bruxelles : Editions de l'ULB.
- DAVID, Jean-Michel, 1980, « Présentation », in *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-Age, Temps Modernes*, pp. 9-14.
- DAVID, Jean-Michel, 1980, « *Maiorum exempla sequi* : l'*exemplum* historique dans les discours judiciaires de Cicéron », in *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-Age, Temps Modernes*, pp. 67-86.

- HERMAN, Thierry, 2008, *Le fil des discours, la rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, Limoges : Lambert-Lucas.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1992, *Les interactions verbales*, T.2, Paris : Armand Colin.
- Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Age, Temps Modernes* (1980), T.92, N°1.
- PERELMAN, Chaïm ; OLBRECHTS-TYTECA, Lucie 2008/1958, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles : éd. de l'Université Libre de Bruxelles.
- PERNOT, Laurent, 1993, *La rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris : Études Augustiniennes.

LA PERTINENCE DE L'EXEMPLE HISTORIQUE POUR LA DÉLIBÉRATION

Victor FERRY*

Université Libre de Bruxelles, GRAL

vferry@ulb.ac.be

Résumé

Cet article met en discussion l'affirmation d'Aristote selon laquelle l'exemple serait un argument privilégié du genre délibératif. La première partie vise à identifier, sur le plan théorique, les propriétés de l'exemple qui en feraient un outil particulièrement adapté à la délibération. La seconde partie consiste en l'analyse de quelques exemples utilisés comme arguments par Barack Obama dans son discours de State of the Union du 25 janvier 2011. Il s'agit ainsi de voir dans quelle mesure il est possible d'identifier un « type » d'exemple délibératif.

Mots-clés

Rhétorique, exemple, délibération, persuasion, rationalité discursive, histoire commune.

Abstract

In this article I discuss the aristotelian idea according to which examples are particularly relevant arguments for deliberation. In the first part, I try to identify, on a theoretical level, some characteristics of examples that make them suitable tools for deliberation. The second part is an analysis of examples used as arguments by Barack Obama in his State of the Union Address of January 25, 2011. The aim is to see how it is possible to identify a "type" of argumentative example.

Keywords

Rhetoric, example, deliberation, persuasion, discursive rationality, common history.

Introduction

Dans un passage de sa *Rhétorique*¹, Aristote établit des liens de pertinence entre différentes ressources discursives (amplification, exemple, enthymème) et des genres de discours (épidictique, délibératif, judiciaire) :

* Victor FERRY est aspirant du F.R.S.-FNRS et membre du Groupe de recherche en Rhétorique et en Argumentation Linguistique. Il prépare une thèse sur le statut de la preuve entre rhétorique et histoire sous la direction d'Emmanuelle Danblon. Il est l'auteur de
120

« En général, entre les formes communes à tous les genres oratoires, l'amplification est la mieux appropriée au genre épideictique ; car il a pour matière des actions sur lesquelles tout le monde est d'accord ; il ne reste donc plus qu'à leur attribuer importance et beauté. Les exemples conviennent au genre délibératif ; car c'est d'après le passé que nous augurons et préjugeons de l'avenir. Les enthymèmes s'approprient au genre judiciaire, car c'est l'acte sur lequel la lumière n'est pas faite, qui admet surtout la recherche de la cause et de la démonstration. » (I, 9, 1368a)

Selon moi, affirmer que l'exemple est approprié au genre délibératif soulève deux grandes questions.

La première est de savoir si la pertinence de l'exemple pour délibération doit être comprise en terme d'efficacité (s'agit-il de l'outil le plus apte à gagner la cause dans un cadre délibératif ?) ou d'utilité (l'exemple est-il, plus qu'un autre outil, susceptible de guider vers la meilleure décision ?).

La seconde question est celle de la forme prototypique de l'exemple qui serait adapté à la délibération. En effet, Aristote affirme à plusieurs reprises dans son traité que l'exemple est une des preuves communes à tous les genres². Faut-il en déduire que l'exemple délibératif est un « type » d'exemple particulier ? Dès lors, peut-on trouver des propriétés de l'exemple délibératif le rapprochant ou l'éloignant d'autres types d'exemples qui seraient plus appropriés à d'autres genres ?

Après avoir abordé ces questions sur le plan théorique nous analyserons le fonctionnement de quelques exemples utilisés par Barack Obama dans son discours de State of Union du 25 janvier 2011.

diverses publications sur les enjeux épistémologiques et rhétoriques de la preuve dans différents genres de discours (historiques et juridiques en particulier).

¹ Dans cet article, je me référerai à la traduction de Médéric Dufour, publiée aux éditions *Les Belles Lettres*, 1991 pour les livres I et II, 1980 pour le livre III.

² Notamment en II, 20, 1393b : « Il nous reste à traiter des preuves communes à tous les genres, puisque nous avons parlé de celles qui sont communes à chacun. Ces preuves sont de deux genres : l'exemple et l'enthymème ».

I. La pertinence de l'exemple : approche théorique

1. L'exemple du genre délibératif, entre utilité et efficacité

À quelle condition l'exemple peut-il être considéré comme un outil utile pour la délibération ? Aristote justifie le recours aux exemples historiques dans le genre délibératif au motif que le passé offre des cas permettant d'appréhender des situations comparables dans le présent : « *Les exemples conviennent au genre délibératif ; car c'est d'après le passé que nous augurons et préjugeons de l'avenir* » (Rhét.I,9,1368a), « *les arguments par les faits historiques sont plus utiles pour la délibération ; car, le plus souvent, l'avenir ressemble au passé* » (II, 21, 1394a), « *au souvenir de ce qui fut, les auditeurs délibèrent mieux sur ce qui sera* » (III, 16, 1417b).

Face à une décision à prendre dans le présent, le rappel d'une situation passée comparable permettrait d'envisager les conséquences de nos choix. Au premier abord, il semblerait donc que l'exemple utile pour la délibération s'apparente à un argument pragmatique, tel que défini par Perelman et Olbrechts-Tyteca dans leur *Traité de l'argumentation* : « *apprécier un acte ou un événement en fonction de ses conséquences favorables ou défavorables* »³. C'est ainsi que semble fonctionner un des exemples présentés par Aristote :

« Citer des faits passés consisterait par exemple à dire qu'il faut faire des préparatifs militaires contre le Grand Roi et ne pas le laisser asservir l'Égypte ; en effet, Darius ne passa point en Europe avant d'avoir pris l'Égypte, et, quand il l'eut prise, il passa ; et, plus tard, Xerxès n'entreprit rien avant de l'avoir conquise, et, quand il s'en fut emparé, il passa en Europe, de sorte que, si le prince dont il s'agit la prend, il passera en Europe ; aussi ne faut-il pas le laisser passer. »
(II, 20, 1393b)

Je voudrais maintenant pointer une difficulté à laquelle on pourrait être confronté en définissant l'exemple du genre délibératif comme un argument pragmatique, comme un outil permettant de tirer des conséquences de faits historiques. L'idée qui voudrait que « souvent,

³ Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2008, p. 359.

l'avenir ressemble au passé » est un lieu commun⁴ et il est possible de défendre le point de vue opposé. C'est, entre autres⁵, la position qui était défendue par Hegel dans son cours portant sur les types d'historiographies :

« Chaque époque, chaque peuple se trouve dans des conditions si particulières, forme une situation si particulière que c'est seulement en fonction de cette situation unique qu'il doit se décider : les grands caractères sont précisément ceux qui, chaque fois, ont trouvé la solution appropriée. Dans le tumulte des événements du monde, une maxime générale est d'aussi peu de secours que le souvenir des situations analogues qui ont pu se produire par le passé, car un pâle souvenir est sans force dans la tempête qui souffle sur le présent ; il n'a aucun pouvoir sur le monde libre et vivant de l'actualité⁶. » (p.35-36).

Dès lors que l'on considère que le cas précédent n'a « aucun pouvoir sur le monde libre et vivant de l'actualité », l'exemple est réduit à une figure de discours qui ne saurait rendre compte d'aucune réalité. Si l'exemple est efficace, s'il convainc l'auditoire de la pertinence d'une décision politique, nous sommes dans l'impossibilité d'établir un rapport entre cette efficacité et une éventuelle utilité pour déterminer que ce choix est effectivement le meilleur possible. Tout au plus, la conviction que pourra produire l'exemple sur le public relève du mécanisme psychologique de l'inertie⁷, à savoir, une inclinaison de l'esprit humain à voir la normalité dans la continuité, sans

⁴ J'emploie cette expression au sens profond des *Topiques* d'Aristote: un guide pour le raisonnement.

⁵ C'était également le point de vue de Paul Valéry, dans *Regards sur le monde actuel*, Paris, Gallimard, 1966, p. 40 : « L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout et donne des exemples de tout. »

⁶ Hegel, G.W.F, *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Plon, 1965, p. 35, (trad. Kostas Papaioannou).

⁷ « L'inertie permet de compter sur le normal, le réel, l'actuel, et de le valoriser, qu'il s'agisse d'une situation existante, d'une opinion admise ou d'un état de développement continu ou régulier. Le changement, par contre, doit être justifié ; une décision, une fois prise, ne peut être renversée que pour des raisons suffisantes. Un grand nombre d'argumentations insistent sur ce que rien ne justifie un changement » Chaim Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2008, p. 142.

que cette continuité doive être corrélée à des régularités réellement observables.

J'aimerais maintenant montrer que la difficulté à laquelle nous venons d'arriver s'exprime dans le traité d'Aristote par une ambiguïté au niveau du statut de l'exemple du genre délibératif.

2. À la recherche de l'exemple du genre délibératif

Il est en effet difficile d'en arriver à une idée précise de la forme de l'exemple à partir des passages de la *Rhétorique* qui lui sont consacrés. Lorsqu'Aristote compare l'exemple à l'enthymème, il le présente comme un moyen de produire de la persuasion en l'absence d'un argument plus rigoureux: « *Il faut, quand on n'a pas d'enthymèmes, se servir d'exemples comme démonstration (car ils entraînent la conviction)* » (II, 20, 1394a). Moins rigoureux mais plus simple à saisir, l'exemple serait également moins prestigieux que l'enthymème: « *Sans doute on ne se laisse pas moins convaincre aux discours réels qui procèdent par les exemples; mais on applaudit davantage les discours à enthymèmes* » (I, 2, 1356b). Lorsqu'il compare les exemples historiques aux exemples inventés, Aristote semble cependant établir une distinction entre le premier, qui serait un exemple utile et le second, qui ne serait qu'efficace: « *Les arguments par les fables sont plus faciles à se procurer; mais les arguments par les faits historiques sont plus utiles pour la délibération; car le plus souvent, l'avenir ressemble au passé* » (II, 20, 1394a). Il est, enfin, difficile de déterminer le rapport de l'exemple à la narration:

« C'est dans la harangue qu'il y a le moins de place pour la narration, étant donné que l'avenir ne se narre point; mais si l'on doit faire une narration, elle devra porter sur le passé, afin que, au souvenir de ce qui fut, les auditeurs délibèrent mieux sur ce qui sera. On fait un récit pour exciter la suspicion ou pour décerner la louange, mais alors l'orateur ne remplit pas la fonction de conseiller. » (III, 16, 1417b)

Aristote semble voir d'un mauvais œil l'intervention de la narration dans la délibération: la narration aurait pour effet d'éveiller des émotions et ne serait de ce fait pas appropriée à la recherche de la bonne décision.

Quelle pourrait dès lors être la forme de l'exemple historique qui permettrait de « mieux délibérer » si la narration peut entrer en conflit avec la fonction de la délibération ?

La difficulté de déterminer la forme d'un exemple qui serait pertinent pour la délibération est liée à la fonction du genre délibératif. Dans la pensée d'Aristote, la fonction de la délibération est de conseiller sur la politique de la cité en distinguant entre les mesures utiles et les mesures nuisibles. Or, tout le problème réside dans le fait que la délibération porte, par définition, sur l'avenir et exclut, par conséquent, le déterminisme et la nécessité. Comment, dès lors, envisager un outil qui permettrait de guider vers la meilleure décision possible en l'absence de certitudes ?

En ce qu'il intervient dans un genre qui porte sur le futur l'exemple n'entretient pas de lien nécessaire à la validité : il ne s'agit pas d'atteindre la réalité des faits mais de convaincre des bonnes mesures à prendre. En ce qu'il doit être en accord avec la finalité d'un genre qui est d'en arriver à des conseils utiles, l'exemple ne peut pas non plus être réduit à la seule efficacité. À ce stade, nous sommes donc en mesure d'avoir une idée de l'outil qui serait adapté à la délibération : un outil qui permettrait de conseiller en l'absence de certitudes. Nous sommes pourtant bien incapables d'avoir une représentation concrète d'un tel outil.

3. La rationalité discursive de l'exemple

Afin de poursuivre notre investigation sur la pertinence de l'exemple pour la délibération, nous allons maintenant l'aborder sous l'angle de sa rationalité discursive, c'est-à-dire, pour reprendre les termes d'Emmanuelle Danblon, sous l'angle de ce qu'il peut apporter à l'individu pour favoriser son adaptation à l'environnement mouvant de la réalité sociale⁸. L'enjeu est, comme nous l'avons vu plus haut, de permettre la prise de décision face à l'indéterminé. Dans un article intitulé *L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation*, Emmanuelle Danblon explique que l'intérêt de l'exemple pour la délibération n'est pas tant les leçons qu'il permet de tirer à propos d'une situation jugée analogue que son statut d'événement

⁸ Voir Danblon, Emmanuelle, « Fonctions éthiques et discursives de la narration ; un point de vue éclairé par la notion de rationalité discursive » dans Pinsart, Marie-Geneviève (dir.), *Narration et identité : De la philosophie à la bioéthique*, Paris, Vrin, 2008.

marquant pour la communauté face à laquelle il est invoqué. En partant d'un événement appartenant au patrimoine d'une communauté donnée, l'orateur parviendrait à amener un auditoire à partager une interprétation ou un ressenti commun sur la situation en jeu dans le présent. C'est en ce sens que « *L'exemple fonctionne comme les récits, les fables et les proverbes qui, sans être inférentiels au sens classique, donnent une représentation vivante, en action, de la situation à analyser* »⁹.

Dans la perspective d'Emmanuelle Danblon, cette **représentation vivante** de la situation à analyser que permettrait l'exemple doit être distinguée d'une **explication** de la réalité. Si l'exemple est un moyen de donner du sens au monde, ce sens n'a pas un statut épistémologique, mais un statut qui pourrait être apparenté à une fiction. Elle distingue en effet le fonctionnement de l'exemple du genre délibératif du fonctionnement des mythes dans les cultures à oralité primaire. Dans de telles sociétés, « *la narration a [...] une authentique valeur explicative et le récit mythique a un statut épistémologique plein et entier* »¹⁰. Lorsque l'orateur des sociétés modernes utilise un exemple pour donner du sens aux événements, ce sens n'est pas un reflet du monde réel, il repose sur un mécanisme de fiction :

*« Tout ceci nous autorise à formuler l'hypothèse selon laquelle l'exemple de la rhétorique "met en scène" ou "mime" une oralité primaire, cognitive, mais cela au sein d'une culture à oralité forcément secondaire puisqu'un tel objet discursif se manifeste au sein de l'institution rhétorique dont la rationalité présuppose l'écriture. »*¹¹

En d'autres termes, la pertinence de l'exemple pour la délibération serait de permettre de faire « comme si »¹² la bonne décision pouvait être

⁹ « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », 2004, dans Amossy, R. et Maingueneau, D., eds, *Actes du Colloque de Cerisy « Apport de l'analyse du discours : un tournant dans les études littéraires ? »*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

¹⁰ *idem.*

¹¹ *idem.*

¹² J'emprunte l'expression « comme si » à Emmanuelle Danblon, notamment telle qu'elle l'a définie dans son article « The notion of pseudo argument in Perelman's thought », *Argumentation*, vol. XXIII, n°3, août 2009, pp. 351-359 : « Dans ma perspective, l'expression "comme si" souligne le fait qu'il y a une conviction partagée entre un orateur

évidente alors que la délibération porte sur un avenir nécessairement incertain. Une conséquence de ce qui précède est qu'il serait indifférent pour la force persuasive de l'exemple qu'il soit tiré de faits réels ou inventés¹³ : l'important est qu'il dispose l'auditoire à partager une lecture du monde avec l'orateur et une vision des actions à mener face aux enjeux sur lesquels porte la délibération. Une question est alors de savoir s'il faut se résoudre à abandonner l'intuition, présente chez Aristote, d'une pertinence particulière des exemples tirés de faits historiques pour la délibération.

Dans cette première partie, nous avons commencé par envisager la pertinence de l'exemple pour la délibération dans sa capacité à apparaître comme un cas précédent à la lumière duquel il serait possible de déterminer la conduite à adopter face à une situation nouvelle. C'est en cela que l'exemple pourrait être un outil propice au conseil : il permettrait de tirer des leçons à mettre en pratique sur les situations en discussion. Ainsi conçue, la pertinence de l'exemple est intimement liée au lieu commun selon lequel il serait effectivement possible de dégager des correspondances entre le passé et le présent. Le problème que nous avons alors identifié est que si l'on considère, au contraire, qu'aucunes leçons ne peuvent être tirées de l'histoire, le recours aux exemples historiques peut être réduit à un effet du discours sans que l'on ne puisse rien présager de son utilité pour la délibération. Nous avons ensuite proposé d'envisager la pertinence de l'exemple sous l'angle de la rationalité discursive, c'est-à-dire comme un moyen d'injecter du sens pour permettre de motiver une prise de décision en l'absence de certitudes. La question n'est alors plus tant de savoir si le sens que permet de construire l'exemple peut effectivement être fondé sur la réalité, mais de l'analyser dans son rapport avec un socle d'interprétations

et une auditoire grâce à laquelle ils peuvent se comporter "comme si" une croyance désirée – c'est-à-dire une représentation motivationnelle – était une croyance bien réelle ».

¹³ « On l'a dit, l'exemple en tant qu'argument du délibératif est souvent un événement marquant, présent dans la mémoire orale de la communauté. Mais il peut aussi bien être une histoire exemplaire, une fable, une légende ou encore des formes hybrides entre le proverbe et la parabole, sortes de petits récits gnomiques que l'orateur utilisera pour « illustrer » son propos. En conséquence, le critère de la fiction ou de la réalité n'est pas pertinent pour la qualité rhétorique de l'exemple, et partant, pour sa force persuasive. » Danblon, Emmanuelle, « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », 2004, dans Amossy, R. et Mainueneau, D., eds, *Actes du Colloque de Cerisy « Apport de l'analyse du discours : un tournant dans les études littéraires ? »*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

appartenant au patrimoine culturel d'une communauté. La pertinence de l'exemple résiderait alors avant tout dans son caractère marquant et le fait qu'il s'appuie sur des événements historiques ne serait pas déterminant pour sa fonction.

II. La pertinence de l'exemple : étude de cas

Dans cette seconde partie, il s'agit de poursuivre la réflexion sur la pertinence de l'exemple pour la délibération en analysant les exemples utilisés par Barack Obama dans son discours de State of the Union du 25 janvier 2011¹⁴.

1. Le discours de State of the Union : présentation

Le discours de « State of the Union » est prévu par l'article II section 3 de la constitution américaine¹⁵. À cette occasion, le Président est censé faire état de l'union de la nation américaine et présenter son agenda législatif et ses priorités nationales au Congrès. La tradition veut que ce discours ait lieu une fois par an.

Tant la forme que la finalité du discours de State of Union nous placent dans un genre qui présente des caractéristiques propres aux genres épideictique¹⁶ et délibératif. Un objectif du discours est de renforcer la cohésion de la nation américaine. Cela se traduit par des éléments de rituel (le président est annoncé, puis il s'avance jusqu'au pupitre en passant par une haie d'honneur formée par les membres du Congrès, républicains et démocrates compris, qui l'applaudissent) et, au fil du discours, par de nombreuses références aux fondements de la culture américaine. L'autre objectif du discours est de permettre au chef de l'exécutif de s'adresser au pouvoir législatif, partisans

¹⁴ La transcription officielle du discours est disponible à cette adresse : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/01/25/remarks-president-state-union-address>

¹⁵ « He [the President] shall from time to time give to Congress information of the State of the Union and recommend to their consideration such measures as he shall judge necessary and expedient. »

¹⁶ C'est-à-dire les discours d'éloge, de blâme et, plus généralement, de célébration qui sont destinés à rassembler les membres d'une société autour de valeurs communes. Voir, par exemple, Laurent Pernot, 2000, *La Rhétorique dans l'Antiquité*, Paris: Librairie Générale Française.

et opposants, dans le but d'obtenir un soutien à ses orientations politiques. J'en viens maintenant au contenu du discours que nous allons analyser. Je propose de diviser ce discours en trois parties.

Dans une première partie, qui pourrait être qualifiée de protocolaire, Barack Obama célèbre l'unité de la nation américaine par-delà les différentes affiliations politiques :

« It's no secret that those of us here tonight have had our differences over the last two years. The debates have been contentious ; we have fought fiercely for our beliefs. And that's a good thing. That's what a robust democracy demands. That's what helps set us apart as a nation. »

Le terme de « protocolaire » se justifie ici dans la mesure où les propos que nous venons de lire sont intimement liés à la dimension institutionnelle de l'exercice : il s'agit, outre la présentation de l'agenda législatif, de célébrer la démocratie américaine¹⁷. Cependant, au regard du contexte dans lequel Barack Obama s'adresse aux élus, la question de l'unité des forces politiques est loin d'être anodine. Son discours intervient en effet quelques mois après les élections de mi-mandat, au cours desquelles les démocrates ont perdu du terrain vis-à-vis des républicains. On peut alors penser que les paroles qui en appellent à l'union des forces politiques autour de valeurs qui dépassent les clivages partisans ne relèvent pas seulement du cérémonial, il s'agit d'une condition pour permettre au président d'espérer voir voter ses mesures politiques. L'autre temps de cette première partie du discours correspond assez précisément à la notion d'« état de l'union » : le président présente un bilan de la situation économique du pays et expose les défis auxquels va être confrontée la nation américaine dans les années à venir.

¹⁷ D'ailleurs, nous pouvons relever la proximité entre les propos de Barack Obama et ceux tenus par Georges W. Bush en ouverture de son discours de State of the Union de 2006: « In a system of two parties, two chambers, and two elected branches, there will always be differences and debate. But even tough debates can be conducted in a civil tone, and our differences cannot be allowed to harden into anger. To confront the great issues before us, we must act in a spirit of goodwill and respect for one another -- and I will do my part. Tonight the state of our Union is strong -- and together we will make it stronger.» (Texte disponible sur : <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/stateoftheunion/2006/>)

Dans une seconde partie, Obama présente les mesures destinées à répondre aux défis exposés dans le premier temps de son discours. Elles peuvent être regroupées en quatre grands volets : favoriser l'innovation, investir dans l'éducation, investir dans les infrastructures et réduire la dette des États-Unis. Ce second mouvement du discours est celui qui s'apparente le plus au genre délibératif bien que, comme je l'ai suggéré plus haut, le discours de State of the Union soit un savant mélange d'épidictique et de délibératif. Il s'agit alors pour Obama de justifier, de présenter et d'expliquer ses orientations politiques.

Le dernier moment du texte pourrait être qualifié de retour à la concorde. Cela passe en particulier par une célébration du rêve américain, comme un objectif commun au-delà des clivages partisans :

« We're a nation that says, "I might not have a lot of money, but I have this great idea for a new company." "I might not come from a family of college graduates, but I will be the first to get my degree." "I might not know those people in trouble, but I think I can help them, and I need to try." "I'm not sure how we'll reach that better place beyond the horizon, but I know we'll get there. I know we will". »

Ainsi, le discours de State of the Union est une entreprise rhétorique de haut vol, dans laquelle l'orateur doit composer avec des contraintes génériques tout en essayant d'atteindre les différentes finalités de l'exercice : entretenir l'unité de la nation, obtenir le soutien du pouvoir législatif, justifier et expliquer les priorités politiques de son administration. Pour aborder la pertinence des exemples, il s'agira donc de voir s'il est possible d'identifier un rapport entre les types d'exemples employés par Barack Obama, les différents moments du discours et les différentes finalités que nous avons identifiées.

2. Analyse de quelques exemples

2.1. L'exemple épidictique

Le cas que je voudrais étudier dans la première partie du texte devrait nous permettre de distinguer certaines propriétés de l'exemple qui seraient caractéristiques du genre épidictique de propriétés qui seraient plus

appropriées au genre délibératif. Après avoir rappelé qu'un système démocratique suppose des différences d'opinions et des conflits, Obama évoque un événement tragique survenu quelques semaines avant son discours : la fusillade de Tucson. Le 8 janvier 2011, lors d'une rencontre organisée par la parlementaire démocrate Gabrielle Giffords dans la banlieue de Tucson (Arizona), un homme avait ouvert le feu sur l'assistance, faisant 12 blessés, 6 morts, dont une jeune fille de 9 ans. Voici les propos d'Obama :

« But there's a reason the tragedy in Tucson gave us pause. Amid all the noise and passion and rancor of our public debate, Tucson reminded us that no matter who we are or where we come from, each of us is a part of something greater -- something more consequential than party or political preference. »

L'expression « the tragedy in Tucson gave us pause » est remarquable. Nous pourrions l'analyser comme un marqueur de l'entrée dans un rituel épideictique. Le genre épideictique peut en effet être défini comme répondant à un besoin pour les sociétés humaines de faire une pause dans les divisions qui animent les démocraties afin de célébrer des valeurs consensuelles. La référence à la tragédie de Tucson est directement suivie d'un appel à la concorde :

« We are part of the American family. We believe that in a country where every race and faith and point of view can be found, we are still bound together as one people; that we share common hopes and a common creed; that the dreams of a little girl in Tucson are not so different than those of our own children, and that they all deserve the chance to be fulfilled. »

Nous allons maintenant tenter de décrire le fonctionnement de cet exemple. Il s'agit d'un fait récent et marquant, vraisemblablement associé à un ressenti commun par les membres de la communauté, qu'il s'agisse de la stupeur, de l'indignation ou de la tristesse. Par l'invocation d'un tel événement, l'orateur peut donc espérer placer son auditoire dans une disposition commune. L'accent n'est pas mis sur d'éventuelles conséquences à tirer de cette tragédie en vue d'une décision à prendre, il

s'agit d'un moyen d'incarner des valeurs qui dépassent les clivages partisans. La fin du paragraphe est d'ailleurs marquée par un procédé de généralisation : la petite fille morte prématurément vient incarner le destin que chaque membre de la communauté voudrait éviter pour ses enfants. L'évocation de l'événement semble être associée à un rituel qui vise à renforcer la concorde au sein de la communauté, en l'occurrence sous forme d'une cérémonie de recueillement. Nous avons vu que la dimension rituelle qui accompagne la référence à Tuscon était repérable en ouverture de l'extrait par le terme « pause ». Deux paragraphes plus loin, nous pouvons relever des indices de la fin du moment de recueillement :

« Now, by itself, this simple recognition won't usher in a new era of cooperation. What comes of this moment is up to us. What comes of this moment will be determined not by whether we can sit together tonight, but whether we can work together tomorrow. (Applause.) »

La distinction entre le « mode » du rituel et la réalité est particulièrement apparente dans la première phrase, qui résonne comme une concession à celui qui ne verrait là que du *wishfull Thinking*. Évoquer la concorde, se rassembler est une chose, le fait de travailler ensemble en est une autre.

2.2. L'exemple historique

Le second cas que je voudrais analyser m'est apparu particulièrement représentatif du fonctionnement de l'exemple historique, tel que je l'avais décrit dans la première partie : Obama narre un épisode de l'histoire américaine (la compétition avec les soviétiques) et en tire des enseignements pour appréhender des enjeux dans le présent.

« Half a century ago, when the Soviets beat us into space with the launch of a satellite called Sputnik, we had no idea how we would beat them to the moon. The science wasn't even there yet. NASA didn't exist. But after investing in better research and education, we didn't just surpass the Soviets; we unleashed a wave of innovation that created new industries and millions of new jobs.

This is our generation's Sputnik moment. Two years ago, I said that we needed to reach a level of research and development we haven't seen since the height of the Space Race. And in a few weeks, I will be sending a budget to Congress that helps us meet that goal. »

Au même titre que dans le cas précédent, l'orateur évoque des faits marquants pour la communauté. La différence est que dans le premier cas que nous avons étudié, cette évocation prenait place dans un cadre que j'ai apparenté à un rituel de commémoration. Dans le cas présent, la finalité de l'exemple est d'avoir un impact en terme d'orientation politique (« *in a few weeks, I will be sending a budget to Congress that helps us meet that goal* »). Dans un tel contexte, l'orateur ne peut se contenter de tabler sur un ressenti partagé par les membres de l'auditoire, il doit également diffuser une interprétation, une lecture particulière des enchaînements de causes et d'effets. C'est à cette condition que pourra s'enclencher le raisonnement suivant : comme l'investissement dans la recherche et l'innovation a conduit à une victoire technologique sur les soviétiques, un budget destiné à augmenter le niveau de recherche et de développement devrait nous permettre de relever les défis actuels.

À cette fin, l'orateur peut s'appuyer sur un socle commun d'interprétations historiques : le fait que des événements puissent être condensés dans des formules telles que « *Sputnik moment* » ou « *Space Race* » suppose un patrimoine partagé de représentations et d'interprétations. D'autre part, l'incertitude face à laquelle la société américaine était confrontée pendant la guerre froide « *we had no idea how we would beat them to the moon* », correspond à une incertitude contemporaine des Etats-Unis dans leur concurrence avec la Chine. L'analogie entre le passé et le présent est également suggérée par la technique de l'orateur ; le parallélisme est particulièrement repérable dans la phrase : « *this is our generation's Sputnik moment* ».

C'est la conjonction de l'exploitation d'un patrimoine commun et de la suggestion par l'art oratoire d'une interprétation des événements qui permet de construire une vision du monde dans laquelle la décision proposée par l'homme politique est la bonne décision à prendre. Cette relecture déterministe de l'histoire limite le champ des possibles et permet

de faire apparaître un choix politique comme une nécessité. Le fait que les événements en question soit avérés et le fait qu'il soient marquants pour la communauté participent d'une disposition à l'action que l'on pourrait résumer par la formule : « c'est parce que nous sommes ce que nous sommes que nous agissons comme nous agissons ».

2.3. Le récit exemplaire

Le troisième cas que je voudrais étudier est une histoire singulière racontée pour son caractère exemplaire afin de justifier l'utilité d'un choix politique.

« Already, we're seeing the promise of renewable energy. Robert and Gary Allen are brothers who run a small Michigan roofing company. After September 11th, they volunteered their best roofers to help repair the Pentagon. But half of their factory went unused, and the recession hit them hard. Today, with the help of a government loan, that empty space is being used to manufacture solar shingles that are being sold all across the country. In Robert's words, "We reinvented ourselves."

That's what Americans have done for over 200 years: reinvented ourselves. And to spur on more success stories like the Allen Brothers, we've begun to reinvent our energy policy. We're not just handing out money. We're issuing a challenge. We're telling America's scientists and engineers that if they assemble teams of the best minds in their fields, and focus on the hardest problems in clean energy, we'll fund the Apollo projects of our time. »

L'histoire des frères Allen est destinée à illustrer la pertinence des subventions d'Etat dans le domaine des énergies renouvelables. Si l'histoire présente le cas de deux individus, la mise en récit vise à dégager les enseignements universels que l'on peut tirer de ces destinées singulières. Le caractère généralisable du récit est suggéré par des éléments qui évoquent la topique américaine : une petite entreprise devenue grande, des chefs d'entreprise patriotes (ils ont offert leurs services après le 11 septembre). De plus, la narration débouche sur une citation qui apparaît comme une morale

à portée générale: « *we reinvented ourselves* ». La généralisation est d'ailleurs mise en œuvre en ouverture du paragraphe suivant :

« *That's what Americans have done for over 200 years: reinvented ourselves* ».

Dans le second paragraphe, Obama tire les leçons du récit pour justifier la pertinence de ses choix politiques. Ce passage se caractérise alors par un retour à une dimension plus délibérative. On le voit notamment avec la phrase: « *We're not just handing out money. We're issuing a challenge* ». Il s'agit de répondre à une éventuelle objection des républicains (qui pourraient défendre l'idée que ce n'est pas au gouvernement de déterminer qui est méritant, mais aux lois du marché). La fin de ce paragraphe est marquée par un parallélisme entre l'histoire et le présent comparable à celui que nous avons observé dans l'exemple précédent : « *we'll fund the Apollo projects of our time* ». Ce parallélisme permet de créer la vision d'une société américaine comme une communauté de destin, qui peut se nourrir des réussites passées pour relever les défis du temps.

Ce troisième cas invite à réfléchir sur la relation entre l'épidictique et le délibératif. La justification des orientations politiques semble en effet intimement liée à la mise en place d'une vision déterministe de l'histoire, à la construction d'une concorde autour d'un socle de valeurs qui permet de guider l'action. Une question est alors de savoir si ce savant mélange d'épidictique et de délibératif doit être considérée comme une caractéristique générique du discours de « State of the Union », ou, plus généralement, reliée aux enjeux de la prise de décision en démocratie.

Conclusion

Nous arrivons au terme de notre enquête sur la pertinence de l'exemple pour la délibération. Nous avons vu que, en théorie, si l'on conçoit l'exemple comme une ressource qui permet de conseiller sur l'utile et le nuisible, ce dernier semble devoir prendre la forme d'un argument pragmatique tiré de faits historiques. Nous avons également vu qu'une telle approche de l'exemple est solidaire d'une vision déterministe du monde, dans laquelle il serait possible d'appliquer des leçons de l'histoire à des enjeux contemporains.

Dans le cadre d'une vision indéterministe du monde (c'est-à-dire, dans laquelle on peut douter de la possibilité d'avoir des certitudes sur

l'utile et le nuisible) le statut d'un argument pertinent pour la délibération devient très difficile à concevoir. Nous avons alors envisagé l'utilité de l'exemple non pas dans sa capacité à *expliquer* le monde, mais dans sa capacité à en offrir une représentation qui permette d'envisager la prise de décision en l'absence de certitudes. Pour remplir cette fonction, il ne semble alors pas nécessaire que l'exemple soit tiré de faits réels.

Avec notre étude de cas, nous avons cependant pu récupérer quelque chose de l'intuition d'Aristote sur la relation privilégiée de l'exemple historique à la délibération. Ce dernier permet en effet d'entretenir l'idée d'une communauté de destin et d'action, nécessaire afin de rassembler une majorité de citoyens autour d'un projet politique. La pertinence de l'exemple historique se situe alors dans sa capacité à entrer en résonance avec la perception qu'une société a de son histoire.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

<http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/stateoftheunion/2006/>
(consulté le 30/08/2011)

<http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/01/25/remarks-president-state-union-address> (consulté le 30/08/2011)

Sources secondaires

ARISTOTE, *La Rhétorique*, Paris : Belles Lettres (traduction : Médéric Dufour et André Wartel).

DANBLON, Emmanuelle, 2008, « Fonctions éthiques et discursives de la narration ; un point de vue éclairé par la notion de rationalité discursive », in : PINSART, Marie-Geneviève (dir.), *Narration et identité : De la philosophie à la bioéthique*, Paris : Vrin.

DANBLON, Emmanuelle, 2004, « L'exemple rhétorique : l'usage de la fiction en argumentation », in : Amossy, Ruth & Maingueneau, Dominique (éd.), *Actes du Colloque de Cerisy « Apport de l'analyse*

- du discours : un tournant dans les études littéraires ?* », Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- DANBLON, Emmanuelle, 2009, « The notion of pseudo argument in Perelman's thought », in : *Argumentation*, vol. XXIII, no 3, pp. 351-359.
- HEGEL, G.W.F, 1965, *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris : Plon (trad. Kostas Papaioannou).
- OLBRECHTS-TYTECA, Lucie & PERELMAN, Chaïm, 2008, 1958, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- PERNOT, Laurent, 2000, *La Rhétorique dans l'Antiquité*, Paris: Librairie Générale Française.
- VALERY, Paul, 1966, *Regards sur le monde actuel*, Paris: Gallimard.

L'HISTOIRE PAR L'EXEMPLE ET L'EXEMPLE DE L'HISTOIRE : LES EXEMPLES HISTORIQUES CHEZ POLYBE

Benoît SANS*

Université Libre de Bruxelles, GRAL

Benoit.Sans@ulb.ac.be

Résumé

Dans cet article, je me propose d'étudier la fonction des exemples historiques dans l'œuvre de l'historien grec Polybe (200 – après 120 av. J.-C.). Après avoir rappelé les éléments essentiels de la vie de l'auteur, de son œuvre et de sa réception, je reviendrai brièvement sur les théories rhétoriques de l'exemple. Je montrerai ensuite les principaux aspects de l'utilisation des exemples historiques chez Polybe à partir d'une étude linguistique et textuelle d'un large échantillon réalisé sur les parties conservées des dix-huit premiers livres. Enfin, dans une troisième et dernière phase, je confronterai les résultats de mon enquête avec les réflexions d'Aristote et Quintilien. L'étude permet de rapprocher les exemples historiques de la preuve extrinsèque et soulève des questionnements quant au statut de la preuve en histoire.

Mots-clés

Rhétorique, histoire européenne, exemple, Antiquité, philologie.

Abstract

In this article, my purpose is to study Polybius' use of historical examples. After reminding of the main elements of the author's life, work and reception, I will briefly expose the rhetorical theories about example. Then I will show how Polybius uses historical examples through the *Histories* from a linguistic and textual analyses of a large sample based on the remaining parts of the first eighteen books. Lastly, in the third and latest step, I will compare my results to the Aristotle and Quintilian's theoretical views. Thanks to this study, historical examples can be linked to inartificial proof and the status of the historical proof is questioned.

Keywords

Rhetoric, European history, example, Antiquity, philology.

Polybe (200 – après 120 av. J.-C.) est un auteur au destin peu commun¹. Originaire de Mégalopolis en Achaïe, il fait partie de l'une des

* Benoît SANS est aspirant du F.R.S.-FNRS et membre du Groupe de recherche en Rhétorique et en Argumentation Linguistique. Il termine une thèse sur les rapports entre

familles en vue de la Ligue Achéenne et suit la formation que reçoit tout membre de l'aristocratie de son temps. L'année 169 marque son entrée sur le devant de la scène politique avec son accession à la fonction d'hipparque de la Ligue. Mais en 168, au lendemain de la victoire de Paul Émile sur Persée de Macédoine à la bataille de Pydna, il fait partie des otages Achéens livrés aux Romains. Emmené à Rome, Polybe est rapidement associé au cercle des Scipion. Il est consulté en tant qu'expert et se lie d'amitié avec les membres, en particulier le jeune Scipion Émilien. Il accompagnera ce dernier sur différents théâtres d'opérations militaires (siège de Carthage, siège de Numance) avant d'obtenir l'autorisation de retourner en Grèce, où il finira ses jours. Ces quelques éléments biographiques suffisent à faire de Polybe une source de grande valeur et parfois unique pour certaines périodes mais il est surtout un spectateur privilégié, placé aux premières loges pour assister à l'ascension du pouvoir de Rome. Rappelons ensuite les principaux traits de sa production littéraire. La tradition nous a permis de conserver des fragments plus ou moins larges de l'œuvre majeure de Polybe : les *Histoires*. Ce vaste ensemble devait comporter quarante livres et racontait l'histoire universelle du monde connu de 264 à 144 av. J.-C.². L'objectif affiché de l'œuvre est le suivant : tenter d'expliquer à un public grec comment les Romains sont parvenus à devenir les maîtres du monde dans un délai relativement court³. Il s'agit donc d'analyser la montée en puissance de Rome en tant que phénomène historique. Polybe avait en outre composé un traité de stratégie, une vie de Philopoemen et une monographie relative à la guerre de Numance. Au niveau de la réception, les *Histoires* ont été accueillies différemment en fonction des spécialités. Pour le style, la critique littéraire moderne a eu tôt fait d'emboîter le pas aux Anciens. Décriée dès l'Antiquité, l'écriture de Polybe est claire, mais parfois lourde et monotone, truffée de vocabulaire technique et de tournures artificielles, ce qui lui a valu les qualifications de « style intellectuel » ou « de

histoire et rhétorique dans l'antiquité sous la direction de Ghislaine Viré. Il est l'auteur de diverses publications en philologie classique et en rhétorique.

¹ K. ZIEGLER, Polybios. 1, *RE*, XXI, 1951-1952, col. 1440-1578 ; B. DREYER, Polybios. 2, *DNP*, X, 2001, col. 41-48 ; P. S. DEROW, Polybios. 1, *OCD*³, pp. 1209-1211. Pour un résumé, voir L. CANFORA, 2004, pp. 103-129 ; S. SAÏD, M. TRÉDÉ et A. LE BOULLUEC, 1997 [2004], pp. 391-399 ; P. PÉDECH, 1969, pp. IX-XII.

² Le projet ne devait pas avoir une telle ampleur au départ. Les dates de composition des livres sont difficiles à déterminer (R. WEIL, 1988, p. 185-206).

³ Pol. I, 1-2.

chancellerie »⁴. Polybe est aussi un narrateur intempestif, au ton moralisateur et qui fait volontiers étalage de ses amples connaissances dans des domaines variés. Les Modernes en ont fait une sorte de « sous-Thucydide », qui est « plus apte à ranger les hommes que les mots »⁵. Dans *Recherches sur la langue et le style de Polybe*, J.-A. de Foucault a bien tenté de nuancer ces opinions négatives, mais est aussi contraint d'y souscrire pour une large part⁶. Il en va tout autrement de la qualité de la réflexion historique. Plus qu'un simple récit, les *Histoires* sont aussi la défense d'une méthode, qui a fait l'objet de nombreuses études⁷. Polybe est de loin l'auteur qui a le plus réfléchi sur ce qu'est ou doit être l'histoire en tant que discipline. Il livre le fruit de ses questionnements dans les nombreux excursus théoriques qui jalonnent son œuvre. Ceux-ci permettent de reconstituer sa conception du travail de l'historien, qui semble être exigeante pour l'époque. L'historien doit maîtriser les bases de l'art militaire, de la géographie, de la politique, savoir distinguer le vrai du faux, consulter différentes sources, mais aussi fonder ses observations sur l'expérience personnelle (*autopatheia*). Polybe critique ses prédécesseurs⁸, qu'il cite souvent nommément, avec virulence : il les fustige pour leurs erreurs matérielles, leur partialité, le caractère livresque de leurs connaissances et leurs excès rhétoriques (élans pathétiques, style emporté, discours inventés). Il refuse les histoires partielles pour donner à son lecteur une vision d'ensemble d'un phénomène qui dépasse les limites de la Grèce continentale. S'il lui arrive de commettre des erreurs, si certains concepts, comme la *Tuchè* ou la constitution mixte, intriguent encore les chercheurs, les renseignements fournis par Polybe sont le plus souvent précis et, aussi loin que l'on puisse encore en juger, relativement fiables, notamment au niveau de la chronologie. Certaines réflexions étonnent encore par leur sagacité⁹. En résumé, Polybe est un témoin direct et non-romain d'une période cruciale de l'histoire antique ; il pose un regard neuf et original sur

⁴ J. A. DE FOUCAULT, 1972, p. 294 ; 322.

⁵ L'expression est de Félix Bouchot. Sur les jugements exprimés sur le style de Polybe, voir J. A. DE FOUCAULT, 1972, p. 201-203.

⁶ J. A. DE FOUCAULT, 1972, p. 322-324.

⁷ Citons entre autres : I. DEVROYE et I. KEMP, 1956 ; P. PEDECH, 1961 ; G. A. LEHMANN, 1967 ; K.-E. PETZOLD, 1969 ; K. MEISTER, 1975 ; F. W. WALBANK, 1978 ; K. SACKS, 1981 ; Br. McGING, 2010.

⁸ Le livre XII est entièrement consacré à la critique.

⁹ Citons par exemple l'analyse des funérailles romaines (Pol. VI, 52-55).

son temps, comprend les enjeux historiques et les implications de sa tâche pour laquelle il élabore une méthode rigoureuse. Durant des siècles d'utilisation ininterrompue, grâce aux nombreuses qualités qu'il met lui-même en avant, l'auteur s'est forgé la réputation d'un homme méticuleux, sérieux et impartial. Dans ce cadre général tracé par les études littéraires et historiques, les études rhétoriques apparaissent comme une troisième voie timide et récente, qui vient nuancer l'appréciation des historiens modernes. Les nombreuses digressions méthodologiques, les critiques acerbes des histoires concurrentes avaient peut-être avant tout pour but d'obtenir la faveur du public en donnant l'image d'une grande compétence et en évinçant des adversaires trop fameux¹⁰. En termes aristotéliens, on peut dire que Polybe a l'art de soigner son *ethos*, c'est-à-dire l'image que l'orateur donne de lui-même à travers son discours. La condamnation d'un recours abusif aux techniques rhétoriques ne signifie pas forcément le rejet unilatéral de ces dernières. Polybe n'a peut-être pas respecté ses méthodes aussi rigoureusement qu'il veut nous le faire croire. Diverses études ont tenté de montrer la dimension idéologique des *Histoires*, les inclinations personnelles de l'auteur¹¹, son sens de la polémique¹², du tragique¹³ ou de la perspective¹⁴. L'acquisition de connaissances par l'expérience vécue, irréalisable de façon systématique, peut être comprise comme un appel à l'évidence ou un recours à l'*enargeia*, qui fait revivre au lecteur les événements du passé¹⁵. Chercheur avide de vérité, Polybe est tout autant un maître du crédible et du vraisemblable.

C'est justement sous l'angle rhétorique qu'il me paraît intéressant de se pencher sur la manière dont Polybe se sert de l'exemple, et plus

¹⁰ M. VERCYUSSE, 1990, pp. 17-38.

¹¹ On lui reconnaît une faveur pour les Achéens (cf. A. M. ECKSTEIN, 1990, pp. 45-71) et une certaine malveillance à l'égard des Étoliens, adversaires de la Ligue Achéenne (cf. K. SACKS, 1975, pp. 92-106). Polybe défend Aristainos (cf. A. M. ECKSTEIN, 1987, pp. 140-162), admire Philopoemen, pour lequel il avait écrit une vie sous forme d'éloge, et Philippe dans sa lutte désespérée contre les Romains. Son attitude vis-à-vis du général Q. Flaminius a été longuement discutée (cf. J.-L. FERRARY, 1988, pp. 66).

¹² F. W. WALBANK, 1962, pp. 1-12 ; G. SCHEPPENS, 1990, pp. 39-61.

¹³ F. W. WALBANK, 1938, pp. 55-68.

¹⁴ J. DAVIDSON, 1991, pp. 10-24.

¹⁵ M. ISNARDI, 1955, pp. 102-110 ; G. SCHEPPENS, 1975, pp. 185-200 ; Th. WIEDEMANN, 1990, pp. 289-300.

particulièrement de l'exemple historique. J'ai d'emblée exclu les exemples empruntés à d'autres domaines, comme la nature et l'activité humaine¹⁶, les passages ou citations d'auteurs, mais aussi tous les exemples utilisés dans les discours des personnages, qui ne sont pas assumés directement l'historien-narrateur. Le choix de l'exemple historique, outre le fait qu'il rend l'identification plus aisée et permet de limiter quelque peu la matière, présente aussi plus d'intérêt et d'utilité par rapport aux exemples inventés si l'on en croit Aristote (*Rhét.* II, 20, 1394 a) :

« *Les fables conviennent à la harangue et elles ont cet avantage que s'il est difficile de trouver des faits réellement arrivés qui soient tout pareils, il est plus facile d'imaginer des fables ; (...). Les arguments par les fables sont plus faciles à se procurer ; mais les arguments par les faits historiques sont plus utiles pour la délibération ; car le plus souvent l'avenir ressemble au passé* » (traduction M. Dufour, CUF, 1938 [2002]).

L'exemple historique, parce qu'il puise dans des faits qui se sont réellement produits, est a priori moins susceptible d'être manipulé dans le sens voulu par l'orateur. Il est plus crédible, plus difficile à réfuter et donc plus persuasif. À cela s'ajoute que « l'avenir ressemble souvent au passé » : le *paradeigma* est l'argument privilégié du discours délibératif, où il est un moyen d'introduire de la narration¹⁷ et d'apporter des éléments pour tenter prédire l'utilité future d'une décision¹⁸ ; dans le judiciaire, il fournit des précédents juridiques qui alimentent la jurisprudence et les enthymèmes ; dans l'épidictique, il donne les modèles à suivre ou à éviter. Le succès des exemples historiques ne sera pas démenti par les rhéteurs latins : Cicéron nourrissait abondamment ses discours des pages de l'histoire récente et moins récente¹⁹, recommandait l'étude de l'histoire à l'orateur, tout comme le fera Quintilien. Qu'en est-il chez Polybe ? Il est remarquable, ou plutôt symptomatique d'une approche exclusivement historique des *Histoires*, que les exemples ont rarement fait l'objet d'une attention particulière²⁰, alors

¹⁶ Pour les autres types d'exemples et les *parabolai* empruntées à d'autres domaines, voir J.-A. DE FOUCAULT, 1972, pp. 225-242.

¹⁷ Cf. ARISTOTE, *Rhét.* III, 16, 1417 b 10-15.

¹⁸ Par exemple sur le fait de savoir s'il faut accorder une garde à Denys (ARISTOTE, *Rhét.* I, 2, 1357 b 30-35).

¹⁹ Voir à ce sujet : M. RAMBAUD, 1953.

²⁰ Je n'ai trouvé qu'une seule étude spécifique : M.-R. GUELFUCCI, 1994, pp. 205-218.

qu'ils sont relativement nombreux et qu'ils jouent un rôle majeur dans l'ambition et la dimension persuasive portée par l'œuvre. Tout lecteur un tant soit peu attentif de Polybe sait que l'historien grec a coutume d'éclairer les événements du passé par d'autres faits antérieurs afin de persuader son lecteur de la véracité et de la justesse de son propos. Sans prétendre à l'exhaustivité, j'ai pu relever une soixantaine de cas au cours d'une lecture rapide de ce qu'il reste des dix-huit premiers livres²¹. Au-delà du livre XVIII, les exemples historiques se font plus rares²², sans doute à cause de l'intervention des abrégiateurs d'époque byzantine²³.

Mais le manque d'études spécifiques est sans doute également en partie dû à la difficulté d'identifier des critères clairs permettant de relever des exemples. Il serait vain d'espérer trouver dans le texte de Polybe une formule claire et unique, comme la locution française « par exemple », qui annoncerait systématiquement la présence d'un exemple. Il n'a pas d'équivalent grec précis pour l'expression précitée. Le terme *paradeigma* lui-même et ses synonymes (*upodeigma*, *deigma*) sont relativement rares chez l'historien grec²⁴ et ne servent pas toujours à désigner des exemples²⁵. Il paraît donc plus prudent, mais aussi moins aisé, de privilégier la relation logique ou sémantique qui existe entre l'exemplifiant et l'exemplifié. Pour tenter de cerner cette relation, il semblait naturel de se tourner vers les théories anciennes de la rhétorique. Dans la tradition initiée par Aristote, il existe deux façons de comprendre l'exemple qui coexistent au sein des traités de rhétorique :

²¹ Pol. I, 1-2 ; 63, 4-9 ; 72 ; 80-81 ; 83 ; 88 ; II, 35 ; 62 ; III, 6-7 ; 8-12 ; 20 ; 48, 6-12 ; 62-63 ; 80-81 ; IV, 24 ; 29 ; 31-32 ; 32-33 ; V, 9-12 ; 75 ; 98-99 ; VI, 3, 5-8 ; 52-55 ; 58 ; VII, 11-14 ; VIII, 1 a-b (35-36) ; 3-7 ; 12 ; 15-21 ; IX, 9 ; 10, 12-20 ; 22-26 ; X, 1 ; 2-15 ; 21-24 ; 32-33 ; 36 ; 40, 1-9 ; 43-47 ; XI, 2 ; 8-10 ; 11-14 ; 14-18 ; 25 ; XIII, 2 ; 3-4 ; XV, 15 ; 17 ; 20 ; 33-36 ; XVI, 10 ; 12 ; 14-19 ; 22 a ; 28 ; 32-33 ; XVIII, 12 ; 13-15 ; 28-32 ; 33 ; 35.

²² Pol. XXI, 32 c ; XXII, 18 ; XXIII, 12 ; 14 ; XXIV, 13-14 ; XXVIII, 17 ; XXIX, 6-9 ; 12 ; 17 ; 19 ; 27 ; XXX, 6-9 ; XXXI, 22-30 ; XXXII, 6, 4 ; 11 ; 12 ; XXXVI, 1-2 ; 17, 9 ; XXXVIII, 1-5 ; 7-8 ; XXXIX, 5.

²³ Sur la transmission de l'œuvre de Polybe, voir J. M. MOORE, 1965 ; H. TRÄNKLE, 1977, p. 32-44.

²⁴ D'après le *Thesaurus Linguae Graecae* (TLG) : 16 occurrences de *paradeigma*, 11 occurrences de *upodeigma* et 13 occurrences de *deigma*.

²⁵ Ces termes sont souvent utilisés dans des expressions idiomatiques figées comme « sur le modèle de » ou « faire quelque chose pour l'exemple » qui n'ont qu'un rapport ténu avec l'objet du présent article (ex. : Pol. I, 20, 15 ; 59, 8).

- 1) Selon le Stagirite (*Rhét.* I, 2, 1356 b ; *Top.* I, 12, 105 a), l'exemple est l'équivalent rhétorique de l'induction (*epagôgè*) ; il est donc une forme de raisonnement qui s'oppose à l'enthymème (déductif ou par l'indice) : à partir de plusieurs cas semblables ou appartenant à un même genre, on tente de fonder une règle nouvelle et générale qui rend compte de l'ensemble des cas, ainsi subsumés sous une même notion. Aristote souligne l'accessibilité de l'exemple, censé être plus connu que l'objet auquel il se rapporte. La règle établie grâce à une induction partielle est ensuite disponible pour être appliquée, par déduction cette fois, au cas considéré²⁶. Il existe deux types d'exemples (*Rhét.* II, 20, 1393 a - 1394 a) : les exemples historiques et les exemples fictifs, parmi lesquels on distingue les parallèles²⁷ et les fables. Enfin, Aristote ajoute que l'exemple peut servir d'illustration ou de témoignage (*marturion*) pour une règle qui a déjà été prouvée par un enthymème et qui est donc déjà admise par l'auditoire. La différence entre ces deux utilisations de l'exemple est avant tout, pour le philosophe grec, une question d'ordre et de présentation. On retrouve ici la typologie proposée par Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca²⁸, qui à côté de l'exemple qui permet la généralisation, de l'illustration qui appuie un principe déjà établi, ajoute encore le modèle qui incite à l'imitation.
- 2) L'exemple peut également être envisagé comme une forme de comparaison ou d'analogie (*parabolè, conlatio, similitudo*) : dans ce cas, on passe du semblable au semblable, du particulier au particulier sans énoncer de règle, pour établir un rapport de similitude ou de proportion²⁹. L'exemple est ici à rapprocher du précédent et du

²⁶ Selon l'analyse d'E. Eggs (1994, pp. 45-47), le *paradeigma* se distingue de l'*epagôgè* (induction) en ce qu'il ne se fonde que sur un ou plusieurs cas et qu'il conclut, en passant par le générique, au particulier. J'ai trouvé deux illustrations claires de ce mécanisme chez Polybe : le premier concerne la bataille du Lac Trasimène (III, 80-81) ; le second est utilisé pour l'épisode de la prise de Carthagène (X, 2-5 et suivants). Ce dernier récit, entièrement organisé comme une argumentation par l'exemple, mérite une attention particulière et fait entre autres l'objet de mes recherches actuelles.

²⁷ Je choisis de reprendre ici une suggestion de Pierre Chiron (2007, p. 358, n. 4) pour traduire le terme *parabolè*. La translittération « parabole » proposée par M. Dufour (1938 [2002], p. 104-105) peut porter à confusion.

²⁸ Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958 [2008], § 78-81.

²⁹ Les auteurs du *Traité de l'argumentation* limitent la comparaison à une évaluation réciproque de deux objets qui comprend une idée de mesure sous-jacente. Le raisonnement

raisonnement *a pari* ou *a simili*. Cette seconde orientation, déjà présente chez Aristote, est particulièrement développée chez les Latins, qui traitent conjointement l'*exemplum* et la *similitudo*. Les rhéteurs romains ne semblent toutefois pas d'accord entre eux sur le sens qu'ils donnent à ce dernier terme et les extraits concernés des traités de rhétoriques sont très discutés³⁰ : la *similitudo* peut désigner un procédé de style, la comparaison ou le raisonnement par induction, mais aussi les comparaisons qui au contraire des *exempla*, sont empruntées à d'autres domaines que l'histoire. Les Latins distinguaient les *exempla* ou les *similitudines* d'après la nature et l'étroitesse du lien qui unissait les deux objets confrontés³¹ (*simile*, *dissimile*, *contrarium*) : selon les cas, le rapprochement opéré menait à une conclusion positive ou négative. D'autres critères viennent naturellement à l'esprit : le nombre de membres, le nombre de rapports établis entre le comparé et le comparant, le caractère plus ou moins déterminé de ce dernier.

Le problème de l'interprétation logique de l'exemple semble lié à celui de l'induction elle-même³². Les deux compréhensions de l'exemple correspondraient alors à deux processus de création et de mobilisation du savoir, ou à deux stades de rationalité, que sont l'invention et la justification. Au-delà de la phase de découverte qui fonde la règle, celle-ci pourra être implicite pour des raisons de pertinence et de pragmatique³³ : elle ne sera exprimée que pour servir de justification. E. Danblon propose de neutraliser l'opposition du général et du particulier en rapprochant le *paradeigma* de l'indice (*tekmerion*) pour en faire la base de raisonnements abductifs : par sa valeur exemplaire, le *paradeigma* donne un accès direct au

par analogie est quant à lui regroupé avec l'argumentation par l'exemple dans les liaisons qui fondent la structure du réel.

³⁰ Sur cette question, on lira avec profit l'étude de M. P. Schittko (2003). Voir également R. VOLKMANN, 1885² [1963], pp. 233-239 ; J. MARTIN, 1974, pp. 119-124 ; H. LAUSBERG, 1998, § 410-426.

³¹ CICERON, *De Inv.* I, 46 ; QUINTILIEN V, 11, 6-8.

³² Sur cette question, voir E. DANBLON, 2002, pp. 7-56.

³³ Voir E. DANBLON, 2002, pp. 16 ; 20-23 ; 33 ; 70-71. L'idée selon laquelle il y a toujours une règle implicite dans une argumentation du particulier au particulier est également exprimée par Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1958 [2008], p. 474).

général via le particulier³⁴. Il ne m'appartient pas de trancher ici entre plusieurs interprétations persistantes et fécondes. Celles-ci ne constituent peut-être que des points de repère plus ou moins stables dans l'horizon rhétorique et ne représentent que des orientations globales qui, comme nous allons le voir, sont loin d'épuiser toute la dimension persuasive de l'exemple, même au niveau du raisonnement (*logos*) et des stratégies argumentatives. Je n'ai privilégié aucune de ces pistes dans l'analyse des exemples historiques issus des *Histoires* de Polybe. Les deux grandes utilisations de l'exemple sont bien présentes au sein du corpus polybien³⁵, sans qu'il soit vraiment possible de faire une distinction claire et de déceler une préférence. Dans les lignes qui suivent, je tenterai de faire la somme de mes observations en dégagant de grandes tendances ; je reviendrai ensuite aux théories anciennes de la rhétorique pour tenter de les interpréter.

On constate tout d'abord que, dans le corpus polybien, l'argumentation par l'exemple intervient toujours dans les digressions théoriques ou méthodologiques évoquées plus haut et qui ont le plus souvent un caractère polémique. Ce sont sans doute les parties de l'œuvre de Polybe où la dimension rhétorique est la plus prégnante. Qu'il désigne nommément son adversaire ou qu'il cherche à combattre implicitement une certaine tradition³⁶, Polybe aime endosser le rôle d'opposant ou d'« outsider » dans son domaine³⁷, en assumant la charge de la preuve. C'est là un des aspects majeurs des *Histoires*. On comprend d'emblée que l'exemple acquiert alors un rôle non négligeable si l'on se rappelle la notion d'inertie du *Traité de l'argumentation*³⁸ ou la distinction entre *paradeigma kata logon* et *para logon* dans la *Rhétorique à Alexandre*³⁹ : l'exemple, ou plutôt le contre-exemple, peut servir à heurter le bon sens, à remettre en question une liaison ou une opinion établie pour en construire une autre.

³⁴ E. DANBLON, 2002, pp. 194-197.

³⁵ Pour la comparaison, voir notamment : Pol. I, 1-2 ; 63, 4-9 ; IX, 9 ; X, 1 ; pour l'induction, voir notamment Pol. VII, 14 ; IX, 22-26.

³⁶ Dans son récit de la prise de Carthagène, Polybe (X, 2-5 et suivants) s'oppose radicalement à l'idée que Scipion aurait bénéficié d'une faveur divine.

³⁷ Polybe prétend dénoncer les erreurs (ex. : X, 2, 3) ou les mensonges de ses prédécesseurs (ex. : III, 48, 5), et affirme que ceux qui ne souscrivent pas à ces analyses sont des insensés (ex. : X, 5, 8 ; XVIII, 28, 5).

³⁸ Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958 [2008], pp. 471 ; 474.

³⁹ [ARISTOTE], *Rhét. à Alex.*, 8, 1429 a-b.

On peut ensuite se demander vers quel type de conclusions tendent les développements qui s'appuient sur des exemples historiques. Les trois colorations génériques définies par Aristote sont représentées dans les *Histoires* et font partie de la manière dont l'auteur conçoit son œuvre. On trouve tout d'abord les conclusions de type judiciaire ou épistémique, qui visent à établir un savoir ou un fait, à identifier la cause ou le responsable véritable des événements. On sait que Polybe est très attentif à la recherche des causes, dont il distingue plusieurs types dans un système plus élaboré que celui de ses prédécesseurs⁴⁰. Ainsi, c'est grâce à des exemples qu'il distingue la cause, le prétexte et le début d'une guerre (III, 6-7 ; XXII, 18). Il applique ensuite ces distinctions à la deuxième guerre punique pour critiquer l'historien Fabius Pictor et avance alors un nouvel exemple : la véritable cause de la guerre est l'amertume que conservait Hamilcar à l'issue du premier conflit comme le montre l'anecdote du serment d'Hannibal (III, 8-12). Il s'agit le plus souvent de réflexions d'ordre stratégique, de définitions ou de tentatives pour cerner la nature d'un événement ou d'un personnage : Hannibal savait ce qu'il faisait en traversant les Alpes puisque les Gaulois l'avaient fait avant lui (III, 48, 6-12), la bataille de Mantinée sert à mettre en évidence des principes sur la manière d'obtenir la victoire (XI, 11-14 ; 14-18), la bataille de Cynoséphales montre la supériorité de la tactique romaine sur la phalange grecque (XVIII, 28-32). Pour tenter de disculper Flamininus, accusé de corruption, Polybe (XVIII, 35) cite des exemples de contemporains romains, dont l'honnêteté est au-dessus de tout soupçon. Il insiste sur l'importance de la préparation avant d'entreprendre une opération militaire et énumère quelques cas d'échecs cuisants (IX, 12-20). Il s'interroge sur la cruauté et la cupidité d'Hannibal (IX, 22-26), sur la relation entre Philippe et ses conseillers (IV, 25 ; V, 9-12 ; VII, 11-14), sur la définition du traître (XVIII, 13-15) et sur ceux qui méritent ce titre peu enviable.

La dimension moralisante, qui tend vers l'éloge ou le blâme, autrement dit l'épidictique, est affirmée ouvertement dans les *Histoires* (III, 4 ; X, 21). Dans *Moral Vision in the Histories of Polybius* (1995), A. M. Eckstein a montré que l'œuvre de Polybe véhicule un système de valeurs de type aristocratique et que l'auteur construit son *ethos* dans la présentation qu'il offre des événements et des personnages. À plusieurs reprises (V, 97-98 ; VIII, 1 a-b ; X, 32), l'historien grec blâme les généraux qui ont entamé des

⁴⁰ Cf. P. PEDECH, 1961, pp. 54-98.

opérations de manière inconsidérée ou qui sont trop facilement tombés dans un piège. C'est aussi dans ce cadre que Polybe propose des modèles ou des anti-modèles. Il loue Philopoemen pour son commandement et son auto-discipline (X, 21-24 ; XI, 8-10) ; Hasdrubal pour sa vaillance (XI, 2) ; Flaminius pour son habileté politique (XVIII, 12) ; Scipion et Hannibal pour leur intelligence militaire. Philippe a la particularité de rassembler éloge et blâme⁴¹ : il est vivement critiqué pour son attitude à l'égard des Étoliens et des Messéniens (V, 9-12 ; VII, 11-14), mais admiré pour sa ténacité face aux Romains (XVI, 28, XVIII, 33). Le commentaire épideictique peut également porter sur une communauté entière : l'historien reproche leur lâcheté aux Messéniens qui préfèrent une paix honteuse plutôt que d'entrer en guerre (IV, 31-32) ; il loue la résistance des habitants de Gaza (XVI, 22a) et la détermination des Abydédiens pour le suicide collectif (XVI, 32-33).

On peut aussi considérer que modèles et anti-modèles sont parfois construits sur le mode implicite. Durant l'espace d'une action ou d'un épisode, un personnage particulier incarne une notion, une valeur positive ou négative, sans qu'il soit nécessaire de définir celle-ci. Ainsi, lorsque Scipion décline la captive qui lui est offerte par ses soldats après le sac de Carthagène (X, 19) ou refuse le titre de roi que lui décernent les tribus espagnoles après la bataille de Baecula (X, 40, 1-9), il fait preuve et exemplifie à la fois la loyauté ou la constance. Différents acteurs du récit peuvent aussi être des exemples des conséquences néfastes qu'entraînent l'abus de boisson et les autres turpitudes qui l'accompagnent⁴². Toutefois, ce mode de livraison de l'exemple – s'il s'agit toujours d'exemples – dépasse les limites de notre enquête et peut-être les intentions de l'auteur. Je noterai simplement que dans ces cas-là, les exemples n'ont pas pour but de fonder ou de remettre en cause des valeurs : les valeurs sont concrétisées par les faits historiques.

Il reste la fonction sociale et délibérative des *Histoires*. Polybe revendique l'intérêt de son œuvre pour ses lecteurs et son utilité pratique

⁴¹ Polybe (XVI, 28) est conscient de cette incompatibilité apparente : il scinde les aspects de la personnalité de Philippe et les moments de sa vie. Selon lui, il arrive qu'on décerne des éloges et des blâmes aux mêmes personnages car le comportement des hommes peut changer en bien ou en mal en fonction des circonstances. C'est en définitive ce principe qu'incarne Philippe.

⁴² A. M. ECKSTEIN, 1995, pp. 285-289.

(ex. : VII, 11, 2). Il s'adresse plus particulièrement aux futurs généraux ou chefs d'états qui doivent tirer les leçons du passé pour pouvoir les appliquer au présent et à l'avenir. L'historiographie est alors conçue comme une sorte de manuel qui permet d'anticiper la tournure d'évènements similaires à ceux qui se sont déjà produits et de prendre les bonnes décisions. Cet aspect particulier, que l'on considère parfois comme une des composantes de l'« histoire pragmatique »⁴³, est une autre des grandes spécificités de l'œuvre⁴⁴. Il n'est donc guère étonnant que certaines sections qui mettent en jeu des exemples historiques tendent à établir ou à vérifier par les faits de véritables maximes politiques ou règles de conduite. Durant la guerre des mercenaires, les Carthaginois font les frais de leur politique répressive et à court terme (I, 72) et commettent la même erreur en Espagne (X, 36). Hiéron de Sicile fait preuve de sagesse en portant secours aux Carthaginois afin de maintenir un certain équilibre des forces dans le conflit qui les oppose aux Romains (I, 83). Polybe prodigue ses conseils avisés : il recommande de s'allier face à l'adversité (IV, 18), de ne pas déposséder les vaincus de leurs biens (IX, 10), d'accorder sa confiance avec circonspection (VIII, 1 a-b ; 21, 10). Il rappelle maintes fois que les hommes sont faciles à duper ou prompts à la trahison (IV, 29 ; V, 75 ; XVIII, 13-15).

Les frontières entre les styles génériques ne sont pas toujours très claires. Il arrive souvent qu'elles soient entremêlées ou hiérarchisées selon une dynamique propre : l'établissement du fait et de ses causes, qui constitue le plus souvent le point de départ, peut déboucher sur un éloge ou un blâme qui lui-même peut inviter à imiter ou à éviter un certain comportement ; chaque étape de la réflexion peut mobiliser des exemples. L'erreur de Fabius Pictor (III, 8-9), mentionnée plus haut, doit inciter le lecteur à ne pas se fier à l'autorité d'un auteur ; l'épisode du serment d'Hannibal (III, 10-12), qui tend à prouver la responsabilité d'Hamilcar dans le déclenchement de la deuxième guerre punique, doit aussi pousser les décideurs à s'interroger sur les raisons qui animent ceux qui veulent conclure une alliance ou un traité de paix. Après avoir déterminé les caractères opposés de Démétrios et d'Aratos, conseillers de Philippe, et leur influence respective sur le souverain macédonien, Polybe (VII, 14) recommande aux jeunes rois de choisir leur entourage avec soin.

⁴³ Sur cette notion, voir notamment P. PÉDECH, 1961, p. 21-32.

⁴⁴ C'est à cette dimension qu'est plus précisément consacré l'article de M.-R. Guelfucci (1994).

Au-delà du contexte général, du type de raisonnement appliqué et des distinctions de genre, il convient à présent de s'interroger sur l'organisation textuelle des passages où interviennent les exemples : comment sont-ils insérés dans la discussion ? Comment sont-ils annoncés ? Comment les différentes parties du raisonnement sont-elles agencées ? Sur la base des exemples relevés, on peut cerner une structure récurrente qui comporte plusieurs éléments facultatifs⁴⁵.

1°) Lorsqu'elle est exprimée, la règle⁴⁶ apparaît avant ou après un évènement commenté par l'historien, parfois enchâssée au milieu du récit. Il n'est pas rare qu'elle suive immédiatement l'évènement dont traite Polybe sur le moment, qui revêt ainsi directement une valeur exemplaire (ex. : I, 72 ; 80-81 ; 88 ; IX, 10 ; XIII, 2). La règle est généralement introduite par *outôs* (ainsi), *gar* (car, en effet), *têlikoutos*, *toioutos* (tel). Polybe utilise parfois des exclamations ou des questions rhétoriques (ex. : VIII, 3-7). Le principe ainsi mis en évidence est éventuellement accompagné d'un raisonnement théorique (*logos*, (*sul*)*logismos*) qui s'oppose aux exemples (III, 8-12 ; VI, 3, 8). Cette dernière remarque est révélatrice d'une tendance plus large dans l'utilisation des exemples. Quelle que soit la place qu'occupe l'exemple dans le texte par rapport à la règle, celle-ci est le plus souvent considérée comme incontestable et préexistante à l'exemple (ex.: IX, 12). Autrement dit, même si l'on peut toujours penser que les exemples fournis sont à la base d'un raisonnement inductif ou abductif mené par l'historien, l'exemple n'est pas donné comme tel : selon la typologie du *Traité de l'argumentation*, il est une illustration d'un principe déjà admis. Polybe a l'habitude de présenter son propos comme évident ou facile à comprendre⁴⁷. Il anticipe souvent le contenu d'un chapitre par une annonce, qui peut prendre la forme d'une vérité générale. Le développement qui suit sert alors de justification⁴⁸.

⁴⁵ Je complète ici les observations de M.-R. Guelfucci (1994).

⁴⁶ Le terme « règle » est à entendre au sens donné par Fr. Goyet (2009) : il s'agit de régularités mises à jour par induction. Il n'est donc pas exclu que d'autres règles opposées coexistent. Dès lors, on ne s'étonnera plus que Polybe puisse tantôt invoquer l'intervention de la *Tychè* dans un cas et pas dans l'autre, qu'une règle construite sur la base d'exemples soit contredite par d'autres qui invitent à fonder une règle différente (Ex. : VIII, 1 a-b; XVI, 28)

⁴⁷ Voir par exemple Pol. IX, 12, 4.

⁴⁸ Voir par exemple Pol. VIII, 24 ; XIII, 6 ; XV, 17.

2°) L'exemple est annoncé par une formule-type et désigné par certains termes : *paradeigma*⁴⁹, *upodeigma*, *deigma*, *praxis* (action, exploit), *sumbainon*, *sumban* (événement), *gegonos* (l'évènement), *marturia* (témoignage) ; on trouve aussi des expressions comme *délon d'estai ek toutôn* (« il sera clair d'après ceci »), *o kai tote sunebê genesthai peri* (« c'est ce qu'il arriva dans le cas de »). L'exemple reçoit souvent des qualificatifs comme *emphanes* (manifeste), *enarges* (frappant), *ikanon* (suffisant), parfois mis au comparatif ou au superlatif. En outre, Polybe affirme souvent l'existence de plusieurs exemples susceptibles de vérifier une même conclusion.

3°) L'exemple lui-même prend la forme d'une narration introduite par *gar* (car, en effet).

4°) Le ou les exemples rapportés sont généralement suivis d'une conclusion construite à partir de ce qui précède : elle est introduite par *dio* (ainsi, c'est pourquoi) ou par *oun* (donc). Il s'agit d'une reformulation du principe de départ, mais on observe parfois un changement d'orientation générique, notamment en faveur d'une conclusion délibérative.

5°) Le retour au récit principal est généralement marqué par *ou mên alla* (cependant, néanmoins), *plên*, *toigaroun*, *goun* (donc).

Pour finir, on peut se demander pourquoi l'historien utilise des exemples et ce qu'ils offrent à son propos. Pour Polybe, l'exemple historique est censé apporter de la *pistis*, c'est-à-dire du crédit ou de la persuasion, ou plus simplement une preuve. L'exemple semble parfois confondu avec elle : en VI, 54, 6, l'histoire d'Horatius Coclès, bien connue des mythisants⁵⁰, est fournie à titre d'exemple et de preuve (*upodeigmatos kai pisteôs eneken*) de ce que la jeunesse romaine, stimulée par la glorification des ancêtres, aspire sans cesse à acquérir une semblable renommée⁵¹. Mais ce sont aussi les faits eux-mêmes qui sont censés apporter des preuves⁵². En XVIII, 28, 8, la fin de la deuxième guerre punique *témoigne* en premier lieu (*marturei*) de ce que les victoires carthaginoises furent remportées grâce aux qualités d'Hannibal et non à

⁴⁹ Ce terme peut également désigner des exemples non historiques (ex. : Pol. X, 47 : exemple de la lecture).

⁵⁰ Cf. G. DUMÉZIL, 1948 ; J. POU CET, 1985.

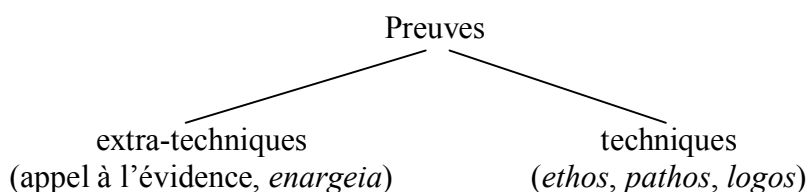
⁵¹ Pour d'autres exemples voir Pol. III, 10, 7 ; IV, 33, 1 ; 7.

⁵² Pour d'autres exemples, voir Pol. VI, 58, 1 ; VII, 13, 2 ; VIII, 3, 3.

cause la supériorité de leur équipement, car dès que les Romains eurent à leur tête un général aussi compétent qu'Hannibal, la victoire leur revint sans attendre. L'usage de l'exemple historique chez l'historien grec correspond parfaitement à la définition de l'*exemplum* donnée par Quintilien (V, 11, 6) :

... *quod proprie uocamus exemplum, id est rei gestae aut ut gestae utilis ad persuadendum id, quod intenderis, commemoratio* : « ce que nous appelons proprement 'exemple', c'est le rappel d'un fait historique ou prétendu tel, pour persuader de ce que l'on a en vue » (traduction personnelle).

Ce dernier point nous renvoie directement à la théorie des preuves (*pisteis*) proposée par Aristote (*Rhét.*, I, 2, 1355 b 35 - 1357 b 40) :



Où peut-on situer l'exemple dans cette répartition des preuves ? Il faut se garder de mettre trop vite l'exemple du côté des preuves techniques en tant que mécanisme de raisonnement ou en tant qu'argument typique du genre délibératif. Quintilien ouvre son chapitre consacré à l'exemple de la manière suivante :

Tertium genus, ex iis quae extrinsecus adducuntur in causam, Graeci uocant παραδείγμα, quo nomine et generaliter usi sunt in omni similibus adpositione et specialiter in iis, quae rerum gestarum auctoritate nituntur : « Le troisième genre, d'où l'on tire des éléments extrinsèques pour la cause, les Grecs l'appellent *paradeigma*, terme qu'ils emploient de manière générale pour toute forme de rapprochement de semblables et spécialement pour ceux qui reposent sur l'autorité de faits historiques » (traduction personnelle).

On relève tout d'abord, en accord avec ce qui précède, un indice du succès de l'exemple historique à travers la spécialisation du terme

paradeigma : pour Quintilien, l'exemple est avant tout un exemple historique. Les *res gestae* citées apportent avec elles l'autorité des faits et des personnes qui les ont accomplis⁵³. D'un point de vue logique, l'exemple est ici le rapprochement de choses semblables, mais ce qui mérite le plus d'attention est le statut ou l'origine donnée à au moins l'un de ces objets : *ex iis quae extrinsecus adducuntur in causam*. Conformément à l'étymologie du mot, l'exemple est au départ un élément extérieur au discours, une sorte de « déjà-là » dans lequel l'orateur vient puiser un argument pour nourrir la cause qu'il défend⁵⁴. Cette réflexion place l'exemple du côté des preuves extra-techniques, des documents ou des témoignages, dont le caractère tangible ou évident ne peut être contesté. Cependant, ces preuves ne sont rien sans l'interprétation et l'utilisation que va en faire l'orateur. L'exemple a donc un statut paradoxal au regard de la théorie des preuves : il est un élément de la réalité extérieure, un événement ou un vécu commun⁵⁵, mais il dépend de l'art et de la manipulation de l'orateur d'en faire un argument pertinent pour sa cause. Nous proposons de conserver cette ambiguïté et de considérer les deux facettes de l'exemple comme des propriétés distinctes que l'orateur pourra mobiliser, mais qui restent liées sur une sorte de continuum : selon les cas, l'orateur peut faire valoir l'exemple comme une donnée factuelle ou le travailler davantage pour l'insérer dans des stratégies argumentatives plus complexes, visant, par exemple, à susciter l'émotion⁵⁶. Cette distinction va nous permettre de rassembler les observations faites à partir des *Histoires* de Polybe. Divers indices nous montrent la voie : pas de coloration générique particulière des exemples, questions rhétoriques ou exclamations, tendance à l'illustration, forme narrative, exemples désignés par *praxis*, *gegonos* ou *marturia*, présence du terme *deigma*, sans préfixe, qui évoque une perception plus directe que *paradeigma*, adjectifs qualificatifs dénotant la clarté, ... Ce que Polybe cherche dans l'exemple, c'est l'évidence de la preuve extra-technique, qui en contexte polémique rend sa parole indiscutable, car l'évidence n'est pas soumise au critère

⁵³ Cette dimension apparaît également dans la définition de Cicéron (*De inv.* I, 49) et dans la *Rhétorique à Herennius* (IV, 62).

⁵⁴ Cf. E. DANBLON, 2002, p. 69.

⁵⁵ Quintilien définit l'exemple comme une *commemoratio*, c'est-à-dire un effort collectif d'appel à la mémoire. Mémoire, imagination et évidence se trouvent étroitement liés dans le concept d'*enargeia*.

⁵⁶ C'est par exemple le cas dans les discours de Cicéron (cf. J.-M. DAVID, 1980, pp. 67-86).

d'argumentabilité⁵⁷. Mais il ne faut pas être dupe de cette présentation de l'exemple : celui-ci est utilisé en tant que preuve extra-technique, mais n'en est pas vraiment une. L'exemple historique s'insère dans une discussion, sert un point de vue particulier et fait souvent l'objet d'un façonnement soigné par la narration pour être univoque. Il vise donc plutôt à donner un *effet d'évidence* au discours⁵⁸, ce que les Anciens appelaient *enargeia*⁵⁹. Mais il ne faut non plus perdre de vue l'autre dimension de l'exemple. Certes, Polybe ne semble pas vraiment chercher à construire une stratégie argumentative particulière, si ce n'est la réfutation, au moyen des exemples historiques, ni à susciter des émotions fortes (sauf peut-être dans les cas d'éloge et de blâme) : la preuve est avant tout livrée de manière brute et est censée parler d'elle-même. Mais à force de citer à propos les événements du passé, à force de parcourir l'histoire pour en dégager des régularités, Polybe se donne l'image d'un sage, d'un prudent omniscient ou d'un témoin privilégié⁶⁰. Selon E. Danblon, l'auditoire peut en effet dénier la valeur exemplaire de l'exemple, c'est-à-dire sa capacité à refléter le général à travers le particulier, mais aussi refuser à l'orateur son statut de témoin privilégié, la compétence qui l'autorise à mobiliser dans le débat des éléments issus de la mémoire collective en tant qu'exemples⁶¹. Inversement, citer des exemples appropriés et montrer les constantes de l'histoire permet à Polybe de renforcer sa crédibilité en tant qu'historien sérieux et

⁵⁷ E. DANBLON, 2002, pp. 37-54.

⁵⁸ Un cas tout à fait singulier mérite d'être mentionné ici et semble témoigner de cette propriété de l'exemple. Polybe (III, 62-63) rapporte que peu avant la bataille du Tessin, Hannibal encouragea ses troupes en les forçant à assister à un combat à mort entre deux prisonniers tirés au sort. L'historien insiste sur le fait que les captifs restant et les soldats ressentiaient autant de joie ou de pitié pour le vainqueur que pour le mort, car celui-ci avait été délivré des souffrances qu'il subissait. Hannibal s'appuya sur ce spectacle pour soutenir dans sa harangue que, dans les combats à venir, il valait mieux vaincre ou mourir que de tomber aux mains de l'ennemi, qui n'épargnera aucune peine à ceux qui tomberaient entre ses mains. Polybe écrit que la majorité de l'assistance approuva le *paradeigma* et les paroles du chef carthaginois.

⁵⁹ Sur cette notion, voir E. DANBLON, 2002, pp. 48-49 ; 186. Voir également C. GINZBURG, 2010, pp. 23-60.

⁶⁰ En XXXI, 22-30, Polybe décrit le caractère du jeune Scipion Émilien en relatant des événements auxquels il a lui-même participé ou assisté lorsqu'il était otage à Rome.

⁶¹ E. DANBLON, 2002, pp. 197-199 ; Ch. PERELMAN et L. OLBRECHTS-TYTECA, 1958 [2008], pp. 475-480.

perspicace, c'est-à-dire son *ethos*. En fin de compte, l'utilisation de l'exemple chez Polybe est *doublement* rhétorique.

En guise de conclusion, je voudrais simplement aborder deux réflexions que soulève cette enquête sur les exemples historiques chez Polybe.

La première, de nature épistémologique, porte sur le statut de la preuve et de la vérité historique dans l'historiographie antique et même au-delà. Il n'est guère étonnant que l'historien cherche à s'appuyer sur des preuves extra-techniques qui bénéficient de la prédilection dans le discours scientifique⁶². Cependant, l'ambiguïté de l'exemple au niveau rhétorique nous fait prendre conscience du caractère problématique de l'utilisation de ces preuves extra-techniques en tant qu'exemples : l'ambiguïté est alors transférée au niveau historique. On a vu qu'à travers les exemples historiques, Polybe cherche des preuves susceptibles de conforter une certaine thèse et au-delà, l'évidence des faits eux-mêmes : l'historien fait comme si les événements parlaient d'eux-mêmes en sa faveur. Cette méthode, à la fois historique et rhétorique, pose question en termes de validité et quant à la nature du savoir qui est ainsi produit.

La seconde remarque se situe dans le prolongement de la première, mais au niveau du texte. Chez Polybe, l'exemple historique se donne comme une narration, ce qui confirme son rôle de *paradeigma* au sens d'E. Danblon⁶³ :

« *Le paradeigma, cet enchâssement de narration dans l'argumentation, a pour particularité de n'être ni la simple occurrence d'un événement isolé, ni une règle générale qui subsumerait un ensemble de faits. Il est, au-delà de cette dichotomie réductrice, un paradigme. Au plan logique, il n'est ni particulier, ni général, mais exemplaire. Au plan de la représentation, il n'est ni un hapax totalement isolé, ni un événement banalement stéréotypé : il est une péripétie – une peripeteia –, quelque chose qui advient, une curiosité, à laquelle la raison discursive se doit de donner du sens. C'est dans cette exemplarité qui dépasse l'opposition du*

⁶² On lira à ce propos la réflexion proposée par V. Ferry (2011) à partir des travaux de l'historienne Arlette Farge.

⁶³ E. DANBLON, 2008, p. 10.

singulier et de l'universel que l'on trouve peut-être le lien le plus puissant entre narration et argumentation ».

Dans le discours de Polybe, la narration de l'exemple, introduite par la particule *gar*, intervient comme la justification d'un énoncé toujours polémique, qui affirme la capacité de l'exemple narré à servir de preuve pour une thèse particulière. Le récit, via l'exemple, sert donc de preuve ou de donnée (au sens S. E. Toulmin), et on ne s'étonnera donc pas que l'ambiguïté de l'exemple se retrouve également au niveau du récit⁶⁴. Cette attitude est typiquement rhétorique et l'on retrouve ici, à un niveau micro-structurel, les ingrédients essentiels et étroitement liés de tout discours : la *narratio* et la *confirmatio*, où l'on tire des arguments à partir de la première.

Comme le suggère ci-dessus E. Danblon, la thématique de l'exemple s'insère dans une réflexion plus vaste, celle des rapports entre argumentation et narration. Mais cela est une toute autre histoire...

BIBLIOGRAPHIE

- CANCIK, H.; SCHEINDER H.; et al., 1996-, *Der Neue Pauly. Enzyklopädie der Antik (DNP)*, Stuttgart –Weimar: J. B. Metzler.
- CANFORA, L., 1986, *Storia della letteratura greca*, Rome-Bari, = 2004, *Histoire de la littérature grecque*. Traduit de l'italien par M. Raiola et L.-G. Sanchi, vol. 2, Paris: Editions Desjonquères.
- CHIRON, P., 2007, *Aristote, Rhétorique*. Introduction, traduction, bibliographie et index par P. Ch., Paris: Flammarion.
- DANBLON, E., 2002, *Rhétorique et rationalité. Essai sur l'émergence de la critique et de la persuasion*, Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- DANBLON, E.; et al. , 2008, *Argumentation et narration*, Bruxelles: Université libre de Bruxelles.
- DAVID, J.-M., 1980, « *Maiorum exempla sequi: l'exemplum historique dans les discours judiciaires de Cicéron* », in: *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, 92, 1, pp. 67-86.

⁶⁴ ARISTOTE, *Rhét.* III, 16, 1416 b 16-25.

- DAVIDSON, J., 1991, "The Gaze of Polybius *Histories*", in: *JRS*, 81, pp. 10-24.
- DE FOUCAULT, J. A., 1972, *Recherches sur la langue et le style de Polybe*, Paris: Les Belles Lettres.
- DEVROYE, I.; KEMP, I., 1956, *Over de historische methode van Polybios*, Bruxelles: Paleis der Academien.
- DUFOUR, M., 1938 [2002], *Aristote. Rhétorique*. T. 2, Livre II. Texte établi et traduit par M. D., Paris: Les Belles Lettres, CUF.
- DUMEZIL, G., 1948, *Mitra-Varuna: essai sur deux représentations indo-européennes de la souveraineté*, Paris: PUF.
- ECKSTEIN, A. M., 1987, "Polybius, Aristaenus and the Fragment *On Traitors*", in: *CQ*, 37, pp. 140-162.
- ECKSTEIN, A. M., 1990, "Polybius, the Achaeans and the *Freedom of the Greeks*", in: *GRBS*, 31, pp. 45-71.
- ECKSTEIN, A. M., 1995, *Moral Vision in the Histories of Polybius*, Berkeley - Los Angeles - Londres: University of California Press.
- EGGS, E., 1994, *Grammaire du discours argumentatif*, Paris: Editions Kimé.
- FERRARY, J.-L., 1988, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Rome: Ecole française de Rome.
- FERRY, V., 2011, « Le paradoxe de la preuve en Histoire: une approche rhétorique de l'écriture d'Arlette Farge », in: *Mots, les langages du politique*, 1/2011 (n° 95), p. 119-135.
- GINZBURG, C., 2010, *Le fil et les traces. Vrai faux fictif*, Paris: Seuil.
- GOYET, Fr., 2009, *Les audaces de la prudence. Littérature et politique aux XVI^e et XVIII^e siècles*, Paris: Classiques Garnier.
- GUELFUCCI, M.-R., 1994, « Rhétorique et mise en valeur de l'exemple historique chez Polybe; emplois de la maxime », in: *La Rhétorique grecque. Actes du colloque « Octave Navarre »*, troisième colloque international sur la pensée antique organisé par le CRHI, les 17, 18 et 19 décembre 1992 à la Faculté de Nice, Nice-Paris, pp. 205-218.
- HORNBLOWER, S.; SPAWFORTH, A.; et al., 1996³, *The Oxford Classical Dictionary (OCD³)*, Oxford: O.U.P.

- ISNARDI, M., 1955, « Technê e êthos nella metodologia storiografica di Polibio », in: *SCO*, 3, pp. 102-110.
- LAUSBERG, H., 1960, *Handbuch der literarischen Rhetorik. Eine Grundlegung der Literaturwissenschaft*, 2 vol., Munich = 1998, *Handbook of Literary Rhetoric. A Foundation for Literary Study*. Translated by M. T. Bliss, A. Jansen and D. E. Orton, Leiden-Boston-Cologne: Brill.
- LEHMANN, G. A., 1967, *Untersuchungen zur historischen Glaubwürdigkeit des Polybios*, Münster: Aschendorff.
- MARTIN, J., 1974, *Antike Rhetorik. Technik und Methode*, Munich: Beck.
- McGING, Br., 2010, *Polybius's Histories*, Oxford: Oxford University Press.
- MEISTER, K., 1975, *Historische Kritik bei Polybios*, Wiesbaden: Steiner.
- MOORE, J. M., 1965, *The Manuscript Tradition of Polybius*, Cambridge: Cambridge University Press.
- PÉDECH, P., 1961, *La méthode historique de Polybe*, Paris: Les Belles Lettres.
- PÉDECH, P., 1969, *Polybe. Histoires*. Livre I. Texte établi et traduit par P. D., Paris: Les Belles Lettres, CUF.
- PERELMAN, Ch.; OLBRECHTS-TYTECA, L., 1958 [2008], *Traité de l'argumentation*, Bruxelles.
- PETZOLD, K.-E., 1969, *Studien zur Methode des Polybios*, Munich.
- POUCET, J., 1985, *Les origines de Rome: tradition et histoire*, Bruxelles: Publications de l'Université Saint-Louis.
- RAMBAUD, M., 1953, *Cicéron et l'histoire romaine*, Paris: Les Belles Lettres.
- SACKS, K., 1975, "Polybius' Other View of Aetolia", in: *JHS* 95, pp. 92-106.
- SACKS, K., 1981, *Polybius on the Writing of History*, Berkeley - Los Angeles: University of California Press.
- SAID, S.; TREDE, M.; LE BOULLUEC, A., 1997 [2004], *Histoire de la littérature grecque*, Paris: PUF.
- SCHEPPENS, G., 1975, "Emphasis und Enargeia in Polybios' Geschichtstheorie", in: *RSA* 5, pp. 185-200.
- SCHEPPENS, G., 1990, "Polemic and Methodology in Polybius' Book XII", in: *Purposes of History*, Studies in Greek Historiography from 4th to 2nd Centuries B.C. Proceedings of the

- International Colloquium, Leuven, 24-26 May 1988, Louvain, pp. 39-61.
- SCHITTKO, M. P., 2003, *Analogien als Argumentationstyp. Vom Paradeigma zur Similitudo*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht.
- TRÄNKLE, H., 1977, *Livius und Polybius*, Bâle – Stuttgart: Schwabe.
- VERCRYUSSE, M., 1990, « À la recherche du mensonge et de la vérité. La fonction des passages méthodologiques chez Polybe », in: *Purposes of History. Studies in Greek Historiography from 4th to 2nd Centuries B.C. Proceedings of the International Colloquium, Leuven, 24-26 May 1988, Louvain*, pp. 17-38.
- VOLKMANN, R., 1885² [1963], *Die Rhetorik der Griechen und Römer in systematischer Uebersicht*, Leipzig : B. G. Teubner.
- WALBANK, F. W., 1938, ΦΙΛΙΠΠΙΟΣ ΤΡΑΓΩΙΔΟΥΜΕΝΟΣ, in: *JHS* 58, pp. 55-68.
- WALBANK, F. W., 1962, « Polemic in Polybius » , in: *JRS* 62, pp. 1-12.
- WALBANK, F. W., 1978, *Polybius*, Berkeley - Los Angeles – Londres: Cambridge University Press.
- WEIL, R., 1988, « La composition de l'Histoire de Polybe », in: *JS*, pp. 185-206.
- WIEDMANN, Th., 1990, « Rhetoric in Polybius », in: *Purposes of History, Studies in Greek Historiography from 4th to 2nd Centuries B.C. Proceedings of the International Colloquium, Leuven, 24-26 May 1988, Louvain*, p. 289-300.
- WISSOWA, G.; et al., 1873-1978, *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, 49 vol., Stuttgart - Munich. (RE)

L. ALBERT et L. NICOLAS, *Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours*, De Boeck – Duculot, Bruxelles, 2010 : compte rendu

Benoît SANS

Université Libre de Bruxelles, GRAL

Benoit.Sans@ulb.ac.be

« *Yes, we can* », reprenaient en cœur les partisans de Barack Obama durant la campagne électorale américaine de 2008. Ce slogan, à la fois simple et efficace, devait sans doute une part de son succès au fait qu'il est intrinsèquement polémique : il feint de répondre à une question et s'oppose implicitement à un « *no, we can't* » automatiquement attribué à l'adversaire de toujours, le traditionnel parti républicain, qui aurait ainsi renoncé aux grandes réalisations. C'est justement aux mécanismes de la polémique et à ses rapports avec la rhétorique que la dynamique équipe du GRAL de l'Université Libre de Bruxelles consacre un nouveau volume, fort de vingt-six contributions et d'une abondante bibliographie mise à jour. Après une préface alléchante, l'ouvrage s'ouvre sur une synthèse claire et inspirée de la problématique abordée, qui est signée par les deux co-directeurs. Luce Albert et Loïc Nicolas y précisent d'emblée les objectifs du recueil et justifient l'intérêt d'une approche rhétorique. Aux antipodes de la vision réductrice d'une parole purement violente, excessive et à sens unique, échappant à tout contrôle, la polémique est ici conçue comme « un duel par les mots », qui la réintègre dans le champ de la rhétorique et la rend disponible pour l'analyse :

« *Repenser la polémique à partir de la persuasion, c'est postuler d'une part que ce registre discursif est animé par un désir de victoire et d'efficacité au nom duquel se déploient les dispositifs d'attaque et de contre-attaque, d'autre part que les ressources violentes (critiques acerbes, injures, attaques ad hominem, provocations, calomnies, etc.) qu'il rend disponibles aux protagonistes sont stratégiquement propres à accroître ou emporter l'adhésion de l'auditoire sur le problème qui fait l'objet du combat* » (p. 20).

Dans leur synthèse, les deux auteurs s'attachent à identifier et à décortiquer les modalités *du* polémique au-delà de ses incarnations dans *des* polémiques particulières, qui dépassent les frontières balisées des genres qu'elles investissent (discours, traités philosophiques ou scientifiques, lettres, dédicace ou préface, critique d'art, pamphlet). Dans cette recension, je voudrais d'abord reprendre les principaux aspects de cet article liminaire et les illustrer ensuite par les autres contributions du volume pour enfin se demander, à l'issue du parcours, si cette synthèse, la perspective adoptée et le volume tout entier parviennent à remplir les objectifs annoncés.

Selon Luce Albert et Loïc Nicolas, la polémique met en scène, sur un terrain commun et fictionnel, deux adversaires irréconciliables ainsi qu'un Tiers, qui peut être tantôt l'arbitre, tantôt l'un des enjeux du duel. Ces entités ou acteurs du conflit passent entre elles un pacte implicite qui engendre un ensemble d'attentes et d'interdits supposés, crée le cadre d'une fiction régulée et fixe les limites de violence verbale. Loin du *no man's land* dépourvu de règles, le lieu de la lutte n'existe que comme lieu d'échange et de partage. La polémique correspond donc à une forme de rituel qui fait peser des contraintes sur les participants, mais cette ritualisation n'est pas déterminée à l'avance et les contraintes sont propres à chaque polémique. Son développement s'accompagne souvent d'une remémoration ou d'une réactualisation permanente d'une polémique idéale considérée comme le paradigme fondateur. Ce trait s'observe particulièrement dans les polémiques anti-hérétiques qui fournissent de nombreux exemples et la matière de plusieurs autres articles du volume. En échangeant face au Tiers une série de « *de coups rationnels* » et en tentant de respecter des règles qu'ils ne connaissent pas toujours parfaitement, les contradicteurs construisent ensemble un espace commun dans lequel ils se positionnent mutuellement. Mais ils entrent aussi dans une dynamique de surenchère qui, dans une quête perpétuelle de l'argument décisif, les incite sans cesse à repousser les limites et à renégocier les rapports de forces établis. Le dispositif se met ainsi progressivement en place et évolue au fil des échanges, mais chaque nouvelle attaque est en quelque sorte toujours attendue par les contractants. La critique, voire l'injure, de l'un appelle et suppose la riposte de l'autre comme un besoin vital et une opposition nécessaire : il faut accepter la coexistence de l'erreur et de la vérité pour

rendre possible l'entreprise d'authentification qui fera triompher la cause pour laquelle on livre ainsi bataille. Dans ce dialogisme à trois termes, les rapports de places fonctionnent en miroir : chacun devient à tour de rôle attaquant et défenseur, doit redéfinir sa position tout en récusant celle de l'autre. Pour tenter de vaincre, il faut donc anticiper les mouvements de l'adversaire, pénétrer sa pensée, décortiquer son point de vue pour mieux en trouver la faille. D'ailleurs, on n'affronte pas n'importe qui : le combat se déroule généralement entre deux personnages très proches sous bien des rapports, parce qu'ils appartiennent à une même communauté ou revendiquent une légitimité dans un même domaine, et se reconnaissent les capacités nécessaires pour partager un même espace de parole, mais ils s'attachent à radicaliser ce qui les sépare. La polémique n'est pas un « *dialogue de sourds* » (M. Angenot) : plutôt qu'une incompréhension réelle, il s'agit ici d'un simulacre et d'une représentation théâtrale, qui exacerbe les différences. Les contradicteurs font le choix de ne pas se comprendre. La polémique repose largement sur un dispositif argumentatif en « comme si », c'est-à-dire une fictionnalisation du conflit qui met provisoirement à distance le monde réel et empêche la survenue du doute en créant devant l'auditeur un effet d'évidence. Les adversaires font *comme si* ils ne pourraient jamais s'entendre et tentent tour à tour d'occuper l'espace *comme si* il n'appartenait qu'à l'un d'entre eux. Pour accaparer cet espace et conquérir le Tiers, « *la caractérisation de l'erreur et de ses représentants devient aussi importante que celle de la vérité et de ses défenseurs, car c'est le rejet de l'une qui est censé provoquer l'adhésion à l'autre, la crédibilité de l'une favoriser la contestation de l'autre (et vice versa)* ». La preuve éthique, au sens aristotélicien, ou la « *guerre des images* », revêt ici une importance particulière, car « *l'échange polémique se présente avant tout comme la lutte de deux subjectivités dont la construction éthique vient se porter garante de la vérité et de la cohérence du discours* ». À l'*èthos*, l'image que l'orateur donne de lui-même à travers son discours, correspond donc un *anti-èthos*, qui dépeint l'adversaire, et qui, comme son vis-à-vis se doit d'être crédible et uniforme, pour induire la persuasion par la négative. Ces images discursives convoquent souvent la mémoire des héros ou les anti-héros du passé qu'elles exaltent ou qu'elles dénigrent, et évoluent dans un dialogisme permanent : il faut nécessairement prendre en compte le portrait brossé par l'autre et connu du Tiers pour pouvoir répondre et reconstruire un *èthos* personnel digne de foi. *Èthos* et *anti-èthos* participent

ainsi à « *l'aspect lourdement polarisé du discours polémique ainsi que sa binarité, qui, ensemble, illustrent fréquemment la conception manichéenne du monde que le polémiste tente d'exposer devant les yeux du Tiers afin de creuser l'écart qui le sépare de son adversaire* ».

Les diverses contributions du volume touchent à des domaines très variés et ont été classées par ordre chronologique. La première partie, dévolue à l'Antiquité classique et tardive, remonte aux origines, aux premières formes de la guerre des mots et aux premiers jugements exprimés sur celle-ci. Cristina Pepe, d'abord, tente de reconstruire une archéologie et un panorama du concept de polémique où elle rappelle à l'aide de plusieurs extraits que la métaphore guerrière, qui est à l'origine du mot « polémique », a très tôt servi à qualifier les joutes oratoires du tribunal ou de la place publique. Elle montre que si, dans l'Antiquité, la rhétorique comporte en elle une forme de « polémique » et codifie les techniques argumentatives qui relèvent du *polemos*, les Anciens condamnent finalement la parole excessive et outrancière au profit d'une maîtrise du verbe et des comportements. Camille Rambourg s'interroge sur la place accordée à la *diabolè* et à ses lieux dans la *Rhétorique* d'Aristote. Une relecture minutieuse des passages du traité dédiés à la *diabolè* révèle une distinction entre tactiques légitimes et illégitimes de l'accusation. Même si elles font partie de la pratique des orateurs et comportent souvent une dimension pathétique, les stratégies du dénigrement visant à créer une prévention négative sur la personne de l'adversaire et qui se déploient en dehors de la cause (*exô tou pragmatos*) ne peuvent être considérées, pour Aristote, comme des moyens techniques de persuasion. Partant du principe que la polémique est une dimension fondamentale de la philosophie hellénistique, Marie-Agnès Ruggiu nous entraîne au cœur du débat théorique sur la notion d'« art de vivre », via le *De finibus* de Cicéron. L'absence de l'expression *ars uiuendi* dans la présentation du stoïcisme est exploitée au profit des idées personnelles de l'auteur et trahit la visée polémique du traité, qui s'exprime ici par le non-dit et l'implicite. Pascale Pare-Rey consacre son attention à un mode d'expression particulier, la *sententia*, et à son utilisation polémique dans les tragédies de Sénèque. Après un rappel théorique utile sur les propriétés rhétoriques que les Anciens prêtent à ces « phrases brèves, frappantes et générales », elle étudie comment, en contexte de lutte, les personnages de Sénèque peuvent employer ces tournures à des fins persuasives, comme des

« armes » offensives ou défensives, notamment en rapport avec la construction de l'*èthos*. La dynamique entre *èthos* et *anti-èthos*, qui constitue assurément l'un des fils conducteurs majeurs de volume, se trouve très bien illustrée par les deux contributions suivantes. Géraldine Hertz souligne l'originalité d'Apulée dans l'*Apologie*, où ce dernier se sert de l'hellénisme et de la science philosophique pour décrédibiliser son adversaire Émilianus, dépeint comme un paysan ignorant ; elle s'interroge aussi sur le cas limite de la malédiction proférée par Apulée (*Apol.* 64, 1). Delphine Viellard montre comment Jérôme et Augustin, dans les exordes de leurs écrits anti-hérétiques, s'inspirent des recommandations théoriques de Cicéron, mais choisissent des modalités pratiques différentes : la *furor* et l'assurance du premier, qui vise à détruire l'adversaire condamné par avance, s'opposent à la *caritas* et à la modestie du second, qui tente de faire jaillir la vérité et de convaincre son opposant dans un dialogue conciliateur. Enfin, pour clore cette première série d'articles, Hélène Grelier s'attèle à détailler les utilisations polémiques des Écritures (versets d'injures, citations, allusions, ...) dans les discours de controverse doctrinale de Grégoire de Nysse. Étant donné l'autorité dont elles jouissent auprès des trois acteurs de la dispute, les Écritures constituent un enjeu majeur pour les contradicteurs, qui tentent de les investir à tour de rôle pour consolider leur position grâce à de puissants effets de voix. Mentionnons ici, en guise de transition, l'exkursus de Françoise Douay-Soublin qui retrace l'évolution de la théorie des figures de la controverse, depuis Hermagoras et Cicéron jusqu'au déclin de la rhétorique, en passant par *Li Livres dou Trésor* de Brunetto Latini (XIII^e siècle) ; cette tradition témoigne d'une approche féconde fondée sur les prédispositions du public à l'égard de la cause ou de la personne défendue.

La deuxième partie de l'ouvrage, qui poursuit le parcours historique au Moyen-âge et à la Renaissance, accorde une large part à la mise en scène et à la représentation littéraire de la polémique, en rapport avec les enjeux politiques contemporains. La polémique s'exprime ici de manière indirecte, par le biais de la théâtralisation, des masques de l'allégorie, de personnages fictifs et parfois ridicules. Isabelle Coumert analyse quatre discours de « provocation » et le devenir de ceux qui les prononcent au sein du *Lancelot en prose*, roman anonyme du XIII^e siècle narrant les aventures du héros éponyme. L'étude des circonstances et des modalités d'expression de la

polémique ainsi que des stratégies narratives mises en œuvre révèle une visée édifiante d'inspiration chrétienne qui étouffe la contestation dans la grandeur des destins des héros de la cour arthurienne. Dans le *Songe du Vieil Pèlerin* de Philippe de Mézières, voyage didactico-allégorique de la fin du XIV^e siècle, Alessia Machiori met en évidence un contraste dans la rhétorique utilisée par les personnages grotesques inspirés du *Roman de Renart* et celle, plus modeste et plus habile, d'Ardent Désir, projection narrative de l'auteur. La polémique s'exerce ici à plusieurs niveaux : celui des protagonistes de l'œuvre de fiction et celui de la critique qu'elle porte sur fond de schisme dans la structure de l'Église chrétienne. Marie Jennequin-Leroy examine le déroulement et les personnages du *Jeu du Prince des Sotz et de Mere Sotte* (1512) de Pierre Gringore. Sous le couvert des masques et du déguisement, cette pièce met littéralement en scène les tensions politico-sociales de l'époque : Mère Sotte travestie en Mère Sainte Église est un personnage exubérant à la parole violente qui figure le Pape Jules II, opposé à Louis XII ; le Prince des Sotz est pacifique mais insignifiant et la Sotte Commune s'exprime sans jamais être écoutée. Cette composition théâtrale intrigue également par la place importante qu'elle accorde aux figures féminines. Estelle Doudet continue la réflexion sur la présence d'une « polémique » sur et par la scène, grâce au médium que constitue le théâtre durant le Moyen-âge, et trouve son terrain d'investigation dans la moralité dramatique des XV^e et XVI^e siècles. Le genre évolue vers l'engagement politique et représente les désordres contemporains par l'intermédiaire de personnages allégoriques. Cette enquête soulève une fois de plus le problème du masque et tente d'éclaircir les rapports entre polémique et satire en scène. Enfin, renouant une forme d'analyse plus conventionnelle dans le débat intra- et extra- confessionnel, Nathalie Szczech s'interroge sur la virulence et l'agressivité obstinée dont fait preuve Jean Calvin dans les réponses qu'il adresse entre 1555 et 1557 au pasteur luthérien Joachim Westphal, qui attaque sa doctrine eucharistique. Elle montre en particulier l'intérêt stratégique du choix délibéré d'une parole violente dans le contexte politico-religieux de l'époque.

La troisième partie du volume offre une vision élargie de la polémique à l'Âge classique et se signale surtout par la variété des domaines et des genres littéraires dans lesquelles elle prend corps. Natacha Salliot étudie en particulier l'argumentation de la réplique catholique dirigée contre

le traité sur la messe du protestant Philippe Duplessis-Mornay, proche d'Henri IV, et qui ranime ainsi les tensions religieuses l'année même de la promulgation de l'Édit de Nantes (1598). Les catholiques mettent d'abord en avant les preuves extrinsèques et répertorient les erreurs matérielles pour ensuite tenter de convaincre l'adversaire d'hérésie et de séduire le Tiers, grâce à une parole maîtrisée et d'apparence objective, associé à un *ethos* de modestie et de charité. Tom Bruyer tente de démêler les différentes implications polémiques de la *Bérénice* de Racine (1670). Dans une succession d'*agôns* tragiques, les personnages de la pièce mettent en œuvre diverses stratégies persuasives pour se combattre (enchaînements d'aveux, paroles à double entente, mutisme) et font sans cesse planer la menace du suicide en brandissant la mort comme ultime moyen de chantage. Finalement, la pièce, jouant avec les codes du genre, ne s'achève pas dans le sang ; la polémique semble se nourrir du « court-circuitage » de la communication et de l'absence de ce qui est attendu. Tom Bruyer rappelle ensuite la guerre des « libelles » suscitée par la pièce entre Racine et ses détracteurs. Christophe Angebault nous offre un exemple de polémique scientifique qui n'est pas sans rappeler la contribution de M.-A. Ruggiu dans le domaine philosophique. L'article montre l'usage polémique des termes, des notions de « force » et de « violence » dans la querelle sur le vide (1647-1648) qui opposa Blaise Pascal et le Père Étienne Noël. L'auteur insiste sur les moyens de diffusion et formes discursives empruntées par la polémique et est ainsi amené à proposer une approche poétique de l'interaction agonale. Élise Pavy étudie la polémique dans le domaine de la critique et, plus spécialement, dans le genre particulier des « Salons », consacrés aux expositions royales du Salon carré du Louvre. Les premiers éloges policés, censés flatter indirectement le pouvoir, évoluent progressivement en des blâmes cinglants à vocation politique qui tentent de manipuler l'opinion lecteur. Les salonniers novices outrepassent leurs prérogatives en osant juger des peintures exposées, et l'épidictique évolue en critique de la critique : la polémique, transformée par le littéraire, devient purement formelle et esthétique. Jan Herman et Nathalie Kremer revisitent quant à eux les théories sur la position paradoxale du roman au XVIII^e siècle et reprennent les arguments des partisans du genre opposés aux critiques « spécialisés » hostiles à cette littérature. On voit ainsi comment chaque camp fait preuve de mauvaise foi en recourant à des arguments désuets ou inadaptés à la situation réelle. Les concepts et les idées mobilisées par les

critiques faussent le débat et échouent dans leur entreprise de détraction du genre ; les défenseurs du roman développent des stratégies discursives indirectement polémiques, comme les récits préfaciels, qui donnent du crédit à ces écrits et parviennent à les faire valoir comme une réalité littéraire établie, c'est-à-dire reconnue et légitime.

La quatrième et dernière partie dévoile les conditions spécifiques autant que les constances propres à l'exercice social de la polémique depuis le XIX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, et tout spécialement dans les champs littéraire et politique. Dans les avant-textes des *Contes d'Espagne et d'Italie* (1830) et *Un spectacle dans un fauteuil* (1832) d'Alfred de Musset, Samy Coppola nous présente un jeune auteur, volontiers impertinent et moqueur, qui, jouant sur les genres de la préface et de la dédicace, détourne la rhétorique préfacielle pour remettre en cause les dogmes du Cénacle romantique et égratigner joyeusement l'*èthos* de son chef de file, Victor Hugo. Cédric Passard consacre un article à la violence du discours pamphlétaire autour des deux personnalités d'Henri de Rochefort et d'Édouard Drumont. Il s'interroge sur les différents moyens rhétoriques utilisés, l'art de l'excès dans la pratique du dénigrement et les rapports avec la polémique. Même si polémiste et pamphlétaire partagent une certaine rhétorique et le choix d'une expression agressive, le chercheur insiste en conclusion sur une singularité du second, qui se situe essentiellement au niveau de l'*èthos* et est illustrée par l'image de la « bouteille à la mer » : en se plaçant volontairement en position d'*atopos* et en évitant toute forme de contradiction, le pamphlétaire « crie dans le désert », refuse d'entrer dans un espace de discussion partagé et dans un réel débat. Émeline Seignobos expose la querelle opposant, au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, l'avocat Jacques Munier-Jolain et le critique de renom Ferdinand Brunetière sur le statut de l'éloquence judiciaire : l'un est un ardent défenseur de la plaidoirie comme œuvre littéraire, l'autre refuse obstinément une telle confusion des genres. L'auteur retrace l'évolution de cette polémique *métarhétorique* et recense les arguments depuis l'éclatement de la dispute jusqu'à l'apaisement tardif dans les années cinquante. Mais ces échanges autour de la rhétorique du barreau, parce qu'ils questionnent la nature et le rôle de la fonction persuasive du langage, résonnent encore aujourd'hui sous plusieurs aspects. Raphaël Micheli résume une vaste étude sur les débats parlementaires français autour de l'abolition de la peine de mort et insiste

sur la forte dimension émotionnelle qui caractérise généralement le discours polémique et qui, plus que le simple *modus operandi*, peut aussi parfois devenir l'objet ou l'enjeu même de la lutte dans ce qu'il appelle une « polémique affective ». Le déroulement de ce type de polémique passe par la configuration de l'espace affectif à l'avantage de l'une des parties en présence afin de rendre l'émotion incontournable pour le contradicteur ; celui-ci doit alors récuser la configuration de l'adversaire ou nier son caractère affectif. Th. Herman rappelle que l'importance de la preuve éthique dans la polémique va souvent de pair avec l'utilisation de l'argument *ad hominem*, qui apparaît d'ailleurs dans plusieurs contributions du volume. Après une mise au point théorique sur les définitions et les discussions que suscite la valeur de cet argument parmi les spécialistes de l'argumentation, il illustre son propos avec les qualifications successivement employées, entre 1940 et 1942, dans les allocutions du général De Gaulle pour désigner son adversaire Pétain et le gouvernement de Vichy. Le chercheur parle dans ce cas d'une « rhétorique de positionnement » fondée sur l'assertion d'un point de vue supposé évident et propose de distinguer l'*ad hominem* épideictique et judiciaire. Évelyne Guzy-Burgman s'attache quant à elle à identifier les procédés et spécificités rhétoriques de la traduction française d'un texte du cheik Abou Al-Walid Al-Ansari, figure secondaire de la mouvance jihadiste, intitulé « La Fin du "peuple d'Israël" : une vérité coranique ». L'analyse des preuves techniques révèle que ce document repose essentiellement sur l'effet d'évidence et l'autorité prophétique ; il illustre en outre la théorie du « bouc émissaire » de René Girard. Évelyne Guzy-Burgman prolonge son enquête avec la « polémique » que le texte provoque chez les visiteurs du site et examine plus particulièrement l'intervention d'un des plus radicaux d'entre eux. Enfin, Emmanuel De Jonge se penche sur les arguments par analogie avec le régime national-socialiste allemand dans la topique actuelle des Droits de l'Homme, qui sont précisément construits sur le rejet de la barbarie nazie, et soumet une analyse de la récente polémique suscitée en France par l'amendement Mariani. Il propose de voir la polémique comme un moment particulier ou une étape indispensable dans le processus de remise en question des idées et des rapports sociaux. La polémique est une sorte de test situé entre le scandale et le véritable débat : le polémiste mène un combat inégal face à un représentant de la société censé porter et défendre les valeurs de celle-ci.

J'ai tenté de faire ressortir les originalités des différentes contributions du volume et les éléments qui les rattachaient à la problématique commune. Je voudrais à présent, au terme de cet impressionnant florilège, faire le bilan de cette approche originale du discours polémique et des questions qu'elle soulève. On sait qu'habituellement, ce qui fait la richesse d'un recueil pluridisciplinaire autour d'une thématique centrale fait aussi ses inconvénients. D'inévitables manques d'abord, plus ou moins lourdement ressentis : dans le cas présent, les passionnés d'Antiquité regretteront l'absence du théâtre grec classique, tant tragique que comique, surtout quand il s'agit d'établir une archéologie de la parole agonale. Ensuite, des disparités plus ou moins grandes, et une certaine dispersion résulte des subjectivités et des horizons scientifiques variés dont sont issus les contributeurs. Chacun utilise des méthodes différentes sur des sujets différents et apportent ainsi des réponses propres, plus ou moins proches de la perspective envisagée. Les articles historiques ou théoriques, qui questionnent les Anciens sur la place accordée à l'expression polémique, ceux qui étudient les spécificités de l'argumentation polémique et ses modalités d'expression linguistique dans un contexte ou une topique donnée paraissent plus en phase avec la philosophie aristotélicienne du volume que lorsqu'il s'agit de décrire l'évolution d'une polémique, de revenir sur ses conditions d'existence, sa réception, sa mise en œuvre littéraire ou son rôle au sein d'une histoire particulière, celle d'une œuvre, d'un genre ou d'une idée. Mais ces réflexions ne sont pas moins intéressantes pour une saisie globale de la thématique considérée. Le mérite de la synthèse proposée en tête du volume est justement de poser des points de repères et de choisir une approche spécifique – même si la rhétorique est elle-même située, dès son origine et davantage encore de par la fragmentation qu'elle a subie au cours de son histoire, à la rencontre de plusieurs disciplines – pour tenter de canaliser les énergies, de donner une cohérence à l'ensemble et d'éviter l'écueil du « *tous azimuts* ». Mais ces critères sont-ils nécessaires et, si tel est le cas, sont-ils aussi suffisants ? On a parfois l'impression que le spectre et les méthodes d'investigations restent trop larges. Mais surtout, le volume est sans cesse confronté aux limites de son objet, qui se laisse d'ailleurs malaisément saisir, et à celles de la perspective adoptée. Quand sort-on du polémique et du rhétorique pour basculer dans l'incompréhension totale et la violence pure, verbale ou non verbale ? Luce Albert et Loïc Nicolas le précisent (p.

37) : « *La sortie de la fiction en “comme-si”, et finalement la sortie de la polémique, intervient lorsque l’un des contradicteurs refuse la convention initiale (...), et interprète la manifestation du désaccord comme un motif réel – et non plus seulement fictionnel – d’une incompréhension devenue absolue contre laquelle les mots ne sauraient avoir aucune prise ni effet* ». On admettra sans peine, à la lecture de l’ouvrage, que la polémique est rhétorique et la rhétorique polémique. Mais, comment analyser, dans cette hypothèse, la rhétorique de la polémique, quand celle-ci s’exprime à mots couverts, dans une représentation tronquée ou sous un déguisement quelconque, et qu’elle n’est plus assumée comme telle ou, plus simplement, quand le dialogue est rompu et la réplique interdite ? Si Cédric Passard et les co-directeurs de l’ouvrage sont bien conscients de la nécessité pour le polémiste de s’engager dans un espace de communication fictif qu’il partage avec son adversaire, ce qui le distingue du pamphlétaire, cette limite semble avoir été anéantie dans d’autres cas, dans des contextes historiques ou littéraires fermés, où l’exercice de la critique est rendu moins aisé. Le problème survient de façon plus ou moins aigüe à divers endroits : chez Isabelle Coumert par exemple, la polémique est muselée par les stratégies narratives, et les opposants à la cour d’Arthur ne reçoivent pour seule réponse qu’une fin exemplaire ; pour l’auteur de « *La Fin du “peuple d’Israël” : une vérité coranique* » et son admirateur enthousiaste, ce qu’ils considèrent comme une vérité révélée n’a rien d’une fiction. Tant que les points de vue avancés admettent la contradiction et que le débat est permis, même dans ses formes les plus agressives, l’analyse rhétorique a sa place et reste un angle d’attaque privilégié, doté d’une puissante force explicative, pour démêler et démystifier le discours polémique. Elle permet en outre à certains contributeurs, comme Camille Rambourg, Raphaël Micheli, Thierry Herman, Emmanuel De Jonge, ainsi qu’aux directeurs de l’ouvrage, de proposer des hypothèses nouvelles et pertinentes qui pourront servir de jalons pour de futures recherches dans deux domaines, celui du rhétorique et du polémique, qui sont intimement liés autour du sens du combat. Mais pour dire cela, je céderai à nouveau la plume à Loïc Nicolas et Luce Albert (p. 47) :

« ... *la polémique demeure, du moins à l’état latent, au cœur de toute entreprise oratoire. Elle constitue un horizon possible, une éventualité, une ressource circonstancielle disponible à la croisée des genres. C’est pourquoi, négliger sa pertinence, son importance topique –*

comme le font ou essaient de le faire les théories normatives de l'argumentation qui célèbrent le côté « policé » du verbe – n'a jamais pour effet que de masquer, voire de récuser, l'idée essentielle selon laquelle à l'origine et aux fondements (politiques) de tout discours résident une cause à gagner, un contradicteur à évincer, des arguments à contester et, en fin de compte, un auditeur à persuader de la supériorité d'une vision du monde inscrite dans une hiérarchie des valeurs et des préférences. Provocation, incitation à la réponse, une telle parole critique invite à la surenchère, à la contre-attaque, à la pointe, à la recherche de l'argument imparable – cette munition discursive – qui viendrait enfermer dans ses formes la bataille des mots, et clôt le rapport de force entre des protagonistes plus ou moins bien qualifiés pour mener à son terme la joute verbale et soutenir cette situation fondamentalement incertaine sans vaciller. ».